

Campus adventiste du Salève
Faculté adventiste de théologie

« L'enseignement biblique et la fonction de diacre dans l'Église adventiste »

Mémoire

Présenté en vue de l'obtention
du Master en théologie adventiste

Par

Gérard PEROUMAL

Directeur de recherche : Gabriel MONET

Assesseur : Roland MEYER

Collonges-sous-Salève

Mai 2011

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude à Dieu pour cette expérience qu'il m'a permis de vivre, et de m'avoir guidé et soutenu tout au long de ces cinq années.

J'exprime également ma gratitude envers mon épouse, Lucrece et mes enfants Leentie, Gérard et Tracy pour leur soutien, leur amour, leur patience et leurs prières. Sans oublier ma cousine Jocelyne Adon pour ses encouragements et son soutien, ainsi que mes parents et beaux-parents.

Ma reconnaissance va ensuite à mon directeur de recherche, Gabriel MONET. Ses qualités humaines, ses compétences et sa disponibilité de chaque instant m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je remercie également Roland MEYER qui, comme assesseur, a accepté de critiquer ce travail. Je lui en suis reconnaissant.

Mes remerciements vont également à l'ensemble du corps enseignant, pour leur soutien, leur encouragement et leur disponibilité qui ont contribué fortement à la réussite de ma formation.

J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs du Campus, à mes frères et sœurs de l'Église de Collonges, et à tous mes amis et collègues du Campus pour leur soutien et leur encouragement.

Je remercie également le comité de Fédération France Nord, pour son soutien et ses prières.

Merci à tous mes frères et sœurs et amis de l'Église de Créteil, pour leur soutien, leur prière et leur encouragement. J'ajoute à mes remerciements tous ceux qui m'ont soutenu de près comme de loin.

Introduction

Quand quelqu'un entre dans une Église adventiste, il y découvre des hommes et des femmes appelés diacres ou diaconesses. De part leur va-et-vient dans l'Église, ceux-ci sont perçus comme des huissiers de l'ordre, de la sécurité, ou encore comme des personnes chargées de placer les gens qui entrent dans la chapelle.

Après quelque temps de présence dans l'Église, on se rend compte qu'ils sont nommés pour la servir et que leur tâche tourne autour de la collecte, du nettoyage, du ménage, de la gestion du parking et de la préparation des cabines pour les baptisés. Et, grand privilège, ceux qui sont consacrés peuvent faire la distribution du pain et du jus de la vigne lors de la célébration trimestrielle de la cène.

Dans la plupart des cas, la pratique actuelle du diaconat adventiste se limite à ces quelques aspects, encore que certaines fédérations se chargent de former les diacres et diaconesses nommés, surtout les nouveaux.

Aujourd'hui, trouver des membres pour être nommés à la fonction de diacre devient une démarche de plus en plus difficile. En effet, beaucoup hésitent à accepter cette fonction à cause de l'image servile qu'elles en ont. D'autres refusent par crainte de s'enfermer dans un type de fonctionnement limitatif et s'interrogent sur ce que sont les vraies tâches du diaconat. Sa pratique actuelle en entraîne beaucoup à le considérer comme une fonction dévalorisante. À tel point que des anciens qui ne sont plus en fonction refusent d'être diacre. Où le bât blesse-t-il ? S'agit-il d'une méconnaissance de l'origine de cette fonction, de ce qu'elle représente, ou de ce qu'elle est concrètement ? À moins qu'il ne s'agisse d'un refus d'accepter la pratique telle qu'elle se réalise dans le fonctionnement de l'Église adventiste ? Face à toutes ces interrogations, peut-on dire que sa pratique dans l'Église adventiste actuelle n'est pas biblique ? Peut-être a-t-elle évolué avec le temps ? Ou régressé ? D'où l'interrogation sur sa véritable pratique dans la vie ecclésiale de la communauté.

Ainsi le choix du thème de ce mémoire *l'enseignement biblique et la fonction de diacre dans l'Église adventiste* ouvre-t-il des perspectives de recherche qui permettent de comprendre la pratique originelle du diaconat, son vécu dans l'Église au cours des siècles et ce que l'Église adventiste en a fait depuis son origine jusqu'à ce jour.

Nous nous sentons personnellement concernés par la manière dont le diaconat se pratique aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle ce travail de recherche se fixe pour objectif de répondre à la problématique suivante : la pratique du diaconat dans l'Église adventiste actuelle est-elle en adéquation avec l'enseignement biblique ? Pour répondre à cette question, nous proposons d'effectuer notre recherche en trois phases.

Un premier chapitre abordera « Le diaconat dans le Nouveau Testament », essentiellement à partir du texte de référence d'Actes 6.1-7. L'analyse des deux termes clés, διακονία et διακονεῖν, apportera des éléments qui affineront la compréhension de cette péricope. Suivra une analyse sémantique du vocabulaire néotestamentaire διακονέω, διακονία et διάκονος qui mettra aussi en valeur le lien les unissant.

Un deuxième chapitre abordera succinctement l'évolution historique du diaconat, d'abord dans l'Église primitive (sur la base de Romains 16.1, Philippiens 1.1, 1Timothée 3.8-12.) puis du I^{er} au V^e siècle à l'occasion de l'émergence d'un clergé, ensuite au Moyen-âge, pour finir par l'exploration du diaconat à l'époque de la Réforme, en s'arrêtant aux conceptions de M. Luther, U. Zwingli, M. Bucer et J. Calvin. Les différentes conceptions et pratiques actuelles de la fonction de diacre chez les catholiques, les luthéro-réformés, les baptistes et les évangéliques compléteront le tableau et mettront en évidence son évolution ou sa régression.

Enfin, les données récoltées dans les deux premiers chapitres de ce mémoire permettront d'aborder le troisième chapitre, « Le diaconat dans l'Église adventiste ». Ce chapitre sera divisé en trois parties. La première présentera la pratique adventiste du diaconat, dans laquelle nous aborderons, son origine, sa conception d'après le manuel d'Église, un exemple de mise en œuvre dans le dossier de la Fédération France Nord et les influences historiques du diaconat adventiste. La deuxième partie traitera de l'adéquation entre le diaconat dans l'Église adventiste et le modèle biblique et la troisième portera sur des propositions pour un renouvellement et un recentrage du diaconat adventiste.

Entamons sans plus attendre cette étude qui espère sensibiliser davantage à l'importance et à la beauté du ministère diaconal, contribuer au développement de son leadership spirituel ainsi qu'à l'épanouissement de tous ceux qui l'exercent au sein de l'Église adventiste.

Chapitre I

Le diaconat dans le Nouveau Testament

I. Le diaconat dans le Nouveau Testament

Jésus n'ayant pas laissé de recommandations pour l'élection et la fonction du diacre, il importe d'aller voir dans le livre des Actes et les épîtres ce qu'il en est afin de poser les bases bibliques du diaconat. Notre problématique consiste à savoir si la pratique du diaconat dans l'Église adventiste est aujourd'hui en adéquation avec l'enseignement biblique. Notre étude du modèle biblique se déroulera en deux parties.

La première sera l'exégèse d'Actes 6.1-7. Nous avons fait le choix de ce texte parce qu'aujourd'hui il est toujours la référence pour nommer un diacre dans l'Église. Certes, ce n'est pas le seul texte important sur le diaconat¹, mais les limites de notre travail nous imposant de faire des choix, cette analyse d'Actes 6 nous permettra d'aborder plusieurs idées clés liées au diaconat.

La deuxième partie étudiera le vocabulaire du diaconat dans le Nouveau Testament. Ce travail nous conduira à recenser tous les mots utilisés pour traduire les termes de διακονέω, διακονία, διάκονος afin de comprendre les enseignements qui s'en dégagent pour le diaconat.

A. Étude exégétique d'Actes 6. 1-7

1. L'identité de l'auteur

L'attribution à Luc du troisième Évangile et du livre des Actes n'a jamais été contestée dans la tradition ancienne². En effet le livre des Actes des apôtres nous est présenté par un grand nombre de théologiens comme une continuation de l'Évangile de Luc³. Il existe entre eux « une homogénéité tant littéraire que théologique qui plaide en leur faveur⁴ ». Ainsi, les premiers Pères de l'Église⁵ et les théologiens⁶ présentent Luc comme

¹ Nous pensons notamment au texte de 1 Timothée 3

² A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, Paris, E. Nourry, 1920, p.17. D. MARGUERAT, « L'Évangile selon Luc », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament. Son histoire, son écriture, sa théologie*, 3^e éd., (1^{re} éd. 2000), Genève, Labor et Fides, 2004, p. 84.

³ D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 105. A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p.17. H. CONZELMANN, A. LINDEMANN, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, (Le monde de la Bible 39), Genève, Labor et Fides, 1999, p. 374.

⁴ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, (Commentaire du Nouveau Testament Va), 2^e série, Genève, Labor et Fides, 2007, p. 17. L'auteur déclare que « les indices sont nombreux : ils tiennent à un vocabulaire commun (sur 143 termes familiers du troisième Évangile, 108 se retrouvent dans les Actes), à l'emploi d'un langage distinctif (130 mots ou locutions sont propres à Lc-Ac et absents du reste du Nouveau Testament) et aux nombreuses idiosyncrasies de l'auteur (style, catégories

étant l'auteur du livre des Actes des apôtres. Il a été le compagnon de l'apôtre Paul durant certains de ses voyages et son fidèle collaborateur⁷. Il est aussi appelé par lui « Luc, le médecin bien-aimé⁸ » (Col 4.14). Sa bonne pratique du grec de la *koinè*⁹, « a souvent fait penser qu'il était Grec¹⁰ ». Selon le texte de Col 4. 11, il serait d'origine païenne, puisque son nom ne figure pas parmi les compagnons circoncis de l'apôtre Paul.

2. Date et lieu de rédaction

Nous ne pouvons pas dater le livre des Actes des apôtres de manière précise et absolue. Mais comme de nombreux théologiens le considèrent comme la continuité de l'Évangile de Luc, ils le situent avant l'an 100¹¹. Certains sont plus précis en le situant entre l'an 80 et 90¹².

Concernant le lieu de rédaction, nous ne pouvons être précis. Des auteurs avancent avec une certaine probabilité Rome¹³, d'autres Antioche¹⁴. Devant ces incertitudes, nous choisissons de prendre en considération la position de D. Marguerat qui indique que « l'auteur de Lc-Ac est localisable dans la partie orientale du bassin méditerranéen, sans qu'on puisse préciser plus¹⁵. »

théologique, rapport aux Écritures). De plus, les premiers versets des Actes confirment explicitement la continuité. Ils reprennent comme en écho la dédicace à Théophile de Lc 1.1-4, inscrivant ce nouveau récit à la suite de la "première parole" qu'est l'Évangile ; l'auteur le résume en rappelant qu'il l'a consacré à tout ce que Jésus a commencé à faire et enseigner jusqu'à ce jour où par l'Esprit Saint, ayant donné des instructions aux apôtres qu'il avait choisis, il a été enlevé » (Ac 1.1-2). »

⁵ IRENÉE DE LYON, *Contre les hérésies. Mise en lumière et réfutation de la prétendue « connaissance »*, trad. F. Sagnard, (Sources chrétiennes 34), Livre III, Paris, Lyon, Cerf, Vitte, 1952, p. 257-269.

⁶ D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 111. A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p.17. H. CONZELMANN, A. LINDEMANN, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, p. 374.

⁷ Ac 16.10-12 ; 20.5-16 ; 21.1-25 ; 2 Tm 4.11 ; Phm 24.

⁸ Les abréviations des livres bibliques que nous utiliserons sont celles de : *La Nouvelle Bible Segond*, Villiers-le-Bel, Alliance Biblique Universelle, Société biblique française, 2002. C'est aussi cette version qui sera utilisée pour citer les textes bibliques, sauf quelques exceptions qui seront signalées.

⁹ P. DEBERGE, J. NIEUVIARTS, E. COTHENET *et al.* (dir.), *Guide de lecture du Nouveau Testament*, Paris, Ottawa, Bayard, Novalis, 2004, p. 312. L'auteur déclare que c'est « ... la langue commune à l'ensemble du bassin méditerranéen. »

¹⁰ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 19.

¹¹ H. CONZELMANN, A. LINDEMANN, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, p. 369.

¹² D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 112.

¹³ E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, (Étude biblique), 2^e éd. (1^{re} éd. 1913), Paris, J. Gabalda, 1926, p. 119.

¹⁴ R. E. BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, Paris, Bayard, 2000, p. 363.

¹⁵ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 20.

3. Sources

Les théologiens consultés sont unanimes pour soutenir que Luc a certainement recueilli de vive voix des traditions orales et a eu recours à des sources écrites qu'il a retravaillées ou réécrites¹⁶. « Indépendamment de la question des sources utilisées, le problème de la fiabilité historique doit être traité séparément pour chaque texte d'Ac. Mais quoi qu'il en soit, on peut affirmer que Luc lui-même a élaboré le cadre narratif de l'œuvre et y a inséré les récits isolés issus de la tradition¹⁷. »

4. Destinataire

Le livre des Actes s'adresse non seulement à Théophile¹⁸ (Ac 1.1), mais aussi à un public chrétien, « sans qu'on puisse les affilier à une communauté précise¹⁹ ». Aussi, l'auteur visait les Grecs et les Romains cultivés²⁰, ainsi que les nouveaux chrétiens et ceux qui s'intéressaient au christianisme²¹.

5. But

Le but de l'auteur est avant tout de faire connaître à Théophile et de transmettre aux chrétiens et aux sympathisants²², les conditions de la naissance et le fondement de l'Église au sein du peuple juif ainsi que l'évangélisation aux mondes païens²³. Il veut leur montrer de même que les promesses faites à Israël se réalisent en la personne de Jésus et dans la

¹⁶ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 23. H. CONZELMANN, A. LINDEMANN, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, p. 379. R. E. BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, p. 359.

¹⁷ H. CONZELMANN, A. LINDEMANN, *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, p. 381.

¹⁸ D. MARGUERAT, *Le Dieu des premiers chrétiens*, (Essais bibliques 16), Genève, Labor et Fides, 1990, p. 166. L'auteur déclare à propos de Théophile : « Qui est ce mystérieux Théophile ? Un auteur ancien dédiait son livre au souverain régnant, ou alors – et ce pourrait être le cas ici – à son mécène. Le mécénat se pratiquait, mais pas nécessairement pour rétribuer l'écrivain ; le mécène pouvait être un personnage fortuné, qui finançait la copie de l'œuvre à plusieurs exemplaires, donnant, par là, chance à l'auteur et à son texte d'être connus. »

¹⁹ D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 112.

²⁰ E. TROCME, *Le livre des Actes et l'histoire*, (Études d'histoire et de philosophie religieuses 45), Paris, Presses universitaires de France, 1957, p. 51.

²¹ J. M. CASCIARO (dir.), *Les Actes des apôtres. Avec les commentaires de l'Université de Navarre*, (La Bible), Paris, Le Laurier, 1998, p. 20.

²² D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 112.

²³ L. BONNET, *La Bible annotée. Le Nouveau Testament, Jean, Actes*, t. 2, 2^e éd., (1^{re} éd. 1846), St.-Légier, P.E.R.L.E., 1983, p. 314.

naissance de l'Église²⁴. Avec pour objectif principal de susciter et faire grandir leur foi, ils devaient être assurés de la solidité de son origine et de son fondement²⁵.

6. Style

Luc a adopté un style épisodique pour présenter l'histoire de l'Église²⁶, appuyé sur plusieurs structures internes : géographique, biographique, religieuse, dynamique, cyclique et antithétique²⁷.

7. Composition

Le livre des Actes des apôtres est un récit historique et théologique. Il raconte la manière « dont le dessein de Dieu s'est réalisé par l'accomplissement des prophéties²⁸ ». On y trouve de nombreux discours principalement prononcés par Pierre, Étienne, Paul et Jacques²⁹. L'auteur retrace la réalisation des paroles de Jésus³⁰ adressées à ses disciples avant son Ascension en concentrant son attention sur les personnages les plus marquants de cette époque³¹. C'est ainsi que nous possédons d'une part l'histoire du début de la première Église et de son développement par le ministère de Pierre (Ac 1-12), et de l'autre celle de la propagation de l'Évangile envers les nations païennes par le ministère de Paul (Ac 13-28)³².

²⁴ W. W. GASQUE, « Actes des apôtres : bilan de la recherche récente », *Hokhma* 42 (1989), p. 21-22.

²⁵ J. M. CASCIARO (dir.), *Les Actes des apôtres*, p. 17.

²⁶ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 25. L'auteur donne l'explication et l'exemple suivants : « Cela signifie qu'au lieu d'exposer de longs processus, il condense une atmosphère ou une évolution en une scène qui prend valeur emblématique. Ainsi, la crise qui couve entre Hébreux et Hellénistes dans l'Église de Jérusalem se cristallise dans la scène de l'élection des Sept (6.1-6) et la première mission auprès des nations se déploie au travers de quelques scènes choisies (Ac 13-14). »

²⁷ A. KÜEN, *Soixante six en un. Introduction aux 66 livres de la Bible*, Saint-Légier, Emmaüs, 2001, p. 185.

²⁸ E. TROCME, *Le livre des Actes et l'histoire*, p. 56.

²⁹ R. E. BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, p. 359.

³⁰ « ..., et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et en Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre » (Ac 1.8).

³¹ J. M. CASCIARO (dir.), *Les Actes des Apôtres*, p. 20.

³² L. BONNET, *La Bible annotée. Le Nouveau Testament, Jean, Actes*, p. 310.

8. Plan du livre

En ce qui concerne la division du livre des Actes des apôtres, nous constatons la présence d'une convergence dans le plan suivi par les auteurs³³ consultés. Nous choisirons cependant la proposition de D. Marguerat, parce qu'il nous présente une répartition du livre en six grands chapitres ayant des titres compréhensibles et pertinents. Pour notre recherche, nous avons fait le choix de ne présenter notre plan que par grands chapitres³⁴.

Plan des Actes des apôtres

1. L'attente de l'Esprit (1.1-26).
2. Jérusalem. La communauté autour des Douze apôtres (2.1-8.1a).
3. De Jérusalem à Antioche (8.1b-12.25).
4. Premier voyage missionnaire auprès des païens (13.1-15.35).
5. Paul missionnaire (15.36-21.14).
6. Martyre de Paul. De Jérusalem à Rome (21.15-28.31).

9. Contexte historique

Selon les recommandations de Jésus (Ac 1.4), les disciples retournèrent à Jérusalem (Lc 24.52 ; Ac 1.12) après son ascension (Ac 1.9) pour y attendre le baptême de l'Esprit promis (Lc 3.16 ; Ac 1.5-8). À la pentecôte, les disciples remplis de l'Esprit se sont mis à parler dans la langue des gens venus à Jérusalem pour la Pâque (Ac 2.1-4). Chacun des Juifs présents venus pour cette occasion entendit parler dans sa langue (Ac 2.5-6). À la suite de quoi quelques-uns se moquèrent d'eux (Ac 2.7-13). Ensuite, l'apôtre Pierre prit la parole et s'adressa à l'ensemble des Juifs rassemblés à Jérusalem. Le résultat fut que trois mille personnes acceptèrent les paroles de Pierre et se convertirent au christianisme, ce qui donna naissance à la première Église (Ac 2.14-47). L'assemblée croissait progressivement (Ac 3-4) et pratiquait la communauté des biens³⁵ (Ac 2.44-46 ; 4.32-5.11). Les disciples continuèrent d'enseigner et d'annoncer la bonne nouvelle malgré les difficultés rencontrées

³³ D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 108-109. J. M. CASCIARO (dir.), *Les Actes des apôtres*, p. 18-19. R. E. BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, p. 322.

³⁴ D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 108-109.

³⁵ J. DUPONT, *Nouvelles études sur les Actes des apôtres. Nouveaux ministères à Jérusalem*, (Lectio Divina 118), Paris, Cerf, 1984, p. 152.

(Ac 5). Nous voici donc en présence d'une communauté juive multi-ethnique³⁶, composée de Juifs de Jérusalem et d'autres contrées et pays. Selon F. Vouga, il y avait dans cette communauté à Jérusalem deux groupes distincts : l'un, composé d'Hébreux³⁷ et dirigé par le groupe des douze ; l'autre, composé d'Hellénistes³⁸ venus de toute la Diaspora et des villes hellénistiques pour y passer la fête de Pâque³⁹.

« Le premier groupe croyant, formé de Galiléens, était surtout hébraïsant ; mais il était inévitable que le recrutement à Jérusalem gagnât de propre en proche des Juifs dont la langue familière était plutôt le grec. Et comme la différence de langage entraînait avec elle une certaine différence de mentalité, d'idée, d'habitudes sociales, il n'est pas non plus étonnant qu'un certain malaise et des froissements n'aient pas tardé à se produire entre les croyants hébraïsants et les croyants hellénistes⁴⁰. »

Aussi selon R. E. Brown :

« Le désaccord entre ces chrétiens de Jérusalem se traduisait sur le plan financier [...] ; en effet les Hébreux (certainement le plus grand groupe) s'efforçaient de pousser les Hellénistes à rentrer dans le rang en coupant les vivres à leurs veuves, lesquelles dépendaient probablement totalement de ce soutien⁴¹. »

Ainsi, nous pensons que des points de divergence divisaient les deux groupes⁴², avec pour conséquence la rupture de l'unité de leur vie communautaire⁴³.

³⁶ P. BOSSUYT, J. RADERMAKERS, *Témoins de la Parole de la Grâce. Lecture des Actes des apôtres*, vol. 2, Bruxelles, Institut d'Études Théologiques, 1995, p. 218-219. L'auteur déclare : qu'« on ne s'étonnera donc pas de rencontrer la même diversité parmi les premiers partisans du Nazaréen. »

³⁷ A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 294. L'auteur déclare : « les Hébreux, en effet sont ici les Juifs nés en Palestine et qui parlent araméen. »

³⁸ F. VOUGA, *Les premiers pas du christianisme. Les écrits, les acteurs, les débats*, (Le monde de la Bible 35), Genève, Labor et Fides, 1997, p. 44. L'auteur déclare : « Le terme "d'helléniste", qui est le dérivé d'un verbe signifiant "parler grec" désigne soit des juifs parlant grec (comme p. ex. en Ac 9.29 : après sa conversion, Paul entre en conflit avec ses anciens compagnons), soit des judéo-chrétiens parlant grec (comme p. ex. en Ac 6.1). » Cependant, dans notre contexte historique, le terme « helléniste », prend ici le premier sens de F. Vouga. A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 294, déclare aussi que : « les Hellénistes sont les Juifs qui parlent grec, étant nés hors de Palestine de parents juifs, ou bien prosélytes agrégés au judaïsme par la circoncision. »

³⁹ F. VOUGA, *Les premiers pas du christianisme*, p. 48.

⁴⁰ A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, Paris, p. 294-295.

⁴¹ R. E. BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, p. 335-336.

⁴² *Ibid.*, p. 335. L'auteur déclare que : «...les juifs de cette période étaient sévèrement divisés au sujet du temple de Jérusalem comme unique lieu sur terre où offrir le sacrifice à Dieu ; et il n'est donc pas invraisemblable que des juifs de convictions opposées sur ce problème aient pu devenir croyants en Jésus. »

⁴³ C. PERROT, *Après Jésus. Le ministère chez les premiers chrétiens*, (Vivre, croire, célébrer), Paris, L'atelier/Ouvrière, 2000, p. 155.

10. Contexte littéraire

a) Contexte large

Le contexte large de la péricope à étudier va du chapitre 1^{er} au chapitre 28. Il retrace l'accomplissement des paroles que Jésus prononça à ses disciples avant son ascension. Vient d'abord la réception de l'Esprit Saint. Ensuite, le récit raconte comment la parole de l'Évangile se déploie sous son impulsion. Ce déploiement est progressif, partant de Jérusalem, « capitale du peuple d'Israël⁴⁴ », pour atteindre la Judée, la Samarie et les contrées voisines, puis enfin Rome, « capitale du monde païen⁴⁵ », où Paul parvient enchaîné (Ac 28)⁴⁶, ce qui permet à l'Évangile d'atteindre les extrémités de la terre.

Luc fait aussi apparaître dans l'histoire de l'Église l'étape décisive qui permet le passage d'une situation géographique à une autre, d'un mouvement à un autre. C'est ainsi qu'est présenté le récit de l'établissement des sept hommes d'Actes 6, duquel se détache Étienne, qui sera lapidé. Cela entraîne la persécution dont la conséquence permettra l'ouverture de la prédication de la parole vers les provinces de Judée et Samarie (Ac 6-7-8.1).

De même, l'étape décisive qui permettra la prédication de la parole jusqu'aux extrémités de la terre est l'arrestation de l'apôtre Paul à Jérusalem (Ac 21.30b-28) qui le conduira à Rome où il témoignera.

b) Contexte immédiat

Le contexte immédiat est compris entre Actes 1-5.42 et 6.8-8.3. Il permet de saisir l'origine de la communauté primitive et de découvrir les situations de vie dans lesquelles la péricope se déroule. Voici les différents tableaux qui le composent en nous inspirant de la structure de D. Marguerat⁴⁷.

L'attente de l'Esprit (1.1-26)

- Transition avec l'Évangile (1.1-3)
- Ascension et instructions de Jésus aux apôtres (1.4-11)
- Reconstitution du collège des Douze (1.12-26)

⁴⁴ L. BONNET, *La Bible annotée. Le Nouveau Testament, Jean, Actes*, p. 311.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ D. MARGUERAT, « Les Actes des apôtres », in D. MARGUERAT (dir.), *Introduction au Nouveau Testament*, p. 108.

⁴⁷ *Ibid.*

Jérusalem. La communauté autour des douze apôtres (2.1-8.1a)

- Naissance de l'Église (2.1-47)
 - Pentecôte et discours de Pierre à Jérusalem (2.1-41)
 - La première communauté (2. 42-47).
- Première opposition (attaque extérieure) (3.1-4.37).
 - Facteurs déclencheurs de l'opposition (3.1-26).
 - Faits (4.1-22).
 - Réactions des chrétiens à l'opposition (4.23-37).
- Première défaillance interne (attaque intérieure) (5.1-16).
 - Ananias et Saphira (5.1-11).
 - Résultat : une Église purifiée, miracles accomplis par les apôtres (5.12-16).
- Nouvelles oppositions (attaques extérieures) (5.17-42).
- Difficultés dans l'Église (attaques intérieures) et Institution des Sept (6.1-7)
- La crise : procès et martyr d'Étienne (attaque extérieure) (6.8-8.1).

Voici un ensemble de tableaux qui représentent les différentes phases ayant donné naissance à la communauté primitive. Premier constat : l'Église a démarré avec un grand nombre de personnes (Ac 2.41 ; 4.4). Deuxième constat : les différents tableaux de vie de l'Église laissent apparaître un vécu empreint, tantôt de joie (Ac 2.42-45 ; 46-47), tantôt de tristesse (Ac 5.1-11) et de difficultés (Ac 4.1-3 ; 5.17-18, 40). Troisième constat : cette communauté initiale a eu une pratique du partage très forte, les biens étant partagés et distribués à chacun selon ses besoins (Ac 2.45 ; 4.32-37). Il faut remarquer d'autre part que la péricope à étudier est située entre deux attaques extérieures et qu'elle introduit le récit du premier martyr.

11. Établissement du texte

Pour l'établissement du texte d'Actes 6.1-7, la critique textuelle ne présente pas de leçon impliquant un changement majeur à la compréhension du texte. Voilà maintenant les remarques faites par l'apparat critique de Nestle-Aland.

Verset 1

Après αὐτῶν vient le rajout de εὐ τῆ διακονία τῶν Ἑβραίων dans le texte occidental, représenté notamment par le codex de Bèze D⁴⁸.

Verset 2

Après le verbe εἶπαν apparaît le rajout de πρὸς αὐτοὺς dans le texte occidental, représenté notamment par le codex de Bèze D.

Verset 3

Le groupe de mots suivant, ἐπισκέψασθε δὲ ἀδελφοί, ἄνδρας ἐξ ὑμῶν est remplacé dans le texte occidental codex de Bèze D, par τι οὖν ἐστίν, ἀδ. ἐπισκ. ἐξ ὑμ. αὐτῶν ἀνδ.

On trouve aussi δὴ dans le manuscrit d'Alexandrinus A à la place de δε⁴⁹. Cette même leçon est remplacée par οὖν dans les manuscrits C⁵⁰, E⁵¹, Ψ⁵²; les minuscules 33⁵³, 1739⁵⁴, ainsi que dans les textes majoritaires, incluant le texte byzantin de la *koinè* auquel s'ajoutent les témoins constants de second ordre⁵⁵, ainsi que dans le papyrus 74⁵⁶ et le manuscrit D.

⁴⁸ O. MAINVILLE, *La Bible au creuset de l'histoire. Guide d'exégèse historico-critique*, Paris, Médiaspaul, 1995, p. 32. L'auteur déclare que ce manuscrit date « du cinquième siècle, est le principal témoin du texte dit occidental » et « se distingue sensiblement des autres témoins du Nouveau Testament par ses nombreux ajouts de mots, de phrases et même de récits. » C. GRAPPE, *Initiation au monde du Nouveau Testament*, (le monde de la Bible 63), Paris, Genève, Cerf, Labor et Fides, 2010, p. 163 déclare aussi à propos du livre des Actes des apôtres, que le « témoin principal est le Codex de Bèze [...], copié en Occident, conservé à Lyon depuis le IX^e siècle, enlevé à la Réforme et remis à Théodore de Bèze qui l'a offert à l'université de Cambridge. »

⁴⁹ O. MAINVILLE, *La Bible au creuset de l'histoire*, p. 31. L'auteur déclare à propos de l'oncial A (02) qu'il est d'« Alexandrinus, du cinquième siècle, [...], qui contient tout l'Ancien Testament et presque tout le Nouveau Testament. »

⁵⁰ M.-A. CHEVALIER, *L'exégèse du Nouveau Testament. Initiation à la méthode*, Genève, Labor et Fides, 1984, p. 110. L'auteur déclare que c'est un « Codex d'Ephrem, du V^e siècle, palimpseste de Paris (qui contient tout le N. T., mais avec beaucoup de lacunes). »

⁵¹ E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, p. 3. L'auteur déclare à propos du Codex Laudianus qu'il est de la « fin du VII^e siècle, commencement du VIII^e siècle [...]. Il contient un texte grec-latin des Actes avec quelques lacunes, XXVI.29-XXVII.26. »

⁵² L. VAGANAY, C.B. AMPHOUX, *Initiation à la critique textuelle du Nouveau Testament*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1933), Paris, Cerf, 1986, p. 40. L'auteur déclare que ce manuscrit est du « VIII^e-IX^e siècle, [...]. Il renferme, avec peu de lacunes, les Évangiles, les Actes, et les épîtres du N T. »

⁵³ O. MAINVILLE, *La Bible au creuset de l'histoire*, p. 33. L'auteur déclare concernant ce minuscule « (33) : datant du neuvième siècle, ce codex, souvent appelé *la reine des cursifs*, est l'un des importants minuscules. Il contient tout le Nouveau Testament à l'exception de l'Apocalypse. »

⁵⁴ E. NESTLE, K. ALAND, *Novum Testamentum Graece*, 27^e éd., Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 1995, p. 710. L'auteur souligne que ce minuscule est du X^e siècle.

⁵⁵ M.-A. CHEVALIER, *L'exégèse du Nouveau Testament*, p. 112.

⁵⁶ O. MAINVILLE, *La Bible au creuset de l'histoire*, p. 30. L'auteur souligne que « datant du septième siècle. Ce manuscrit tardif est en mauvais état, ... ».

Pour cette leçon, le minuscule 1175⁵⁷ présente aussi δε ουν. Le texte de l'édition Nestlé-Aland est attestée par les manuscrits κ⁵⁸ et B⁵⁹.

Toujours dans le même verset se trouve le mot αγιου, inséré entre πνεύματος et και, dans les manuscrits A, C, E, Ψ, les minuscules 33, 1739, de même que dans le texte majoritaire, incluant le texte byzantin de la koinè et les témoins constants de second ordre. Le texte de l'édition Nestlé-Aland est attesté par les témoins suivants : le papyrus ^{8.74}, les manuscrits κ, B, C² et le minuscule 614, 1175.

Verset 4

Entre la conjonction de coordination δὲ et l'article défini τῆ, il y a eu le rajout de εσομεθα, et le verbe προσκαρτερήσομεν est remplacé par προσκαρτε ρουντες dans le manuscrit D.

Verset 5

Après τοῦ πλήθους est ajouté των μαθητων dans le manuscrit D. Πλήρης est aussi remplacé par πλήρη dans le manuscrit B et les minuscules 323, 945, 1739, 2495. Les témoins suivants attestent le texte de cette édition: le papyrus 74, les manuscrits κ, A, C, D, E, Ψ, et les minuscules 33, 614, 1175, 1241, 1505.

Verset 6

Les mots οὓς ἔστησαν sont remplacés par ουτοι εσταθησαν dans le manuscrit D et dans toutes les versions syriaques existantes concernant ce passage. Le mot και est aussi remplacé par οιτινες dans le manuscrit D.

Verset 7

Θεοῦ est remplacé par κυριου dans les manuscrits D, E, Ψ et le minuscule 614 ; à cet endroit, certains autres manuscrits s'écartent du texte majoritaire⁶⁰. Le mot ἱερέων est également remplacé par Ιουδαιων dans le manuscrit κ. D'autres manuscrits s'écartent à cet endroit du texte majoritaire.

⁵⁷ E. NESTLE, K. ALAND, *Novum Testamentum Graece*, p. 710. L'auteur déclare que ce minuscule est du X^e siècle.

⁵⁸ O. MAINVILLE, *La Bible au creuset de l'histoire*, p. 31. L'auteur déclare concernant ce manuscrit : « (κ01), *Sinaïticus*, du quatrième siècle, [...] ce manuscrit hautement considéré contient tout le Nouveau Testament et une partie de l'Ancien... »

⁵⁹ *Ibid.*, p. 31-32. L'auteur déclare concernant ce manuscrit : « (B,03), *Vaticanus*, du quatrième siècle, est le plus précieux des manuscrit que l'on possède, [...]. Il contenait, à l'origine, la Bible au complet (à l'exception des livres des Maccabées) ; mais aujourd'hui, des parties considérables manquent, dont les quarante-six premiers chapitres de la *Genèse*, trente psaumes, ainsi que les lettres pastorales, une partie d'*Hébreu* et l'*Apocalypse*. Ce manuscrit est considéré comme le plus important. »

⁶⁰ E. NESTLE, K. ALAND, *Novum Testamentum Graece*, p. 14.

12. Traduction

Après avoir constaté les différentes variantes des leçons citées par l'apparat critique du Nestle-Aland, nous voici en mesure de considérer le texte grec du *Novum Testamentum Graece* sur la base de son établissement, et de proposer la traduction suivante :

« **1** En ces jours-là, comme les disciples se multipliaient, il y eut un murmure des Hellénistes contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans le service quotidien. **2** Mais les Douze ayant convoqué la multitude des disciples, dirent : Il n'est pas convenable que nous mettions de côté la parole de Dieu pour servir aux tables. **3** Cherchez, frères, sept hommes d'entre vous, ayant un bon témoignage, remplis d'Esprit et de sagesse, que nous établirons pour la fonction de celui-ci. **4** Mais, nous, nous nous emploierons assidument à la prière et au service de la Parole. **5** Et le discours plut à toute la multitude et ils choisirent Étienne, homme plein de foi et d'Esprit saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. **6** Ils les présentèrent devant les apôtres qui, ayant prié, leur imposèrent les mains. **7** Et la parole de Dieu se répandait, le nombre des disciples augmentait fortement à Jérusalem, et une grande foule de prêtres obéissaient à la foi. »

13. Structure littéraire

Notre récit peut se lire dans une structure en chiasme, comme celle que propose par exemple M. Gourgues, en A B A' B'⁶¹. Cette structure permet une lecture plus centrée sur les deux acteurs principaux du récit. En voici le plan:

- A. Situation critique dans *la communauté* (6.1).
- B. Proposition d'une solution par *les Douze* (6. 2-4).
- A'. Proposition exécutée par *la communauté* (6. 5).
- B'. Proposition exécutée par *les Douze* (6. 6).

Cette structure laisse apparaître deux initiatives : proposition (6.3) et exécution (6.5-6)⁶². Toutefois, il paraît plus pertinent d'aller plus loin dans la lecture du récit à travers une

⁶¹ M. GOURGUES, *Mission et communauté. Actes des apôtres (1-12)*, (Cahiers Évangile 60), Paris, Cerf, 1987, p. 52.

⁶² *Ibid.*

structure plus détaillée et plus explicite que celle-ci. D'après ses contenus, le récit est une intrigue⁶³ dont la structure suit le schéma quinaire⁶⁴ suivant :

1. Situation initiale : 6.1a. «...Les disciples se multipliaient...»
2. Nouement : 6.1b. Négligence des veuves hellénistes dans le service quotidien.
3. Action transformatrice : 6.2-4. Proposition de choisir sept hommes pour se charger de ce service.
4. Dénouement : 6.5-6. Acceptation de la proposition et élection des Sept.
5. Situation finale : 6.7. La Parole se répand et le nombre de disciples se multiplie.

Ainsi, nous pouvons affirmer que nous sommes en présence d'une intrigue composante⁶⁵ dont la structure permet de lire le déroulement du récit en cinq étapes (dès lors plus compréhensibles et faciles à visualiser), et met en relief l'action transformatrice.

14. Commentaire du texte

En tout premier lieu, notre récit est clairement délimité par une inclusion : il commence et s'achève sur l'accroissement du nombre des disciples. Nous avons ici un cadre narratif et surtout interprétatif⁶⁶ dans lequel notre analyse doit être faite.

Verset 1a :

« En ces jours-là, comme les disciples se multipliaient,... ».

Nous pensons, comme certains auteurs⁶⁷, que l'expression « En ces jours-là » est à comprendre en parallèle à « et en ces jours » d'Actes 1.15, où le collège des apôtres a été complété par la nomination de Matias. C'est aussi une manière d'être relié avec le temps

⁶³ D. MARGUERAT, Y. BOURQUIN, *Pour lire les récits bibliques. Initiation à l'analyse narrative*, 3^e éd., Paris, Genève, Cerf, Labor et Fides, 2004, p. 54, donne la définition suivante de l'intrigue : « mise en système des événements qui constituent l'histoire racontée : ces événements sont reliés l'un à l'autre par lien de causalité (c'est la configuration) et insérés dans un procès chronologique (c'est la consécution des événements). »

⁶⁴ *Ibid.*, p. 56-57. L'auteur souligne que « ce schéma porte à cinq le nombre d'étapes dont se compose typiquement l'intrigue. »

⁶⁵ J.-N. ALETTI, M. GILBERT, J.-L. SKA, *et al.*, *Vocabulaire raisonné de l'Exégèse biblique. Les mots, les approches, les auteurs*, (Outils bibliques), Paris, Cerf, 2008, p. 75.

⁶⁶ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 205.

⁶⁷ Ph. BOSSUYT, J. RADERMAKERS, *Témoins de la Parole de la Grâce*, p. 216. S. LEGASSE, *Stephanos. Histoire et discours d'Étienne dans les Actes des apôtres*, (Lectio Divina 147), Paris, Cerf, 1992, p. 101.

précédent comme étant le moment précis où la communauté primitive⁶⁸ a pris naissance et a connu une grande croissance⁶⁹.

Verset 1b :

«... il y eut un murmure des Hellénistes contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans le service quotidien. »

À cause de la croissance de cette première communauté va surgir une tension entre Hellénistes et Hébreux. Les Hellénistes, Juifs hellénistiques christianisés⁷⁰, s'opposent aux Hébreux, Juifs palestiniens christianisés, du fait que leurs veuves « étaient négligées dans le service quotidien. ». Selon le texte occidental représenté par le codex de Bèze, ce serait dans le service des Hébreux⁷¹ que cette négligence⁷² était constatée. Cette remarque de Bèze laisse à penser qu'il existait déjà un service quotidien pratiqué par les Hébreux. Certains commentaires précisent que le « service journalier » dont parle le texte désignerait l'assistance quotidienne accordée aux personnes dans le besoin⁷³. D'autres y voient aussi un rapport avec la suite, au verset 2, où « "le service quotidien", n'est pas un service d'aumônes, mais "un service de table" ; il semblerait que la négligence dont on se plaint concerne l'organisation des repas communs. C'est-à-dire de la cène eucharistique, la fraction des pains⁷⁴. »

Concernant les termes τῆ διακονίᾳ τῆ καθημερινῆ, ils se traduisent par « le service quotidien⁷⁵ ». Nous pensons avec W. Macdonald, A. Farstad, que le mot διακονία implique

⁶⁸ S. LEGASSE, *Stephanos. Histoire et discours d'Étienne dans les Actes des apôtres*, p. 101.

⁶⁹ *Ibid.*, L'auteur précise que « ... Luc insiste sur le nombre imposant des conversions juives aux christianismes à Jérusalem : trois mille de la Pentecôte (2. 41) d'autres s'adjoignent "chaque jour" (2. 47) ; on en compte bientôt cinq mille en se limitant aux seuls hommes (4. 4) et la communauté augmente encore si l'on croit notre passage (6.1-7). »

⁷⁰ *Ibid.*, p. 103.

⁷¹ E. NESTLE, K. ALAND, *Novum Testamentum Graece*, p. 335.

⁷² P. BOSSUYT, J. RADERMAKERS, *Témoins de la Parole de la Grâce*, p. 222-223. L'auteur précise que « si ces personnes sont négligées à l'intérieur de la communauté, c'est un grave manquement à la Torah qui risque de disqualifier l'assemblée. Car le Deutéronome notamment (14.29 ; 24.17-19 ; 26.13 ; 27.19) exige que le droit des veuves et des orphelins soit respecté ; ils sont faibles et ne peuvent se défendre eux-mêmes. Il revient donc à la communauté d'en prendre soin, en leur accordant une célébration en leur langue. Les oublier, c'est oublier YHWH ! »

⁷³ *Ibid.*, p. 221. S. LEGASSE, *Stephanos. Histoire et discours d'Étienne dans les Actes des apôtres*, p. 103.

⁷⁴ A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 295.

⁷⁵ A. DAGRON, J. CALLOUD, « Un récit peut en cacher un autre... (Ac 6) », *Sémiotique et Bible* 134 (2009/6), p. 59. L'auteur souligne que cela veut dire « littéralement : dans la "diaconie quotidienne". Le terme "diaconie" apparaît là, un terme assez indéterminé : un service journalier. »

l'assistance matérielle⁷⁶, comme dans le texte d'Actes 11. 29, tout en sachant que l'activité des Sept ne s'est pas réduite⁷⁷ à ce pour quoi ils avaient été nommés⁷⁸.

Quel que soit le type du service, il comportait une grande négligence. C'est la raison pour laquelle nous voudrions mettre l'emphase sur le verbe grec παρεθεωροῦντο qui est à l'imparfait de l'indicatif passif 3^e personne du pluriel⁷⁹ et se traduit par « étaient négligées ». Mais il peut aussi être compris autrement, ce qui nous paraît important, afin de bien saisir la gravité de la tension existant entre les deux parties. Le verbe grec utilisé est παραθεωρέω et celui-ci prend aussi le sens de « regarder à côté, laisser de côté⁸⁰ ». Ainsi, ce refus du regard touche une catégorie de personnes socialement fragiles : les veuves des Juifs hellénistiques christianisés⁸¹.

Verset 2-4 :

« **2** Mais les Douze ayant convoqué la multitude des disciples dirent : Il n'est pas convenable que nous mettions de côté la parole de Dieu pour servir aux tables. **3** Choisissez donc, frères, sept hommes d'entre vous, ayant un bon témoignage, remplis d'Esprit-Saint et de sagesse, que nous établirons pour la fonction de celui-ci. **4** Mais, nous, nous nous emploierons assidûment à la prière et au service de la Parole. »

Contrairement à ce qu'affirme R. E. Brown⁸² et bien que le texte ne soit pas très explicite à ce propos, la phrase « Il n'est pas convenable que nous mettions de côté la parole de Dieu pour servir aux tables » (verset 2b) laisse à penser que les Douze⁸³ ont exercé jusque-là les deux fonctions⁸⁴. Nous penchons pour cette interprétation car, comme le souligne P. Bossuyt et J. Radermakers, dans la pensée hébraïque, « le judaïsme n'a pas coutume d'opposer le spirituel et le matériel⁸⁵ ». Quant à l'expression « servir aux tables⁸⁶ »,

⁷⁶ W. MACDONALD, A. FARSTAD, *Le commentaire biblique du Nouveau Testament du disciple*, Saône, J.-P. Burgat / La joie de l'Éternel, 1999, p. 483.

⁷⁷ J. DANIELOU, *L'Église des premiers temps. Des origines à la fin du III^e siècle*, (Points, histoire 80), Paris, Seuil, 1985, p. 22.

⁷⁸ L. BONNET, *La Bible annotée. Le Nouveau Testament, Jean, Actes*, p. 379

⁷⁹ B. FRIBERG, T. FRIBERG (éd.), *Analytical Greek New Testament. Greek text analysis*, Grand Rapids, Baker Book, 1989, p. 382.

⁸⁰ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, Paris, Hachette, 1950, p. 1462.

⁸¹ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 208.

⁸² R. E. BROWN, *Croire en la Bible à l'heure de l'exégèse*, (Lire la Bible), Paris, Cerf, 2002, p.195. Ainsi, l'auteur souligne que : « Même en cas de conflit les Douze refusent de prendre en charge la gestion des biens de la communauté [...]. Le fait que le texte nous présente cela comme un refus d'une possibilité envisagée montre que les Douze, jusqu'alors, n'ont pas eu en charge la distribution de la nourriture. »

⁸³ E. TROCME, *L'enfance du christianisme*, Paris, Noësis, 1977, p. 43. L'auteur déclare que : « La gestion du fond communautaire était assurée par les "Douze",... »

⁸⁴ S. LEGASSE, *Stephanos. Histoire et discours d'Étienne dans les Actes des apôtres*, p. 104.

⁸⁵ P. BOSSUYT, J. RADERMAKERS, *Témoins de la Parole de la Grâce*, p. 223.

vu le manque de précision néotestamentaire⁸⁷, il est difficile d'affirmer quel est son contenu exact. Mais d'après notre contexte, nous pouvons dire, comme le note C. L'Eplattenier que, dans l'Église de Jérusalem, elle « peut désigner aussi bien l'organisation des agapes fraternelles que la juste répartition des dons aux pauvres : or dans les deux cas il s'agit des signes nécessaires d'une vraie communion ecclésiale⁸⁸ ». Cette vue s'oppose à la pensée de J.-N. Collins qui consisterait à comprendre le service de table « comme une prédication domestique⁸⁹ ».

Ce qu'on peut dire à propos du nombre sept proposé par les Douze, c'est qu'il a une portée traditionnelle⁹⁰. La limitation au nombre de sept pourrait être en rapport avec le nombre d'Hellénistes dans la communauté, qui était moins considérable que celui des Hébreux⁹¹. Aussi, le chiffre sept d'Actes 6 pourrait indiquer qu'il s'agit là d'une organisation non-Palestinienne et que l'Église commence à se développer même « ethniquement⁹² ». Dans ce cas, les Sept auraient aussi à assumer auprès des Hellénistes, « le même rôle que les Douze ont eu pour l'ensemble de la toute première communauté⁹³. »

Le verset 2 comporte le verbe διακονεῖν, qui se traduit par « servir ». Toujours dans notre contexte, le terme διακονεῖν τραπέζαις se traduit par « servir aux tables ». Selon E. Jacquier, c'est un « terme technique, pour signifier le service des veuves qui consistait

⁸⁶ M. GOURGUES, *Mission et communauté. Actes des apôtres (1-12)*, p. 53. Selon l'auteur, « Pour certains, il s'agirait plutôt des tables de changes ou comptoirs servant à des opérations financières, comme en Mc 11.15. Dans ce cas, il faudrait songer à une distribution d'argent plutôt que de nourriture, services qui ont existé tous les deux dans le judaïsme, et peut être déjà au temps de l'Église primitive. Quoi qu'il en soit il s'agit de deux cas de secours matériels... »

⁸⁷ S. CHARALAMBIDIS, G. LAGNY, E. GRANGER *et al.*, *Le diaconat*, (Églises en dialogue 11), Tours, Mame, 1969, p. 17.

⁸⁸ C. L'EPLATTENIER, *Les Actes des apôtres*, (La Bible, porte-Parole), Genève, Labor et Fides, 1987, p. 88.

⁸⁹ J.-N. COLLINS, *Deacons and the Church. Making connections between old and new*, Leominster, Gracewing and Morehouse, 2002, p. 47-48. Pour l'auteur le problème qui surgit dans la communauté, c'était de donner aux veuves accès à la Parole de Dieu dans leur propre langue, en grec.

⁹⁰ A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 300. L'auteur précisera que « ..., tout ce qu'on en peut dire de certain est qu'il est traditionnel par rapport au comité institué pour la direction du groupe helléniste, comme celui de Douze l'est par rapport au comité qui fut dès l'abord institué pour la direction de la communauté primitive. Et il ne paraît pas douteux non plus que ces chiffres ont eu dans la tradition une valeur symbolique. » Aussi, J. DUPONT, *Nouvelles études sur les Actes des apôtres*, p. 154, déclare que : « les communautés juives étaient habituellement placées sous la responsabilité de sept administrateurs. »

⁹¹ *Ibid.*, p. 301.

⁹² Nous voyons dans Actes 13.9 que le nombre sept était associé aux nations païennes, de même, dans Marc 8.8, il y a les sept corbeilles de nourriture des païens, contre les douze paniers de nourriture pour Israël dans Marc 6.43.

⁹³ E. TROCME, *L'enfance du christianisme*, p. 50.

surtout dans la nourriture quotidienne⁹⁴. » Mais ce service ne se limitait pas à cela⁹⁵, et d'ailleurs, les sept hommes pouvaient très bien assurer la prédication⁹⁶, l'enseignement de la parole et le baptême comme nous le voyons dans le sermon d'Étienne d'Actes 7 et d'après les activités de Philippe dans Actes 8⁹⁷. De même, nous pensons que si le service aux tables est d'ordre matériel, il n'était pas accompli sans une dimension spirituelle, puisqu'il se réalisait dans la communauté des croyants⁹⁸.

Nous voudrions mettre aussi l'emphase sur le verbe ἐπισκέψασθε du verset 3. Il est à la 2^e personne du pluriel de l'impératif aoriste⁹⁹ du verbe ἐπισκέπτομαι et signifie « aller examiner, visiter, observer¹⁰⁰ ». Ce verbe montre l'importance avec laquelle le choix devait être fait. Compte tenu des critères donnés, ces choix devaient être réalisés avec beaucoup d'attention et de discernement¹⁰¹.

Ainsi, au verset 3, les critères précis donnés par les Douze, sont d'ordre contextuel¹⁰², pour effectuer le choix des sept hommes :

1- Jouir d'un bon témoignage rendu par la communauté¹⁰³. Celle-ci devait voir dans les Sept, des hommes « de bonne réputation¹⁰⁴ », « réputés dignes de confiance¹⁰⁵ ».

⁹⁴ E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, p. 186.

⁹⁵ V. FUSCO, *Les premières communautés chrétiennes. Traditions et tendances dans le christianisme des origines*, (Lectio Divina 188), Paris, Cerf, 2001, p. 250. L'auteur déclare que : « Bien qu'institués pour le service caritatif, ils seront de fait décrits surtout comme des prédicateurs : pas seulement Étienne, mais Philippe (8.5-40), qui méritera le nom "d'évangéliste" (21.8), et les autres aussi, mentionnés collectivement (8.4 ; 4.19-21). »

⁹⁶ C. PERROT, *Après Jésus : le ministère chez les premiers chrétiens*, p. 158. L'auteur déclare que « ..., l'activité d'Étienne, des judéo-hellénistes et de Philippe, nommés dans la liste des récipiendaires, touche directement la parole, et non la table (Ac 7 ; 8.4). »

⁹⁷ R. E. BROWN, *Croire en la Bible à l'heure de l'exégèse*, p.196.

⁹⁸ W. LUTHI, *Les Actes des apôtres*, Genève, Paris, Labor et Fides, Librairie protestante, 1958, p. 79. L'auteur déclare que « Dans la communauté chrétienne, il ne saurait y avoir communion sur le plan de la parole sans communion sur le plan du pain quotidien. Et inversement, il est tout aussi inconcevable que les apôtres négligent le ministère de la parole et donnent tout leur temps au service des tables. Une communion dans ce domaine-là sans la communion de la parole est également impensable. Parole et nourriture, âme et corps, esprit et argent, prière et travail, salut et guérison, foi et vie, sont inséparables. D'ailleurs, dans la première communauté, l'un n'existe pas sans l'autre. » E. BARDE, *Commentaire sur les Actes des apôtres*, Lausanne, Bridel G., 1898, p. 119-120, déclare aussi que : « Ce "service des tables", [...], nous montre la façon dont les aumônes étaient recueillies et partagées : on les apportait à l'heure du culte, en espèce ou en nature ; on les déposait sur la table de la communion ; les apôtres les répartissaient ensuite au mieux de leurs informations. »

⁹⁹ B. FRIBERG, T. FRIBERG (éd.), *Analytical Greek New Testament*, p. 382.

¹⁰⁰ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, p. 771.

¹⁰¹ E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, p. 187.

¹⁰² G. HAMMANN, *L'amour retrouvé. Le ministère de diacre, du christianisme primitif aux Réformateurs protestants du XVI^e siècle*, Paris, Cerf, 2007, p. 25.

¹⁰³ S. LEGASSE, *Stephanos. Histoire et discours d'Étienne dans les Actes des apôtres*, p. 106.

2- Être remplis d'Esprit-Saint. Nous comprenons ici que les Sept devaient être des hommes témoignant de la présence de Dieu en eux, comme ce fut le cas pour Étienne (Ac 6.5a ; 7.55) et Barnabas (Ac 11.24).

3- Et être remplis de sagesse. Dans ce contexte, selon A. Loisy, la sagesse n'est pas qu'une attitude naturelle, mais c'est une attitude qui doit être comprise comme don de l'Esprit ou animée par l'Esprit pour exercer ce service¹⁰⁶. On peut aussi comprendre la sagesse comme du discernement¹⁰⁷ à avoir pour bien accomplir ce service, car il a une portée spirituelle.

Vu la qualité de ces critères de choix pour accomplir ce service, celui-ci ne pouvait se limiter à la distribution quotidienne ou au service aux tables¹⁰⁸. De même, le verset 3 présente la proposition faite par les Douze ainsi que les critères de choix à prendre en compte. C'est la première étape pour l'élection des Sept.

Au verset 4, διακονία τοῦ λόγου se traduit par « service de la parole » ; c'est le même mot διακονία utilisé au verset 1b, pour « le service quotidien » διακονία τῆ καθημερινῆ. D'après les textes bibliques, les deux services s'opposent : le service de la parole serait la prédication aux non-chrétiens (Ac 2.14-40 ; 4.4, 20, 29, 31) et le fait d'être « témoins de la résurrection » (Ac 1.22), « jusqu'aux confins de la terre » (Ac 1.8). Ce terme serait aussi l'enseignement donné aux chrétiens « au temple et dans les maisons » (Ac 5.42). Nous constatons qu'il y a une volonté pour les Douze de séparer le service aux tables d'avec le service de la parole à laquelle ils souhaitent se consacrer, sans mettre de côté ni réduire le

¹⁰⁴ *Traduction œcuménique de la Bible. Édition intégrale TOB*, 10^e éd., Paris, Villiers-le-Bel, Cerf, Société Biblique Française, 1988-2004. Aussi c'est le même terme que nous trouvons dans la nouvelle Bible TOB paru en 2010. Concernant la bonne réputation qui doit être attestée par la communauté, voici quelques exemples de personnes tirés du livre des Actes : Gamaliel (Ac 5.34), Corneille (Ac 10.22), Barsabbas, et Silas (Ac 15.22), Timothée (Ac 16.2) et Ananias (Ac 22.12).

¹⁰⁵ *La Bible du Semeur*, Saint-Legier, Emmaüs, 2000.

¹⁰⁶ A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 299. On trouve aussi cette pensée chez M.-E. BOISMARD, A. LAMOUILLE, *Les Actes des deux apôtres. Analyses littéraires*, (Etudes bibliques 14), vol. 3, Paris, J. Gabalda, 1990, p. 98-99, qui déclarent : « que si les Sept doivent être "remplis de l'Esprit et de sagesse", c'est pour pouvoir discuter victorieusement avec les contradicteurs de la parole, [...] pour pouvoir annoncer victorieusement la Parole. » Nous n'adhérons pas à cette pensée parce qu'elle est en contradiction avec le contexte de leur choix, qui n'était pas fait dans une perspective de la proclamation de la parole, mais dans celle de servir aux tables.

¹⁰⁷ Nous soulignons que c'est la sagesse qui qualifiait Joseph pour une fonction vitale d'intendance au pays d'Égypte (Gn 41.33-40), de même que les chefs de tribus désignés à la demande de Moïse (Dt 1.15) pour arbitrer les conflits.

¹⁰⁸ A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 295. L'auteur déclarera que « Les Sept n'étaient pas des auxiliaires des Douze pour les affaires économiques de la communauté mêlée d'Hébreux et d'Hellénistes, mais les chefs, le comité directeur du groupe helléniste, constitué à part, comme les Douze étaient les chefs, le comité directeur de la communauté primitive, et comme ils étaient restés après la sécession du groupe helléniste le comité directeur du groupe hébreux. La vraie raison d'être de l'institution des Sept a été l'organisation du groupe helléniste à part du groupe hébreux. »

service aux tables¹⁰⁹. Toutefois, nous adhérons à la pensée d'E. Barde selon laquelle il n'y avait pas interdiction aux Sept d'annoncer eux aussi la Parole de Dieu, mais ce n'était pas leur fonction immédiate¹¹⁰. Donc, retrouver certains en train de prêcher ou de baptiser dans le livre des Actes serait une exception plutôt que la règle.

Verset 5-6 :

« 5 Et le discours plut à toute la multitude et ils choisirent Étienne, homme plein de foi et d'Esprit saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. 6 Ils les présentèrent devant les apôtres qui, ayant prié, leur imposèrent les mains. »

Au verset 5, la multitude présente les sept hommes en fournissant quelques rares renseignements sur deux d'entre eux et rien sur les autres. Puisqu'ils sont mis en place prioritairement pour s'occuper des Hellénistes, les hommes nommés ont des noms grecs¹¹¹. La proposition de la multitude représente la deuxième phase pour l'élection des Sept.

Le verset 6 permet trois interprétations différentes :

1. La prière attachée à l'imposition des mains démontrerait que les Sept n'étaient pas préposés seulement pour un service matériel, mais également spirituel¹¹².
2. L'imposition des mains après la prière est un signe qui démontre que les Sept ont été choisis non pour servir aux tables, mais pour accomplir une fonction apostolique¹¹³.
3. L'imposition des mains est une manière de confirmer par Dieu, devant la communauté, l'appel des sept hommes à exercer une mission de service dans la communauté¹¹⁴.

Au regard de ces différentes approches, nous serons plutôt favorables à comprendre la prière et l'imposition des mains comme un rite d'institution¹¹⁵ à la fonction. Il ratifie ainsi le choix¹¹⁶ fait par la communauté et la reconnaissance du service auquel le Seigneur les a

¹⁰⁹ M. GOURGUES, *Mission et communauté. Actes des apôtres (1-12)*, p. 57-57.

¹¹⁰ E. BARDE, *Commentaire sur les Actes des apôtres*, p. 121.

¹¹¹ V. FUSCO, *Les premières communautés chrétiennes*, p. 250.

¹¹² E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, p.192.

¹¹³ M.-E. BOISMARD, A. LAMOUILLE, *Les Actes des deux apôtres. Analyses littéraires*, p. 99.

¹¹⁴ H. ROULLET, *Saint Étienne. Premier diacre et premier martyr*, (Saint du monde), Paris, P. Téqui, 2006, p. 19.

¹¹⁵ J. M. CASCIARO (dir.), *Les Actes des apôtres*, p. 82.

¹¹⁶ D. GUTHRIE (dir.), *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier, Emmaüs, 1978, p. 1025.

appelés¹¹⁷. Ce verset présente la dernière étape de l'élection officielle des Sept pour le service aux tables.

Verset 7 :

« Et la parole de Dieu se répandait, le nombre des disciples augmentait fortement à Jérusalem, et une grande foule de prêtres obéissait à la foi ».

Nous constatons que la nomination des Sept pour s'occuper du service aux tables des Juifs hellénistes dans la communauté a contribué largement aux progrès de la proclamation de la parole dans Jérusalem¹¹⁸. De même, elle a permis à un grand nombre de personnes de croire en Christ et de devenir disciples, ce qui explique l'augmentation de croyants. Mais elle a aussi été le point de départ de la proclamation de la parole à l'extérieur de Jérusalem (Ac 6.8-8).

Ce travail d'analyse nous a permis de faire ressortir les points suivants, qui nous paraissent pertinents pour la suite de notre travail.

Nous avons pu appréhender le contexte existentiel dans lequel les Douze ont demandé à la multitude de choisir ces sept hommes : définir leurs fonctions, leurs critères d'élection, la procédure à suivre et la conséquence de leur nomination.

L'appel des Sept s'est réalisé dans un contexte de croissance numérique des disciples pour résoudre une tension dans la communauté due au fait que les veuves des Hellénistes étaient laissées de côté dans le service quotidien.

Nous pensons que la fonction pour laquelle les Sept ont été nommés est une fonction pratique pour « le service aux tables », mais que celle-ci réunissait les trois dimensions, « le pain, la parole et l'entraide communautaire¹¹⁹ », comme le confirme C. Perrot. Leur fonction première était toutefois le service matériel.

Les recommandations faites par les Douze invitaient à choisir sept hommes ayant les caractéristiques suivantes : qu'ils soient honorables, donc respectables, considérés dans la communauté, remplis d'Esprit Saint, ce qui impliquait de choisir des hommes qui témoignent de la présence de Dieu en eux, et de sagesse, c'est-à-dire disposant d'un savoir-faire inspiré de Dieu pour la pratique de ce service.

¹¹⁷ P. BOSSUYT, J. RADERMAKERS, *Témoins de la Parole de la Grâce*, p. 228.

¹¹⁸ E. BARDE, *Commentaire sur les Actes des apôtres*, p. 121.

¹¹⁹ C. PERROT, *Après Jésus. Le ministère chez les premiers chrétiens*, p. 242.

Il ressort aussi de cette analyse une procédure d'élection en trois étapes : 1) La proposition faite par les apôtres (v.3), 2) Le choix de la communauté (v.5) et 3) La mise en fonction par la prière et l'imposition des mains par les apôtres (v.6).

Cette nomination a eu pour conséquence la croissance de la « parole de Dieu » et un grand nombre de personnes qui « obéissaient à la foi ». Enfin, notre analyse nous a permis de voir que l'évangéliste Luc n'utilise pas le terme « diacre » (du grec *διάκονος*) dans Actes 6¹²⁰. Cela explique sans doute une volonté de Luc, car l'expression *διάκονος* est absente de l'ensemble du livre des Actes. Alors, pourquoi certaines traductions introduisent-elles ce récit par le titre d'« institution des diacres » ? Pour comprendre l'absence du terme de diacre dans le corps du récit et son utilisation dans le titre, nous proposons d'analyser les termes *διακονία* et *διακονεῖν* présent dans la péricope.

15. Analyse des termes « διακονία » et « διακονεῖν ».

Le terme *διακονία* a pour définition « office de serviteur, service¹²¹ ». Dans Actes 6.1, le mot est au datif féminin singulier¹²². Le groupe de mots *τῇ διακονίᾳ τῆ καθημερινῆ* se traduit par « le service quotidien ». Nous avons aussi les traductions suivantes : « lors des distributions quotidiennes¹²³ »; « on distribuait la nourriture¹²⁴ ». Ac 6.4, reprend le même terme *διακονία* qu'au verset 1, aussi au datif féminin singulier, et le groupe de mots *διακονία τοῦ λόγου*, se traduit par « service de la parole » ou encore « au service de l'enseignement¹²⁵ », « la tâche de la prédication¹²⁶ », mais aussi « l'administration de la parole¹²⁷ ». Ainsi nous découvrons que le mot *διακονία* se définit comme une action que l'on accomplit et le mot se traduit par le terme le mieux adapté en fonction du contexte et du service à réaliser, d'où les nombreuses possibilités de traductions.

¹²⁰ Ce qui est relevé par un grand nombre d'auteurs : A. LOISY, *Les Actes des apôtres*, p. 300. D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 210. E. BARDE, *Commentaire sur les Actes des apôtres*, p. 120. E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, p. 188. L. BONNET, *La Bible annotée. Le Nouveau Testament, Jean, Actes*, p. 379. R. E. BROWN, *Croire en la Bible à l'heure de l'exégèse*, p.196. P. BOSSUYT, J. RADERMAKERS, *Témoins de la Parole de la Grâce*, p. 224.

¹²¹ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, p. 474.

¹²² B. FRIBERG, T. FRIBERG (éd.), *Analytical Greek New Testament*, p. 382.

¹²³ *La Bible du Semeur*.

¹²⁴ *La Bible en français courant*, Paris, Société biblique française, 1982.

¹²⁵ *La Bible du Semeur*.

¹²⁶ *La Bible en français courant*.

¹²⁷ A. BARNES, *Notes explicatives et pratiques sur les Actes des apôtres et l'épître aux Romains*, Paris, Genève, Grassart, Beroud, 1858 p. 115.

Le terme διακονεῖν du verbe διακονέω a pour définition « être serviteur, faire office de serviteur, servir¹²⁸ ». Dans Ac 6.2, le verbe διακονεῖν, est à l’infinitif présent actif¹²⁹. Le groupe de mot διακονεῖν τραπέζαις, se traduit par « pour servir aux tables », « pour nous occuper de la distribution des repas¹³⁰ » et « pour nous occuper des repas¹³¹ ». Le verbe διακονεῖν met en évidence l’action de faire quelque chose, soit ici de servir.

Pour διακονία, le préfixe Δια veut dire « à travers¹³² » et le substantif κονία veut dire « poussière¹³³ ».

Pour διακονέω, le préfixe Δια veut dire « à travers » et le substantif κονέω veut dire « soulever de la poussière en courant, d’où courir, se hâter¹³⁴ ». Donc le « diakonia » est un service qui s’accomplit « à travers la poussière¹³⁵ » avec empressement. Ainsi, le choix de ces mots par l’auteur pour désigner le service envers les veuves donne à celui-ci un caractère « prosaïque, concret, “terre à terre”¹³⁶ », ce « qui le distingue de la lâttrie et de la liturgie, [...] ». Son usage en grec profane montre qu’il désigne le service personnel, orienté selon le besoin de celui qui est servi. Il veut dire servir à table, donner les moyens de vivre et servir d’une manière générale¹³⁷. » Ceci invite à comprendre que la priorité de Luc n’était pas de montrer l’institution des « diacres », mais de montrer que l’on doit s’occuper des laissées-pour-compte, d’où l’absence totale du mot διάκονος « diacre », dans l’ensemble du livre des Actes. Néanmoins, l’utilisation du mot « diacre » dans le titre de ce récit est compréhensible pour deux raisons :

1. Parce que le terme διάκονος pouvant se traduire par « serviteur, servante ou diacre¹³⁸ » donne un nom aux servants qui ont la charge du service quotidien.

¹²⁸ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, p. 474.

¹²⁹ B. FRIBERG, T. FRIBERG (éd.), *Analytical Greek New Testament*, p. 382.

¹³⁰ *La Bible du Semeur*.

¹³¹ *La Bible en français courant*.

¹³² M. CARREZ, F. MOREL, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, 4^e éd. (1^{re} éd. 1971), Genève, Villiers-le-Bel, Labor et Fides, Société biblique française, 1998, p. 67.

¹³³ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, p. 1118.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ F. ROGNON, « Les fondements théologiques de la diaconie », *Réforme* 3274 (2008/5-6), p. 7.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ F. LIENHARD, « Diaconie », in B. KAEMPF (dir.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997, p. 259-260.

¹³⁸ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, p. 474. L’auteur souligne l’idée « qui est au service de, dont on se sert, ... ». De même, X. LEON-DUFOUR, *Dictionnaire du Nouveau Testament*, (Parole de Dieu), Paris, Seuil, 1975, p. 205, donne la définition de « serviteur », de « celui qui est au service d’un maître. »

2. Parce que le récit stipule la procédure d'installation des Sept.

Enfin, bien que les sept hommes ne soient pas appelés « diacres » de manière claire et explicite, nous en déduisons qu'ils sont forcément des « diacres ». Car pour servir, il faut automatiquement un serviteur, donc un diacre.

Après avoir fait l'exégèse d'Actes 6 qui est un texte clé par rapport au diaconat, y compris encore aujourd'hui dans la compréhension et pratique de l'Église adventiste, et pour compléter notre regard sur le diaconat dans le Nouveau Testament, il paraît important d'analyser le vocabulaire biblique lié à la notion du diaconat dans l'ensemble du Nouveau Testament. C'est ce qui va être l'objet de la deuxième partie de ce chapitre.

B. Le vocabulaire du diaconat dans le Nouveau Testament.

Après avoir étudié le terme *διακονέω, διακονία*, dans Actes 6.1-7, voyons maintenant quelle signification prennent les termes *διακονέω, διακονία*, et *διάκονος*. dans les autres livres du Nouveau Testament. Nous utiliserons la traduction littérale que propose M. Carrez, dans le Nouveau Testament interlinéaire grec/français¹³⁹.

1. Étude des différentes occurrences du verbe « διακονέω ».

Dans le Nouveau Testament, le verbe *διακονέω* est utilisé trente-sept fois¹⁴⁰. Dans tous les cas, il ressort très clairement que ce verbe prend le sens d'action de servir, d'où les différentes formes d'expression ci-dessous. Toutefois, il est à noter que c'est seulement dans le texte de 1 Timothée 3.10,13 que ce verbe est traduit par le vocable « diaconat ».

Les différents textes du Nouveau Testament dans lesquels apparaît le verbe *διακονέω* sont traduits comme suit :

- Matthieu : Mt 4.11 : « servaient » ; 8.15 : « servait » ; 20.28a : « pour être servi », 28b : « pour servir » ; 25.44 : « avons-nous servi » ; 27.55 : « servant ».
- Marc : Mc 1.13 ; 15.41 : « servaient » ; 1.31 : « elle servait » ; 10.45a : « pour être servi », 45b : « pour servir ».

¹³⁹ M. CARREZ, G. METZGER, L. GALY, *Nouveau Testament interlinéaire grec-français*, Pierrefitte, Société biblique française, 1993.

¹⁴⁰ *Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece*, Berlin, Walter de Gruyter, 1980, p. 381-382.

- Luc : Lc 4.39 : « elle servait » ; 8.3 : « assistaient » ; 10.40b : « servir » ; 12.37 : « il servira » ; 17.8 : « sers » ; 22.26,27a,27b : « servant».
- Jean : Jn 12.2 : « servait », 26a, 26b : « sert ».
- Actes : Ac 6.2 : « pour servir » ; 19.22 : « servants ».
- Romains : Rm 15.25 : « servant ».
- 2 Corinthiens : 2 Co 3.3 ; 8.19 : « servie », 20 : « étant gérée ».
- 1 Timothée : 1 Tm 3.10 : « qu'ils exercent le diaconat », 13 : « exerçant le diaconat ».
- 2 Timothée : 2 Tm 1.18 : « il a rendu service ».
- Philémon : Phm 13 : « il rende un service ».
- Hébreux : Hé 6.10a : « en ayant servi », 10b : « servant ».
- 1 Pierre : 1 P 1.12 : « ils étaient au service de » ; 4.10 : « mettant au service », 11 : « sert ».

Cette recherche permet premièrement de constater qu'il y a plusieurs possibilités d'expressions verbales pour traduire l'action de servir. Nous pouvons donc dire avec E. Jacquier que le verbe *διακονεῖν* est employé dans le Nouveau Testament « pour marquer le service d'un homme envers un homme, (Lc 8.3 ; 10.40), aussi bien que le service d'un homme envers Dieu¹⁴¹. » Mais aussi des anges envers Jésus (Mt 4.11) et de Jésus envers les hommes (Mt 20.28b). Deuxièmement, 1 Timothée 3.10 et 13 se situent dans un contexte pastoral où l'on doit servir dans la communauté. Donc ici « *διακονεῖν* a le sens officiel de "servir comme diacre"¹⁴² », d'où les termes « qu'ils exercent le diaconat » (verset 10) et « exerçant le diaconat » (verset 13). Troisièmement, les différentes utilisations de ce verbe supposeraient que tous les chrétiens sont des serviteurs, donc amenés à exercer une diaconie, sans être nommés diacre.

2. Étude des différentes occurrences du mot « *διακονία* ».

Dans le Nouveau Testament, le mot *διακονία*, est utilisé trente-quatre¹⁴³ fois, soit avec le sens de « service », soit de « ministère » selon le contexte :

- Luc : Lc 10.40a : « service ».

¹⁴¹ E.-J. JACQUIER, *Les Actes des apôtres*, p. 186.

¹⁴² H. W., BEYER « diakoneo [to serve], diakonia [service], diakonos [servant, deacon] », in G. KITTEL, G. FRIEDRICH (éd.), *Theological Dictionary of the New Testament*, Grand Rapids, Eerdmans, 1974, p. 154. C'est nous qui traduisons.

¹⁴³ *Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece*, p. 382-383.

- Actes : Ac 1.17 : « de service », 25 : « service » ; 6.1, 4 : « service » ; 11.29 : « le service » ; 12.25 ; 20.24 ; 21.19 : « ministère ».
- Romains : Rm 11.13 ; 12.7a, 7b : « ministère » ; 15.31 : « service ».
- 1 Corinthiens : 1 Co 12.5 : « de services » ; 16.15 : « le service ».
- 2 Corinthiens : 2 Co 3.7,8,9a,9b ; 4.1 ; 5.18 ; 6.3 ; 8.4 ; 9.1 : « le ministère » ; 9.12,13 ; 11.8 : « service ».
- Éphésiens : Ép 4.12 : « du ministère ».
- Colossiens : Col 4.17 : « ministère ».
- 1 Timothée : 1 Tm 1.12 : « ministère ».
- 2 Timothée : 2 Tm 4.5 : « ministère », 11 : « (le) ministère ».
- Hébreux : Hé 1.14 : « le service ».
- Apocalypse : Ap 2.19 : « service ».

Dans toutes les situations, le mot exprime une action qui se réalise dans le service ou le ministère, que l'on accomplit ou que l'on reçoit. Elle peut se manifester dans le secours apporté (Ac 11.29 ; Rm 15.31 ; 2 Co 8.4) ainsi que par les dons que donne le Seigneur (1 Co 12.5 ; Ep 4.12) et de différentes manières qui peuvent être d'ordre matériel (Lc 10.40a; Ac 6.1), d'ordre spirituel (Lc 6.4 ; Ac 1.17 ; 2 Co 5.18), être une obligation qui est la conséquence d'une fonction (Rm 11.13 ; 2 Tm 4.5). Nous en concluons que le terme *διακονία* ne se limitait pas qu'au domaine religieux.

3. Étude des différentes occurrences du mot « *διάκονος*¹⁴⁴ ».

Le mot *διάκονος* est utilisé vingt-neuf fois¹⁴⁵ dans le Nouveau Testament et se traduit par : « serviteur, ministre, et diacre ». Nous soulignons que ce terme peut être attribué à un serviteur du bien ou du mal (2 Co 11.15). Comme nous pouvons le voir ci-dessous, le mot « diacre » apparaît pour la première fois dans l'épître aux Philippiens (Ph 1.1) et ensuite dans la première épître à Timothée (1 Tm 3.8,12). Il importe de noter un certain nombre de recommandations faites par l'apôtre Paul dans le livre de 1 Timothée (1 Tm 3.8-12) que le « diacre » doit vivre dans son quotidien.

¹⁴⁴ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 19. L'auteur déclare que « Le terme diakonos est introduit dans l'Église par les chrétiens d'origine grecque. Repris du contexte hellénistique, il a généralement une consonance profane, mais il peut aussi relever du langage sacré. Ainsi peut-il désigner un messenger, un serviteur, un ministre royal, un administrateur, un responsable fiscal ou un assistant culturel, le "diacre" de la divinité. Est principalement "diacre" celui qui sert à table et cela dans des circonstances très diverses, parfois celui qui s'occupe des malades ; mais ce n'est que rarement qu'il désigne spécifiquement un fonctionnaire officiel, civil ou religieux. »

¹⁴⁵ *Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece*, p. 383.

Voici les différents textes du Nouveau Testament comportant le mot *διάκονος*:

- Matthieu : Mt 20.26 ; 23.11 : « le serviteur » ; 22.13 : « serviteurs ».
- Marc : Mc 9.35 ; 10.43 : « le serviteur ».
- Jean : Jn 2.5,9 : « serviteurs » ; 12.26 : « serviteur ».
- Romains : Rm 13.4a,4b ; 16.1 : « ministre » ; 15.8 : « serviteur ».
- 1 Corinthiens : 1 Co 3.5 : « serviteurs ».
- 2 Corinthiens : 2 Co 3.6 ; 6.4 : « ministres » ; 11.15a,15b : « serviteurs », 23 : « ministres ».
- Galates : Ga 2.17 : « ministre ».
- Éphésiens : Ép 3.7 ; 6.21 : « ministre ».
- Philippiens : Ph 1.1 : « diacres ».
- Colossiens : Col 1.7,23,25 ; 4.7 : « ministre ».
- 1 Timothée : 1 Tm 3.8,12 : « les diacres » ; 4.6 : « serviteur ».

En considérant l'utilisation du mot *διάκονος*, dans tous les cas le serviteur ou le ministre sont à la base des diacres¹⁴⁶, mais dans des domaines de services différents. Certains auront des noms plus spécifiques qui exprimeront mieux ce qu'ils sont dans le contexte d'utilisation. Voici la traduction qui correspond au cas de Phœbé (Rm 16.1), qui exerçait un service plus particulier : « Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est ministre de l'Église de Cenchrées... ». Une autre traduction possible est : « qui est diaconesse de l'Église¹⁴⁷ ». Dans le contexte de celui qui veut servir Jésus (Jn 12.26), *διάκονος* se traduit par : « Si quelqu'un veut me servir, qu'il me suive, et là où moi, je suis, là aussi sera mon serviteur. »

Dans Philippiens et 1 Timothée, le terme « diacre » (*διάκονος*) est utilisé dans un contexte communautaire à but pastoral, tout différent des autres. Dans le cas de Ph 1.1, l'auteur ne fait que citer le nom des diacres pour les saluer, c'est son seul but. En revanche, dans 1 Tm 3.8,12, il fait mention des diacres pour donner des recommandations à propos des qualités qu'ils doivent posséder pour exercer le diaconat. Là, nous sommes dans un contexte communautaire avec un autre but pastoral, qui est d'appeler à la vigilance¹⁴⁸. Ainsi, dans ces deux cas, le vocable diacre signifie d'une part que quelqu'un exerce déjà la

¹⁴⁶ A. MAILLOT, « Les ministères dans l'Église (chez Paul) », *Foi et vie* 5-6 (1983/12), p. 45. L'auteur déclare à propos des « ... diacres : ce terme qualifie aussi bien un ministère précis (Phœbé), qu'une manière de servir dans tous les autres ministères. »

¹⁴⁷ *La Bible Segond. Nouvelle édition de Genève*, Genève, Société biblique de Genève, 1979.

¹⁴⁸ C. BRIDEL, *Aux seuils de l'espérance. Le diaconat en notre temps*, (Bibliothèque théologique), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1971, p. 18.

diaconie dans la communauté et de l'autre, qu'il pourrait éventuellement l'exercer. Il faut cependant souligner que le mot *διάκονος*, dérivant de *διακονία* et *διακονεῖν*, peut correspondre à une fonction instituée ou non instituée. Dans le cas de Philippiens 1.1, nous sommes en présence d'une fonction instituée et dans 1Timothée 3.8,12, il s'agit de ceux qui souhaitent être institués à la fonction. Remarquons toutefois qu'au regard des textes ci-dessus, dans lesquels l'usage du mot *διάκονος* est utilisé pour une fonction non instituée, il ne se traduit pas par « diacre ». En effet, cette traduction est donnée seulement dans le cadre d'un appel à exercer la fonction dans la communauté. Aussi, le texte de 1 Timothée 3 présente les instructions aux diacres¹⁴⁹ aussitôt après celles qui sont adressées à l'épiscopat, ce qui nous permet de comprendre que le diaconat apparaît comme un ministère en soi et non comme une étape en vue d'une charge plus grande¹⁵⁰. De même, il n'est pas fait mention des fonctions des diacres ; toutes les recommandations citées concernent l'être des diacres plutôt que les activités à remplir.

L'analyse des trois termes *διακονέω*, *διακονία* et *διάκονος* dans le Nouveau Testament nous a permis de comprendre qu'ils sont liés dans la pratique, qu'ils peuvent être utilisés aussi bien dans le domaine profane que dans le domaine spirituel et religieux. En premier lieu, le sens du verbe *διακονέω*, correspond à l'action de servir, de rendre service, d'accomplir un service, d'exercer le diaconat ou d'assister quelqu'un. En second lieu, dans tout le Nouveau Testament, le terme *διακονία*, représente le service ou le ministère que l'on accomplit. C'est le service ou le ministère rendu ou réalisé. Enfin, le *διάκονος*, c'est le serviteur, le ministre, c'est le nom qui revient à celui qui sert, qui accomplit un service, un ministère. Nous avons vu que, dans tout le Nouveau Testament, les trois termes sont dépendants de leur contexte d'utilisation mais que le mot « diacre » est toujours utilisé dans un contexte communautaire, comme une fonction instituée ou en vue d'une institution. Les activités qui y sont liées ne sont pas listées, mais exigent une façon d'être.

En conclusion de ce premier chapitre, on peut se demander quels sont les enseignements théologiques qui se dégagent. L'analyse exégétique d'Actes 6.1-7 et l'étude du vocabulaire du diaconat dans le N.T. nous ont permis de comprendre les points suivants concernant le « diacre » :

¹⁴⁹ O. PETIT, « Lecture de 1 Timothée 3 », *Sémiotique et Bible* 104 (2001/12), p. 49. Nous adhérons à cette analyse de l'auteur qui souligne que : « la proposition "de même" (ὡσαύτως) qui ouvre le verset 8 nous signale que les critères définis à l'égard des serviteurs relèvent du même fond que ceux définis pour l'évêque... ».

¹⁵⁰ C. BRIDEL, *Aux seuils de l'espérance*. p. 18.

- Un diacre est une personne qui est appelée à exercer une fonction instituée dans l'Église pour accomplir un service.
- Il doit rendre un bon témoignage par sa vie et sa manière d'être (1Tm 3.8-12).
- Il est appelé à la fonction de diacre par la communauté.
- Pour être appelé, il doit donner « un bon témoignage » et être « rempli d'Esprit et de sagesse ».
- Son installation à la fonction se réalise par le collège des apôtres, qui prie et lui impose les mains.
- Il est nommé pour accomplir une fonction matérielle, mais, sans y être restreint.
- Le διακονία peut être exercé dans l'Église sans obligatoirement être institué à la fonction de diacre.

Ainsi, Actes 6.1-7 peut être utilisé comme texte de référence pour la nomination des diacres, bien qu'il ne renseigne en rien sur les activités des autres diacres parmi les Sept, pas plus que 1 Timothée 3. En observant l'exemple de Philippe et d'Etienne, nous pensons que la fonction des diacres n'a été restreinte ni à une activité, ni à une pratique, mais qu'elle a répondu, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, à d'autres services. Nous nous permettons donc de parler ici d'évolution dans la pratique. Ainsi, l'absence d'information dans le Nouveau Testament sur l'activité du diaconat ne permet pas de l'enfermer dans un fonctionnement unique. Mais il lui ouvre d'avoir d'autres champs d'action, ce qui lui permettra de répondre aux besoins de la diaconie là où le besoin se fait sentir. Cela ne pouvait être que bénéfique pour l'avenir du diaconat dans l'Église, parce que dès son origine, sa pratique n'a pas été restreinte. Et par la suite, en quoi a consisté sa pratique ? Comment a-t-elle évolué aux cours de l'histoire de l'Église ? Nous devons nous poser ces questions pour répondre à la problématique de notre recherche qui cherche à savoir si la pratique du diaconat dans l'Église adventiste actuelle est en adéquation avec l'enseignement biblique. C'est dans ce sens que nous allons aborder le deuxième chapitre de notre recherche. Pour ce faire, nous suivons l'évolution du diaconat au cours de l'histoire de l'Église, dans ses différentes conceptions et pratiques, jusqu'à aujourd'hui.

CHAPITRE II

Le diaconat dans l'histoire et aujourd'hui

I. Le diaconat dans l'histoire et aujourd'hui

Le chapitre premier a été consacré à l'étude exégétique d'Actes 6.1-7 ainsi qu'à l'analyse du vocabulaire du diaconat dans le Nouveau Testament, ce qui a permis de découvrir que la péricope d'Actes 6.1-7 est un texte de référence pour l'élection des diacres, que la fonction des Sept n'était pas limitée et que le vocabulaire du diaconat est un vocabulaire de service. Les trois termes utilisés : διακονέω, διακονία et διάκονος, sont dépendants l'un de l'autre. Cependant, l'expression « diacre » est utilisée seulement pour une fonction instituée ou dans une perspective d'institution dans la communauté. Il en ressort très clairement, hormis le service aux tables, que la diaconie est très vaste : le Nouveau Testament ne l'enferme pas dans un seul type de service.

Afin de répondre à la problématique qui est de savoir si la pratique du diaconat dans l'Église Adventiste actuelle est en adéquation avec l'enseignement biblique, nous allons nous pencher dans ce deuxième chapitre sur la fonction et les activités du diaconat dans l'histoire, des origines jusqu'à aujourd'hui. Nous comprendrons ainsi comment il a été compris et vécu au cours des siècles. Pour ce faire, nous aborderons les deux points suivants : l'évolution du diaconat dans l'histoire ; les différentes conceptions et pratiques de la fonction du diacre aujourd'hui.

A. L'évolution du diaconat dans l'histoire

1. Le diacre dans l'Église primitive

Pour découvrir quelles ont été les activités du diacre dans l'Église primitive, nous nous proposons d'explorer des textes du Nouveau Testament où le terme διάκονος n'est pas seulement lié à une notion de service mais recouvre pleinement le sens de diacre . Ces textes sont ceux de Romains 16.1, Philippiens 1.1 et 1 Timothée 3.8-12. Ne pouvant pas être affirmatif sur la date de rédaction des trois épîtres, nous choisissons de les explorer en suivant l'ordre dans lequel ils se trouvent dans le Nouveau Testament.

a) *Romains 16.1.*

Dans ce verset, l'apôtre Paul écrit : « Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est diaconesse de l'Église de Cenchrées¹⁵¹,... ». C'est la première fois que dans le Nouveau Testament, le terme grec διάκονον (accusatif féminin singulier) est compris comme

¹⁵¹ *La Bible Segond. Nouvelle édition de Genève.*

diaconesse. Mais ce même mot est traduit dans d'autres versions de la Bible par diacre¹⁵², ministre, qui travaille au service de¹⁵³. L'utilisation de l'expression de δίακονον¹⁵⁴ présente ainsi la pratique d'un ministère féminin dès l'époque de l'apôtre Paul. Au verset 2, Paul présente Phobé par quelques mots décrivant son amabilité et sa serviabilité chrétiennes. Quelles ont été les activités exercées par Phobé dans l'Église de Cenchrées ? L'apôtre Paul, en faisant valoir les services qu'elle lui a rendus ainsi qu'à d'autres¹⁵⁵, ne fait aucunement mention de la nature de ses activités. Selon R. Baules, elle rendait service non seulement à la parole, « mais aussi en portant secours aux bienfaiteurs dans le besoin¹⁵⁶ ». De même, l'apôtre Paul qualifia Phobé de προστάτις, le féminin de προστάτης, lequel a plusieurs significations¹⁵⁷, mais qui, en raison du contexte, prend ici le sens de « protectrice¹⁵⁸ ». Le fait que l'apôtre Paul souligne qu'« elle a été une protectrice pour beaucoup, y compris pour lui-même » (Rm 16.2c), fait ressortir son dévouement auprès d'eux et de la communauté. Sans doute les a-t-elle aidés matériellement, financièrement et leur a-t-elle porté une attention particulière. Cependant, les avis sont partagés quant à savoir si Phobé occupait une fonction de diaconesse officielle dans l'Église¹⁵⁹.

¹⁵² *La Bible du Semeur*.

¹⁵³ *La Bible en français courant*.

¹⁵⁴ R. MEYER, « Les missions du diaconat », *Revue adventiste* 1657 (2000), p. 12. L'auteur souligne que « cette expression donne ici toute la valeur au ministère particulier que cette femme a été appelée à exercer au sein de l'Église de Cenchrées. Elle n'était rien de moins qu'un ministre de son Église, avec toutes les charges ecclésiastiques que cela devait impliquer. »

¹⁵⁵ Rm 16.2 : « Afin que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints. Mettez-vous à sa disposition pour toute affaire où elle pourrait avoir besoin de vous, car elle a été une protectrice pour beaucoup, y compris pour moi-même. »

¹⁵⁶ R. BAULES, *L'Évangile puissance de Dieu. Commentaire de l'épître aux Romains*, (Lectio divina 53), Paris, Cerf, 1968, p. 307.

¹⁵⁷ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec Français*, p. 1677. L'auteur donne les définitions suivantes : « qui se tient en avant, d'où : 1 - celui qui se tient le premier dans une ligne de bataille ; 2 - chef de parti dans les états démocratiques ; 3 - protecteur, défenseur ».

¹⁵⁸ S. LEGASSE, *L'épître de Paul aux Romains. Commentaire*, (Lectio divina 10), Paris, Cerf, 2002, p. 941. L'auteur soulignera qu'« étant donné que la fonction s'est exercée à l'égard de "beaucoup" (non de la communauté comme telle), bien plus, à l'égard de Paul, on verra de préférence dans cette 'protectrice' une personne influente, disposant d'une fortune appréciable et d'une maison spacieuse, apte à accueillir et aider financièrement la communauté ainsi que les missionnaires de passage se rendant à Corinthe ou en revenant. »

¹⁵⁹ F. PRAT, *La théologie de Saint-Paul*, 1^{re} partie, 38^e éd. (1^{re} éd. 1908), (Bibliothèque de la théologie historique), Paris, Beauchesne, 1949, p. 418. L'auteur déclare à propos de Phobé « ... qu'elle s'était volontairement consacrée au service de l'Église et qu'elle usait de son influence au profit de ses coreligionnaires. Dans la terminologie de saint Paul, elle avait reçu du Saint Esprit les charismes de diaconie et de secours. Phobé est appelée διάκονος comme Éphras, comme Tychique, comme les prédicateurs de l'Évangile, comme tous ceux qui servent la cause de la foi ; elle n'est pas diaconesse au sens ecclésiastique du mot. »

Pour notre part, nous pensons qu'elle a exercé une fonction de diaconesse officielle dans l'Église¹⁶⁰ de Cenchrées. Bien que nous n'ayons pas de renseignements précis sur la nature des activités qu'elle y exerçait, de par sa fonction de diaconesse, nous pouvons dire qu'elle a accompli un ministère de service d'aide et de soutien¹⁶¹. Selon C. A. Coates, elle se distinguait par un service actif et était toujours disposée à servir l'assemblée¹⁶².

b) Philippiens 1.1.

Dans ce verset, l'expression grecque *διακόνους* est traduite par « diacres ». L'apôtre Paul, dans sa lettre à l'Église de Philippe, adresse ses salutations aux saints puis aux diacres qui sont aux côtés des évêques : «...à tous ceux qui, à Philippiens, sont saints (c'est-à-dire à toute l'Église¹⁶³), aux évêques et aux ministres ». La présence des ministres (ou diacres)¹⁶⁴ à côté des évêques¹⁶⁵ laisse à penser que chaque corps assumait une responsabilité distincte¹⁶⁶. Cela implique probablement aussi que ce groupe de responsables jouissait d'une grande autorité dans la communauté¹⁶⁷. Cependant, R.-M. Morlet nous interpelle par la question suivante : S'agit-il ici de deux ou d'une seule fonction¹⁶⁸ ? Selon R.-M. Morlet, l'association des termes « aux évêques et aux diacres » désignerait les mêmes

¹⁶⁰ M.-J. LAGRANGE, *Saint-Paul épître aux Romains*, 3^e éd. (1^e éd. 1890), (Études bibliques), Paris, J. Gabalda, 1922, p. 362.

¹⁶¹ Vu l'espace qui nous est réservé pour ce mémoire nous avons fait le choix de ne pas aborder de manière approfondie l'histoire de la pratique des diaconesses dans l'Église. Nous recommandons à ce sujet les articles et ouvrages suivants : N. VYHMEISTER, « Les diaconesses dans l'Église », *Ministry* (2010/2), p. 28-31. N. VYHMEISTER, « Le ministère de la diaconesse à travers l'histoire », *Ministry* (2010/1), p. 11-14. M.-J. AUBERT, *Des femmes diaconesses. Un nouveau chemin pour l'Église*, (Le point théologique 47), Paris, Beauchesne, 1987. J. FORGET, « Diaconesse », in A. VACANT, E. MANGENOT, E. AMANN, (dir.), *Dictionnaire de théologie catholique. Contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, t. 4, Paris, Letouzey et Ané, 1939, p. 685-703.

¹⁶² C. A. COATES, *Une esquisse de l'épître aux Romains*, Valence, P. Cheyssière, 1983, p. 290.

¹⁶³ F. F. BRUCE, *Commentaire sur l'épître aux Philippiens*, Deerfield, Vida, 1994, p. 36.

¹⁶⁴ *La Bible Segond. Nouvelle édition de Genève*, donne la traduction suivante : «... à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippiens, aux évêques et aux diacres... ». Dans cette version apparaît le mot « diacres ».

¹⁶⁵ J.-F. COLLANGE, *L'épître de Saint Paul aux Philippiens*, (Commentaire du Nouveau Testament), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 2001, p. 39. L'auteur déclare que « De par son étymologie "ἐπισκοπός" signifie "inspecteur" ou "surveillant". Tant dans le grec profane que dans celui du judaïsme hellénistique, le terme sert à désigner des fonctions variées, différentes selon les contextes socio-historiques mais qui ont toutes en commun la notion d'inspection ou de surveillance. »

¹⁶⁶ J.-N. ALETTI, *Saint Paul. Épître aux Philippiens*, (Études bibliques 55), Paris, J. Gabalda, 2005, p. 36. À propos de la mention des saints précédant celle des évêques et des diacres, l'auteur déclare que Paul « indique par là que ceux exerçant une fonction d'autorité ou de leadership ne sont ni les premiers ni les seuls destinataires de la lettre, que leur fonction ne les met ni au dessus ni avant les autres, mais à leur service. »

¹⁶⁷ K. BARTH, *Commentaire de l'épître aux Philippiens*, Genève, Paris, Labor et Fides, Librairie protestante, 1927, p. 11.

¹⁶⁸ R.-M. MORLET, *L'épître de Paul aux Philippiens*, (Commentaire évangélique de la Bible), Vaux sur Seine, Edifac, 1985, p. 57.

personnes¹⁶⁹. Mais nous pensons que ce n'est pas le cas ici, sachant que chaque fonction implique une activité différente. L'une est axée vers l'inspection ou la surveillance et l'autre vers l'administration d'un service diaconal. C'est pourquoi nous préférons le sens proposé par J. Calvin : « ceux qui avaient la charge de distribuer et de recevoir les aumônes¹⁷⁰ », bien que l'apôtre Paul ne donne aucune précision concernant l'activité des diacres.

On en conclura qu'il est impossible d'être catégorique sur la nature des activités que les diacres ont exercées¹⁷¹ et de leur attribuer une activité diaconale quelconque. En revanche, nous adhérons à la pensée de J.-N. Aletti, qui souligne que « la place des deux vocables ἐπισκόποι et διακόνου en fin d'adresse invite à penser qu'ils désignent des fonctions ecclésiales, de contrôle pour le premier, et de service pour le second¹⁷² ». Aussi, en considérant le mot grec masculin pluriel διακόνους, nous pensons qu'ils étaient sans doute plusieurs diacres à faire partie du groupe des responsables dans l'Église de Philippe, au même titre que les évêques.

c) 1 Timothée 3.8-12.

Dans sa lettre à Timothée, (1 Tm 1.1), Paul fait des recommandations à son enfant spirituel au sujet du choix des diacres, de leurs qualités morales requises et de leur vie religieuse, afin que Timothée sache comment se conduire dans l'Église, s'il tarde à le rejoindre. Après la liste des qualités et capacités que doivent posséder les diacres, l'apôtre Paul ajoute au verset 11 des recommandations pour les femmes¹⁷³. Ce qui prouve que les femmes pouvaient aussi exercer la fonction de diacre dans l'Église¹⁷⁴. Cependant, les avis

¹⁶⁹ A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Église. Naissance de la triple hiérarchie : évêque, presbytres, diacres*, (Lectio divina 68), Paris, Cerf, 1971, p. 185-186.

¹⁷⁰ J. CALVIN, *Commentaires sur le Nouveau Testament. Épîtres aux Galates, Éphésiens, Philippiens, et Colossiens*, t. 6, Genève, Labor et Fides, 1965, p. 250. À propos de l'ajout « et diacres », l'auteur déclare : « Ce mot peut se prendre en deux sortes : ou pour les administrateurs et procureurs qui ont la charge des pauvres ; ou pour les anciens qui étaient députés pour la discipline et le régime des mœurs. Mais parce que S. Paul en use plus souvent dans le premier sens, ... ».

¹⁷¹ A. MAILLOT, *Aux Philippiens d'aujourd'hui*, Genève, Paris, Labor et Fides, Librairie protestante, 1974, p. 17. P. BONNARD, C. MASSON, *L'épître de Saint-Paul aux Philippiens. L'épître de Saint-Paul aux Colossiens*, (Commentaire du Nouveau Testament X), Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, 1950, p. 13.

¹⁷² J.-N. ALETTI, *Saint Paul. Épître aux Philippiens*, p. 37.

¹⁷³ P. DORNIER, *Les épîtres pastorales*, (Sources bibliques), Paris, J. Gabalda, 1969, p. 64. L'auteur souligne qu'« il convient en effet de se rappeler que dans l'Église du 1^{er} siècle, le mot 'diaconesse' n'existe pas. Le terme διάκονος s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes (Phoebé est διάκονος de l'Église de Cenchrées Rm 16.1). Dès lors, parlant des diacres en général (hommes et femmes), Paul, s'il veut, à un moment quelconque, donner des instructions particulières aux 'diacres femmes', dira simplement "femmes". »

¹⁷⁴ L. CAZA, « Les ministères dans les lettres à Timothée », *Lumière et vie* 285 (2010/1-3), p. 80.

sont très partagés¹⁷⁵ concernant la position de ces femmes¹⁷⁶ dans le contexte du diaconat. De même, nous constatons dans ces quelques versets qu'il n'est nullement demandé aux diacres d'être aptes à l'enseignement. Il est à noter que le langage de la diaconie de ce texte ne s'applique pas au service ecclésial en général mais en vue d'une fonction particulière à l'intérieur de ce dernier¹⁷⁷, d'où la période d'essai avant de prendre la décision d'instituer quelqu'un à la fonction de diacre. Ce passage ne permet pas non plus de savoir en quoi consistera la fonction des diacres, ni quelles seront les activités qu'ils accompliront. Mais il nous montre très clairement qu'il s'agit d'une fonction officielle dans la communauté, et qu'un temps d'épreuve¹⁷⁸ était recommandé par l'apôtre Paul avant d'exercer pleinement la fonction. Il précise encore que cette fonction valait aussi bien pour les hommes que pour les femmes¹⁷⁹.

Tout ce qui précède se résume en quelques mots :

1. Les textes étudiés ne décrivent pas avec précision la nature des activités du diaconat, d'où il découle que les fonctions/activités n'étaient ni prédéfinies ni limitées dans la première Église.
2. De l'étude historique, bien qu'il ne soit pas fait mention des tâches pour les diacres, il ressort qu'il y a probablement eu évolution d'une vision globale du service à une fonction instituée.

¹⁷⁵ H. ROUX, *Les épîtres pastorales. Commentaire de 1 et 2 Timothée et Tite*, Genève, Labor et Fides, 1959, p. 54. L'auteur déclare : « Les avis partagés sur la question de savoir s'il s'agit des femmes des diacres (version Synodale) ou des femmes exerçant elles-mêmes le ministère de diacre. Nous croyons devoir opter pour cette 2^e interprétation étant donné la construction de la phrase (analogue à celle de 2. 9) qui indique que les v. 8 et 11 sont deux termes d'une énumération. » C. SPICQ, *Saint Paul. Les épîtres pastorales*, (Études bibliques), Paris, J. Gabalda, 1947, p. 100-101.

¹⁷⁶ A. BOUDOU, *Saint Paul. Les épîtres pastorales*, (Verbum salutis 15), Paris, Beauchesne, 1950, p.124. L'auteur déclare qu' « il vaut donc mieux entendre le verset 11, non des diaconesses au sens strict, mais des femmes des diacres. »

¹⁷⁷M. GOURGUES, *Les deux lettres à Timothée la lettre à Tite*, (Commentaire : Nouveau Testament 14), Paris, Cerf, 2009, p. 128.

¹⁷⁸ C. SPICQ, *Saint-Paul. Les épîtres pastorales*, (Études bibliques), 4^e éd., (1^{re} éd. 1947), t. 1, Paris, J. Gabalda, 1969, p. 458. L'auteur déclare : « Si les candidats au diaconat doivent subir un examen [...] qui n'a pas été imposé aux évêques, c'est sans doute qu'ils étaient plus nombreux et moins connus, mais aussi que l'aptitude à servir est plus rare et en un sens plus essentielle que celle à la présidence. »

¹⁷⁹ H. ROUX, *Les épîtres pastorales. Commentaire de 1 et 2 Timothée et Tite*, p. 54.

2. L'apparition du diaconat à l'occasion de l'émergence d'un clergé

Il a déjà été souligné que la péricope d'Actes 6. 1-7 ne mentionne pas le terme « diacre » mais que les hommes choisis peuvent être considérés comme tels. De plus, l'étude globale du premier chapitre a permis de conclure que ce texte peut être utilisé comme référence pour la nomination des diacres. Nous avons également montré que dans l'Église primitive, l'accent est mis plus sur l'être que sur les tâches à accomplir. Par conséquent aucune activité n'est listée et il n'y a pas d'enfermement dans une pratique. Mais une volonté d'institution du diaconat ainsi que l'existence d'une pratique féminine s'en dégagent clairement. Voici venu le moment d'aborder la deuxième étape de cette partie historique : l'apparition du diaconat à l'occasion de l'émergence d'un clergé.

a) *Le diacre, de la fin du I^{er} siècle au III^e siècle.*

G. Hammann souligne que « le deuxième siècle suscite l'épanouissement du ministère du diacre, qui y trouve sa place et sa fonction spécifique¹⁸⁰ ». En effet pour les Pères de l'Église, la présence du couple évêque-diacre (1Tm 3. 8-12) serait le point de départ de deux ministères dans l'organisation de l'Église¹⁸¹. Ils y voient historiquement et théologiquement la soumission des diacres aux évêques, comme le déclare Clément de Rome dans sa lettre aux Corinthiens :

« Les apôtres ont reçu pour nous la bonne nouvelle par le Seigneur Jésus Christ ; Jésus, le Christ, a été envoyé par Dieu. Donc le Christ vient de Dieu, les apôtres viennent du Christ ; les deux choses sont sorties en bel ordre de la volonté de Dieu. Ils ont donc reçu des instructions et, remplis de certitude par la résurrection de notre Seigneur Jésus Christ, affermis par la parole de Dieu, avec la pleine certitude de l'Esprit Saint, ils sont partis annoncer la bonne nouvelle que le royaume de Dieu allait venir. Ils prêchaient dans les campagnes et dans les villes et ils établissaient les prémices [ceux de la première heure], ils les éprouvaient par l'Esprit, afin d'en faire les évêques et les diacres des futurs croyants. Et il n'y avait là rien de nouveau ; car depuis longtemps l'Écriture parlait des évêques et des diacres¹⁸² ».

De même nous trouvons ce couple évêque-diacre dans la Didaché, où l'auteur invite la communauté à élire « des évêques et des diacres dignes du Seigneur¹⁸³ ». Au cours du II^e siècle, les lettres écrites aux Églises d'Asie Mineure par d'Ignace d'Antioche laissent entrevoir la fin du couple évêque-diacre, remplacé par le trio évêque-prêtre-diacre, avec

¹⁸⁰ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 29.

¹⁸¹ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 29-30.

¹⁸² CLÉMENT DE ROME, *Épître aux Corinthiens*, trad. A. Jaubert, (Sources chrétiennes 167), Paris, Cerf, 1971, p. 169-171.

¹⁸³ *La doctrine des douze apôtres (Didaché)*, trad. A. Tuilier, W. Rordorf, Paris, Cerf, 1978, p. 193.

l'évêque comme responsable ecclésial¹⁸⁴. Dans cette structure hiérarchisée, le diacre n'occupe que la troisième place, ce qui l'amène à exercer un rôle restreint au « service des tables » tout en participant à diverses tâches d'intendance. Ainsi nous constatons avec G. Hammann que :

« La prééminence accordée à l'évêque au fur et à mesure de l'institutionnalisation des Églises réoriente donc la spécificité du ministère de diacre. Ce qui justifie et confirme maintenant le diaconat en tant que ministère particulier et institué, c'est sa place près de l'évêque et sous la dépendance de ce dernier. [...] Par cette évolution, le ministère diaconal perd rapidement sa place et sa spécificité ministérielles initiales pour se soumettre aux besoins du ministère épiscopal, c'est-à-dire du ministère apostolique de la parole. C'est ce ministère épiscopal qui va en déterminer les tâches, le privant de son autonomie ministérielle. L'équilibre du couple "évêque-diacre" ou même de la triade "évêque-presbytre-diacre" est rompu au profit d'une hiérarchie de plus en plus affirmée¹⁸⁵. »

Selon le Nouveau Testament, les diacres étaient nommés à la fin du I^{er} siècle pour accomplir entre autres une fonction liturgique. D'après les lettres d'Ignace d'Antioche, celle-ci devient principalement liturgique et caritative au II^e siècle¹⁸⁶. Les écrits de Justin fournissent une description explicite de ces activités liturgiques : « Lorsque celui qui préside a fait l'eucharistie, et que tout le peuple a répondu, les ministres que nous appelons diacres distribuent à tous les assistants le pain, le vin et l'eau consacrés, et ils en portent aux absents¹⁸⁷. » B. Sesboué souligne que cette activité faisait partie des services caritatifs dont les diacres ont la gestion et déclare que « le lien entre le culte eucharistique et la charité vécue dans la communauté est fortement souligné. C'est un trait spécifique du diacre¹⁸⁸. »

¹⁸⁴ IGNACE D'ANTIOCHE, POLYCARPE DE SMYRNE, *Les Pères apostoliques, III. Épîtres et martyre de Polycarpe*, trad. A. Lelong, (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme), Paris, Picard, 1910, p. 33, 43 : « Aussi, je vous en conjure, accomplissez toutes vos actions dans cet esprit de concorde qui plaît à Dieu, sous la présidence de l'évêque, qui tient la place de Dieu ; des presbytres, qui représentent le sénat des Apôtres ; des diacres, objets de ma particulière affection, chargés du service de Jésus-Christ, qui était auprès du Père avant les siècles, et qui s'est révélé à la fin (des temps). [...] Il est donc nécessaire de ne rien entreprendre sans l'évêque : c'est d'ailleurs ce que vous faites. Vous devez être soumis aussi au presbyterium, comme aux apôtres de Jésus-Christ notre espérance, dont nous partageons la vie (éternelle). » Voir aussi, p. 69.

¹⁸⁵ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 35.

¹⁸⁶ C. BRIDEL, *Aux seuils de l'espérance*, p.23. H. LEGRAND, « Diacre », in R. AUBERT, J. BAUBEROT, C. CHICLET *et al.*, *Dictionnaire de l'histoire du christianisme*, (Encyclopaedia Universalis), Paris, Encyclopaedia Universalis, Albin M., 2000, p. 371.

¹⁸⁷ H. HEMMER, P. LEJAY (dir.), *Justin Apologies*, trad. L. Pautigny, (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme), Paris, Picard, 1904, p. 141.

¹⁸⁸ B. SESBOUE, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », in A. BIRMELE, F. BOESPFLUG, M. DENEKEN *et al.* (éd.), *L'Église à venir. Mélanges offerts à J. Hoffmann*, Paris, Cerf, p. 1999, p. 229.

Mais c'est à la déclaration d'Irénée de Lyon (vers 180) au sujet d'Étienne « choisi par les apôtres comme premier diacre¹⁸⁹ », que l'on doit d'avoir assis pour les siècles suivants la lecture d'Actes 6.1-7 « comme le fondement du ministère diaconal en Église¹⁹⁰ », ce que le concile de Néocésarée a confirmé au début du IV^e siècle¹⁹¹.

Tertullien soulignera à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle que les prêtres et les diacres peuvent baptiser seulement par délégation de l'évêque¹⁹². De même, s'il y a un danger de mort, les prêtres et les diacres peuvent entendre les confessions et imposer les mains en signe de réconciliation¹⁹³. Ainsi, dans le rapport évêque-diacres des II^e et III^e siècles, les diacres doivent obligatoirement transmettre à l'évêque les besoins des laïcs¹⁹⁴. D'autre part, eux-mêmes pourvoient aux besoins des pauvres, des malades et jugent les cas moins importants¹⁹⁵. La relation des diacres avec l'évêque doit être toujours dans une constante unanimité¹⁹⁶. De même, le rôle des diacres dans l'Église est présenté en parallèle avec la mission du Christ dans le rapport avec son Père. Selon E. Grieu,

« Elle consiste, pourrait-on dire, à rendre sensible cet amour de Dieu pour l'humanité, dont l'Église tout entière - et la personne de l'évêque est là pour le signifier - rayonne. Le diacre exprime concrètement l'amour de Dieu par des gestes, par les secours qu'il transmet, par sa présence ; il le fait circuler, le porte jusqu'aux extrémités, de la communauté chrétienne, jusqu'à ses membres qu'on pourrait facilement oublier ; et lorsqu'il est là, même silencieux, aux côtés de l'évêque dans la liturgie, il ramène ceux-ci au cœur de la vie de l'Église¹⁹⁷. »

b) Le diacre, de la fin du IV^e siècle au V^e siècle.

Comme vu ci-dessus, le diacre occupait une place importante dans l'Église jusqu'au III^e siècle. Le christianisme des premiers siècles étant très urbain, c'est surtout dans ce

¹⁸⁹ IRENEE DE LYON, *Contre les hérésies*, trad. A. ROUSSEAU, (Sources chrétiennes 100), livre IV, Paris, Cerf, 1965, p. 551.

¹⁹⁰ D. MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)*, p. 210.

¹⁹¹ P. GUERIN, *Les Conciles généraux et particuliers*, Bar-le-Duc, L. Guérin, 1868, p. 60.

¹⁹² A. D'ALES, *La théologie de Tertullien*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1634), (Bibliothèque de théologie historique), Paris, Beauchesne, 1905, p. 330.

¹⁹³ SAINT CYPRIEN, *Saint Cyprien. Correspondance*, trad. A. Bayard, (Collection des universités de France), t. 1, Paris, Les belles lettres, 1925, p. 51.

¹⁹⁴ B. SESBOUE, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », p. 231.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 229.

¹⁹⁶ *Didascalie des douze apôtres, c'est-à-dire l'enseignement catholique des douze apôtres et des saints disciples de notre Sauveur*, trad. F. Nau, Paris, P. Lethielleux, 1902, p. 67. Nous avons la déclaration suivante : « Que le diacre rapporte tout à l'évêque comme le Christ à son Père. Que le diacre ordonne par lui-même tout ce qui est de son ressort et que l'évêque juge le reste ; cependant que le diacre soit l'oreille de l'évêque, [qu'il soit] sa bouche, son cœur et son âme, parce que vous êtes en une seule volonté et, dans votre unanimité, l'Église aussi trouvera la paix. »

¹⁹⁷ E. GRIEU, *Un lien si fort. Quand l'amour de Dieu se fait diaconie*, (Théologies pratiques), Bruxelles, Montréal, Ivry-sur-Seine, Lumen Vitae, Novalis, L'Atelier, 2009, p. 115.

cadre-là que s'est développé la fonction caritative du diaconat, et ce, jusqu'à la fin de l'empire romain mais avec des signes précurseurs de déclin. En effet au IV^e siècle¹⁹⁸, un conflit de pouvoir et d'influence déchire prêtres et diacres¹⁹⁹. A cause de cela, les évêques rappellent aux diacres de rester dans les limites de leurs attributions²⁰⁰. Cette querelle a eu comme conséquence de restreindre la fonction du diacre qui, dorénavant, sera subordonné directement au prêtre²⁰¹. Il perdra sa relation privilégiée avec l'évêque dont il deviendra le serviteur ainsi que celui du prêtre dans la liturgie²⁰². Depuis lors, le diaconat s'est vu dévalorisé au fil du temps, tant au niveau de sa particularité théologique que dans l'exercice de ses fonctions pratiques. Il perdra toute fonction spécifique ; sa dépendance à l'évêque le réduira à une simple fonction d'exécutant de ses besoins²⁰³. Cette relation de dépendance sera l'un des facteurs qui conduira à la suppression de l'action caritative du diacre.

Pour résumer, de la fin du IV^e au V^e siècle, le diaconat a d'abord fonctionné en tandem avec la prêtrise puis a été soumis à un fonctionnement hiérarchisé en trio sous la domination épiscopale.

3. Le diacre au Moyen âge.

Au début du Moyen-âge, le diaconat est surtout axé sur la fonction liturgique et est devenu une étape de la préparation au presbytérat²⁰⁴. Cependant, « dès le VI^e siècle, à la suite de la dispersion géographique de l'autorité épiscopale, le diacre ordonné assume parfois la responsabilité de paroisses rurales, en préside les offices, accomplit des actes ecclésiastiques, tel le baptême, prêche en lisant des homélies des Pères²⁰⁵. » Face à cela, la fonction caritative s'est estompée, a même presque disparu de la pratique du diaconat. C'est surtout le mouvement monastique occidental et d'autres ordres religieux naissants qui se sont chargés de la diaconie caritative²⁰⁶. Toutefois, il est à noter que le diacre ordonné, à côté de son implication liturgique, s'occupera aussi de la gestion des fonds destinés à

¹⁹⁸ A. FAIVRE, « Les diacres à l'époque paléochrétienne », *Connaissance des Pères de l'Église* 57 (1995/3), p. 14.

¹⁹⁹ B. SESBOUE, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », p. 234.

²⁰⁰ P. GUERIN, *Les Conciles généraux et particuliers*, p. 109-110.

²⁰¹ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le diaconat. Évolution et perspectives*, Paris, Cerf, 2003, p. 47.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ B. SESBOUE, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », p. 237.

²⁰⁴ P. WARNIER, *Le diaconat*, (Tout simplement), Paris, L'Atelier, Éditions Ouvrières, 1994, p. 53.

²⁰⁵ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 87.

²⁰⁶ B. SESBOUE, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », p. 241.

l'action caritative²⁰⁷. Enfin, l'objectif du diaconat durant cette période de l'histoire resta la même, c'est-à-dire un tremplin pour accéder au presbytérat. Par ailleurs, le renouveau diaconal laïc médiéval contribuera très fortement à aider les gens, phénomène qu'il ne faut pas confondre avec le ministère du diaconat ordonné dans le clergé²⁰⁸.

Du Moyen-âge jusqu'à la Réforme, détourné vers d'autres tâches, notamment d'assistance et de gestion des biens, le ministère du diaconat perdra de son élan et de son souffle. D'où une fonction caritative en décadence qui finira par être quasiment inactive et sera assurée par divers groupements associatifs laïques. Enfin, l'orientation du ministère du diaconat telle qu'elle est donnée depuis la fin du IV^e siècle demeure inchangée.

4. Le diacre de la Réforme

Le Moyen-âge finissant se situe dans un contexte historique humaniste où bien des choses ont pourtant été mises en place par les autorités. C'est dans ce contexte que vont survenir les réformateurs²⁰⁹. Voyons tout d'abord comment M. Luther concevait le diaconat, à travers le commentaire de G. Hammann :

« Les diacres tels que Luther les reconnaît dans l'Église de son temps sont simplement consacrés par la communauté ecclésiale à vouer leurs forces et leur temps aux ministères de l'Église, ministère qui consiste premièrement à faire vivre la parole de Dieu dans le monde par la prédication et les sacrements. Or, c'est dans la mesure où cette prédication de la Parole doit se faire, non seulement par des mots, des discours, mais encore par des actes, que le ministère de l'Église prend une connotation diaconale, et qu'il peut requérir à l'occasion un ministère de diacre²¹⁰. »

Ainsi, pour M. Luther, la fonction des diacres devait redevenir essentiellement caritative :

« La diaconie, de son côté, n'est pas le ministère de lire l'Évangile ou l'Épître, comme le veut l'usage actuel, mais de distribuer les secours de l'Église aux pauvres, afin que les prêtres soient soulagés du poids des affaires temporelles et qu'ils s'appliquent plus librement à la prière et à la Parole. C'est

²⁰⁷ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 95 : « le ministère de diacre perd son rayonnement d'entraide envers les multiples formes de pauvreté. En revanche, elle devient importante pour la gestion interne des biens du clergé, ... ».

²⁰⁸ B. SESBOUE, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », p. 1999, p. 242 : « D'un côté, il existe toujours un diaconat transitoire qui prépare à l'ordination presbytérale et occupé à des fonctions liturgiques et pastorales. De l'autre, ceux qui se livrent aux services caritatifs qui appartenaient en propre au diaconat ancien sont des laïcs ou des religieux non ordonnés. »

²⁰⁹ P. FARGUES, *La renaissance et la réforme*, Genève, Labor et Fides, 1936, p.101-102.

²¹⁰ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 175. Cet ouvrage est un livre de référence sur la question et une de nos sources principales.

dans cette intention, en effet, lisons-nous dans Actes 6, que les diacres ont été institués²¹¹. »

Pour M. Luther, il y a deux points essentiels :

- La tâche du diacre n'est pas de prêcher mais de secourir les pauvres ; le diacre prédicateur ne serait qu'un cas exceptionnel²¹².
- Son objectif à cette époque est de faire qu'il n'y ait plus de pauvres²¹³.

Au début de la Réforme, M. Luther limite donc considérablement la fonction du diacre (secourir les nécessiteux). Encore que pour lui, l'œuvre caritative doit être exercée par l'ensemble des chrétiens baptisés. Ensuite, il confie provisoirement le diaconat aux magistrats des villes, à cause du manque de formation des gens devant gérer la bienfaisance. Cependant, en réponse aux habitants de la ville de Leisnig, M. Luther propose de réformer le diaconat, en lui permettant de retrouver ses trois dimensions ecclésiales des origines : liturgique (elle doit être insérée dans le culte dominical) ; caritative (la bienfaisance doit se réaliser en semaine) ; et consacrée (le diacre doit être ordonné et institué par toute la communauté ecclésiale). Cette proposition ne se mettra pas en place et le diaconat restera sous l'autorité civile dans les Églises luthériennes²¹⁴.

Ensuite vient U. Zwingli avec sa théologie de la pauvreté, qui est pour lui la norme de toute vie chrétienne, le fondement théologique de toute diaconie chrétienne. Il « réorganise le diaconat selon un véritable programme politique et social de la cité chrétienne²¹⁵ ». Il rejoint ainsi M. Luther dans la gestion de la diaconie, mais au lieu de conférer au magistrat une responsabilité provisoire, U. Zwingli va lui confier une fonction d'autorité permanente²¹⁶. Pour lui, les diacres font partie des ministres de la parole, non pas dans le sens d'enseigner ou prophétiser par la prédication discursive, mais plutôt sous forme d'actions caritatives. Pour U. Zwingli l'Église a besoin de diacres qu'il qualifierait « de diacres-assistants sociaux²¹⁷ ». Dans ce fonctionnement zwinglien, c'est le pouvoir civil qui délègue sa responsabilité en nommant les diacres pour accomplir les fonctions caritatives. G. Hammann souligne que dans ce cas, « si l'aspect caritatif est devenu seul déterminant, l'implication liturgique a totalement disparu, et le caractère consacré est devenu impossible, par le

²¹¹ M. LUTHER, *Œuvres*, t. 2, trad. P. Jundt, R. Esnault, Genève, Labor et Fides, 1966, p. 252.

²¹² M. LUTHER, *Œuvres*, t. 4, trad. F. D. C. Gueutal, Genève, Labor et Fides, 1966, p. 85-86.

²¹³ F. LIENHARD, « Diaconie », p. 262.

²¹⁴ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 191-194.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 195.

²¹⁶ H. HUG, *U. Zwingli. Glanures d'histoire de la Réformation en Suisse orientale*, Lausanne, La concorde, 1931, p. 117.

²¹⁷ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 208.

déplacement d'autorité²¹⁸. » Les diacres sous Zwingli sont donc des assistants sociaux au sens moderne du terme, sans spécificité ecclésiale.

Après la tentative ratée de Luther et l'orientation sociale donnée par Zwingli en confiant au magistrat la gestion permanente du diaconat, voici la position du réformateur strasbourgeois M. Bucer. Pour celui-ci, la diaconie est particulièrement liée à la réalité de l'Église et se détermine par l'exigence caritative, dans sa forme instituée et invisible. Elle doit être exercée en faveur des membres de l'Église et pour les membres périphériques. Pour M. Bucer, être Église du Christ signifie donc être Église d'amour-charité, attribut qui est l'essence même de Dieu. Ainsi, sa compréhension de l'Église a un rapport direct avec son projet de réforme du diaconat. Il veut en fait instaurer un double diaconat. Le premier sur le plan multitudiniste de l'Église, c'est-à-dire dans la cité ; ce qui explique que pour lui, les diacres sociaux de la cité soient des ministres de l'Église²¹⁹. Le deuxième est la forme du ministère classique institué dans l'Église. M. Bucer souhaite que l'institution des diacres soit faite avec un caractère ecclésial²²⁰ et veut redonner à ce ministère sa place dans la liturgie en le mettant au centre de la célébration dominicale, très précisément dans l'eucharistie. Ceci, pour retrouver sa pratique ecclésiale ancienne, comme le souligne G. Hammann :

« La fonction diaconale avait divers aspects : la récolte des fonds, leur gestion, leur redistribution. Toutefois, afin que les diacres ne soient pas confinés uniquement dans des questions matérielles, écrit Bucer, qu'ils aient une fonction d'aide au ministère de la pastorale : participation à la liturgie du culte (office de lecteur, distribution de l'eucharistie, voire prédication occasionnelle), [...]. Malgré ces tâches annexes, le diaconat devait être principalement consacré aux tâches d'entraide et d'administration des biens ecclésiastiques²²¹. »

Mais, hélas ! Ce renouveau ne verra pas le jour et le ministère du diaconat sera limité à une fonction sociale et contrôlé par l'autorité temporelle. Les trois attributs du ministère : la fonction caritative, la fonction liturgique et la consécration par imposition des mains, auront sombrés dans l'oubli.

Alors que M. Luther et U. Zwingli, restreignent la fonction de diaconie à des tâches à accomplir, le projet (non réalisé) de M. Bucer marque la volonté de restaurer le ministère du diaconat avec ses trois attributs tels qu'ils étaient pratiqués jadis dans l'Église primitive. J. Calvin, quant à lui, suivra de près M. Bucer et le dépassera même dans la théorie et la pratique, en voulant réformer son Église genevoise à l'image de l'Église primitive. Pour y

²¹⁸ G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 216.

²¹⁹ G. HAMMANN, *Entre la secte et la cité. Le projet d'Église du Réformateur de Martin Bucer*, (Histoire et société 3), Genève, Labor et Fides, 1984, p. 295.

²²⁰ *Ibid.*, p. 294-295.

²²¹ *Ibid.*, p. 296.

parvenir, il va « refaire l'articulation théologique et ecclésiologique entre les trois attributs du ministère diaconal spécifiquement ecclésial, à savoir la diaconie caritative, sa réalité culturelle et sa consécration ecclésiale²²². » J. Calvin va reprendre des Églises primitives les caractéristiques originelles du diaconat ministériel, parce qu'il y reconnaît les normes pour sa restauration²²³. En considérant le passé, il souligne que la tâche du diacre n'est pas un sous-pastorat, il veut restaurer le diaconat ecclésial en lui restituant sa spécificité dans le rôle proprement caritatif auquel il doit se cantonner sans glisser vers une mini-fonction pastorale. Pour lui, le diaconat tel qu'il est vécu à son époque, est déformé et dépouillé de tout son caractère ecclésial, notamment de sa consécration²²⁴. D'où sa détermination à réformer ce diaconat et à le restaurer tel qu'il était aux temps apostoliques. C'est, selon lui, la seule possibilité de lui rendre sa spécificité ecclésiale et sa consécration. Alors, celui-ci ne sera plus considéré seulement socialement, mais aussi comme un ministère ecclésial. Par un retour aux origines, J. Calvin désire restaurer la vraie fonction liturgique du diacre, qui est celle de l'eucharistie, dans le sens d'un repas communautaire, comme jadis dans l'Église primitive²²⁵. Il en résulte que l'Église s'ouvre au monde et à ses problèmes par le diaconat au travers de la liturgie eucharistique.

J. Calvin ébauche aussi le projet de restaurer le ministère féminin de la diaconie, qui est pour lui une réalité des textes néotestamentaires.

Dans la pratique, le projet de restauration du diaconat de J. Calvin ne se réalisera pas comme il l'aurait souhaité. Il ne s'est guère écarté de celui des autres réformateurs. Seuls les deux points suivants se sont réalisés : le diaconat, tout en étant caritatif, a été institué comme un ministère spécifique à côté du pastorat.

Le diaconat est donc bien présent dans l'Église calvinienne sous sa double fonction, c'est-à-dire en tant qu'organisateur et administrateur de l'entraide caritative, et en tant que ministre ecclésial. En s'impliquant dans la vie de la cité, les diacres remplissent une triple fonction : ils collectent des fonds, les redistribuent et visitent les pauvres²²⁶. Cette forme d'organisation a pu se réaliser parce que J. Calvin a réussi à faire que des diacres qui exerçaient déjà une fonction sociale puissent être reconnus comme des ministres ecclésiaux.

²²² G. HAMMANN, *L'amour retrouvé*, p. 240.

²²³ J. CALVIN, *L'Institution chrétienne*, vol. 4, Aix-en-Provence, Marne-la-Vallée, Kérygma, Farel, 1978, p. 69, 72, 96-97.

²²⁴ *Ibid.*, p. 441-442. L'auteur reproche à l'Église catholique ses pratiques.

²²⁵ J. CALVIN, *Commentaire de J. Calvin sur le Nouveau Testament. Les Actes des Apôtres*, t. 3, Aix-en-Provence, Kérygma, 2006, p. 81-82.

²²⁶ O. FATIO, O. LABARTHE (éd.), *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin*, t. 3, Genève, Droz, 1900, p. 94,100,104.

En conclusion de ce parcours historique de la fonction du diacre à la Réforme, on constate dans les différents projets des réformateurs l'existence d'un hiatus entre ce qu'ils désirent en théorie et ce qui se réalise concrètement.

M. Luther, M. Bucer et J. Calvin ont exprimé une volonté de restaurer le diaconat ecclésial restée sans suite alors que U. Zwingli, s'implique fortement pour un diaconat exercé dans la cité sous l'autorité du pouvoir civil. Les autres réformateurs, ajoutent d'autres perspectives à cette orientation car ils souhaitent aussi que soit restauré un diaconat ecclésial au sein de la communauté. Fort de ce constat, nous comprenons que la fonction du diacre réformé ne s'exerçait pas dans une fonction ecclésiale comme ce fut le cas au début de l'Église naissante, mais qu'elle s'accomplissait surtout dans une fonction caritative ou sociale, gérée par le pouvoir civil. Sous U. Zwingli, nous voyons naître un vrai type de ministère diaconal d'assistance sociale dans lequel le diacre devient un travailleur social. Bien que J. Calvin ait réussi à faire reconnaître cette fonction comme un ministère ecclésial²²⁷, au XVI^e siècle, les tâches attribuées au diaconat répondaient plus à un besoin de cette époque qu'à une fonction ecclésiologique.

B. Les différentes conceptions et pratiques de la fonction de diacre aujourd'hui

Une vue diachronique de la pratique du diaconat à travers l'histoire de l'Église depuis son origine jusqu'à la Réforme a permis de constater que les diacres ont accompli diverses tâches en relation avec la compréhension théologique de la fonction, ou liées à la réalité historique.

La manière dont a été vécu le diaconat au moment de l'émergence d'un clergé, au Moyen-âge, et à la Réforme correspond à de vraies évolutions par rapport à la conception et au vécu néotestamentaire. Il conservera la notion fondamentale du service présent dans l'Église primitive malgré plusieurs avatars (pratique en régression, période de forte hiérarchisation, oubli de sa raison d'existence, perte momentanée de son ecclésialité, partiellement retrouvée avec J. Calvin, etc.).

Si la conception du diaconat a varié au cours de l'histoire et a même parfois été très restreinte, qu'en est-il aujourd'hui de la fonction et de sa pratique ? C'est cela que nous nous proposons d'aborder maintenant, avec un regard synchronique chez les catholiques, les

²²⁷ A. LECERF, *Études calvinistes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1949, p. 71. L'auteur souligne que les offices perpétuels que « Calvin reconnaît dans l'Église, sont ceux de pasteurs, de docteurs, d'anciens et de diacres. »

luthéro-réformés, les baptistes et les évangéliques, en vue de répondre au chapitre suivant à notre problématique : la pratique du diaconat dans l'Église adventiste est-elle aujourd'hui en adéquation avec l'enseignement biblique ? Nous pouvons ainsi situer la conception et la pratique adventiste non seulement en rapport avec le Nouveau Testament mais aussi vis-à-vis de la manière dont le modèle biblique a été reçu et vécu au cours des siècles jusqu'à aujourd'hui.

1. Chez les catholiques

Le rétablissement permanent du diaconat dans l'Église catholique fut réalisé en 1964 par les Pères conciliaires²²⁸, mais pas dans sa forme initiale²²⁹. Ils ont manifesté une forme d'ouverture mais restant toujours fidèles à la Tradition²³⁰. En effet, le diaconat a été fait pour répondre essentiellement à une préoccupation pastorale²³¹ causée par une pénurie de prêtres²³² dont le besoin se faisait sentir dans certaines régions du globe²³³. Dès avant le concile, les promoteurs de cette restauration ont énuméré de nombreux services pour les diacres, comme les tâches liturgiques, pastorales, charitables, et administratives²³⁴. Lors de son rétablissement, le Concile élargira ces pouvoirs liturgiques au maximum et lui attribuera ainsi d'importantes fonctions qui étaient avant réservées au prêtre. Ce sont les suivantes :

- Préparer les catéchumènes au baptême et administrer ce sacrement solennellement.
- Assister le prêtre à l'autel, distribuer l'eucharistie et la porter aux malades.
- Assister comme témoin officiel de l'Église aux mariages célébrés en dehors de la messe (les époux eux-mêmes étant ministres du sacrement).
- Administrer les sacramentaux, c'est-à-dire faire diverses bénédictions (des maisons, des aliments...).
- Présider aux funérailles chrétiennes.

²²⁸ P. M.-A. SANTANER, « Diacres dans et pour une Église servante », *Diaconat aujourd'hui* 77 (1997/12), p. 18.

²²⁹ D. GONNEAUD, « Une lecture du document de la commission théologique internationale : le diaconat, évolution et perspectives », *Nouvelle revue théologique* 125 (2003/3), p. 401.

²³⁰ COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le diaconat. Évolution et perspectives*, p. 88.

²³¹ A. BORRAS, *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, (Le part-Dieu 10), Bruxelles, Lessius, 2007, p. 61.

²³² A. BORRAS, « Le diaconat exercé en permanence : restauration ou rétablissement », *Nouvelle revue théologique* 118 (1996/6), p. 821.

²³³ P. WINNINGER « Les ministères des diacres. Laïcs, diacres, prêtres », in P. WINNINGER, Y. CONGAR (éd.), *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, (Unam Sanctam 59), Paris, Cerf, 1966, p. 185.

²³⁴ *Ibid.*, p. 186.

- Organiser des offices divers, des célébrations et réunions de prières en dehors de la messe²³⁵.

Le diaconat conservera ainsi les trois dimensions de son ministère : dans le service de la liturgie, de la parole et de la charité²³⁶. Aujourd'hui, dans la pratique, son fonctionnement s'exerce autour de ces trois diaconies. L'une ou l'autre pourrait prendre une plus grande place dans l'activité du diacre, mais toutes trois sont indissociables pour servir au projet de Dieu²³⁷. La liste des tâches nous montre pourtant que le diacre est une aide proprement pastorale pour le prêtre²³⁸. Ce qui ne change rien à sa position hiérarchique²³⁹. Malheureusement, selon le témoignage de certains diacres permanents, la réalité de leur ministère est tout autre chose. Étant donné que le curé est le pasteur de la communauté, il est parfois difficile de situer l'action du diacre dans la paroisse²⁴⁰. Certains diacres se sentent « utilisés » de différentes façons : comme quelqu'un au service du prêtre (« La paroisse t'a aidé à préparer ton ordination. Tu es au service de ce peuple. »), ou bien comme celui qui s'occupe des choses que le prêtre ne veut pas faire (« Je fais la préparation, il fait la finition²⁴¹ »). Toutefois, il est à noter que le diaconat n'est plus seulement un passage vers le presbytérat : il a sa place à part entière parmi les ministères ordonnés²⁴².

2. Chez les luthéro-réformés

E. Vassaux déclare :

« Dans la théologie réformée, la prédication de la Parole de Dieu n'a de sens que si les hommes qui l'entendent la mettent en pratique dans leur vie. C'est pourquoi le ministère de diacre fut l'un des quatre ministères retenus par Bucer et Calvin avec le souci d'être fidèles aux temps apostoliques²⁴³. »

²³⁵ P. WINNINGER, *Les diacres. Histoire et avenir du diaconat*, (L'Église en son temps - initiations), Paris, Centurion, 1967, p. 99-100.

²³⁶ H. DENIS, R. SCHALIER, *Diacres dans le monde d'aujourd'hui*, Lyon, Apostolat des éditions, 1967, p. 82-83.

²³⁷ CONGREGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents*, Paris, Saint-Cénére, P. Téqui, 1998, p. 42.

²³⁸ B. SESBOÛÉ, *De quelques aspects de l'Église. Païens et Juifs - Écriture et Église - Autorité - Structure ministérielle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011, p. 238.

²³⁹ M. CANCOUËT, B. VIOLLE, *Les diacres*, Paris, Desclée, 1990, p. 58 : « Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on impose les mains "non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du ministère". »

²⁴⁰ *Des diacres parlent. Originalité et enjeux du diaconat aujourd'hui*, Paris, Cerf, 1985, p. 80-81.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² R. PAGÉ, *Diaconat permanent et diversité des ministères. Perspective du droit canonique*, (Les institutions ecclésiales 3), Montréal, Paris, Éditions Paulines, Médiaspaul, 1988, p. 63.

²⁴³ E. VASSAUX, *Église réformée d'Europe francophone. Droit et fonctionnement*, (Religions et spiritualité), Paris, L'harmattan, 2008, p. 279.

Par cette déclaration, ainsi que par notre exploration historique du diaconat dans la période de la Réforme, nous nous apercevons d'une forte implication du diaconat à l'extérieur de l'Église, c'est-à-dire envers les personnes non membres de la communauté. Contrairement aux « Églises réformées suisses et belges qui n'ont pas été confrontées aux exigences de la loi de 1905²⁴⁴ », les Églises réformées de France ont un fonctionnement associatif. Elles se pratiquent selon deux types d'orientation. L'une est l'entraide tournée vers les frères et sœurs de la communauté²⁴⁵. L'autre est une diaconie de la « charité », c'est-à-dire une « diaconie sociale » qui est le fruit de l'évangélisation²⁴⁶.

Isabelle Grellier soulignera à ce propos :

« La diaconie est non seulement une façon de mettre en actes l'amour que les chrétiens sont appelés à avoir les uns pour les autres, mais encore une manifestation du Royaume qui s'avance et déborde les frontières des Églises visibles. Mais la diaconie est d'abord un effort pour apporter des éléments de réponse concrets aux besoins des personnes et de la société. Son ordre du jour est donc en grande partie fixé par les réalités économiques et sociales. Et ses engagements concrets sont aussi fonction de la place que les Églises tiennent dans la société et de la compréhension qu'elles ont d'elles-mêmes²⁴⁷. »

Cependant comme le souligne E. Vassaux :

« Au fil du temps, l'initiative publique en matière sociale se développant, les Églises réformées française se recentrèrent presque exclusivement sur le culte. Les diacres n'existent pas dans la majorité des Églises ; quand ils existent, leur fonction est souvent limitée à collecter les offrandes, à tenir un vestiaire informel pour les pauvres et parfois une banque alimentaire²⁴⁸. »

D'après le pasteur de l'Église réformée de Grenoble Sonia Arnoux²⁴⁹, la conception du diaconat de l'Église est basée sur l'exemple de la vie diaconale du Christ auprès des personnes quand il était sur cette terre, mais aussi sur l'exemple des Sept dans l'Église

²⁴⁴ E. VASSAUX, *Église réformée d'Europe francophone. Droit et fonctionnement*, p. 280

²⁴⁵ J.-Y. PETER, « La diaconie : entraide et charité », *Hokma* 94 (2008), p. 30. L'auteur souligne à ce propos : « Or, une Église qui ne se soucie pas premièrement de sa solidarité interne ne peut pas durablement fonctionner, c'est-à-dire diffuser la Parole de Dieu, et sera dans l'incapacité de susciter, du fait de cette parole, la moindre véritable bonne œuvre dans le monde. Une Église privée d'entraide se sclérosera et, à terme, se désagrègera. La plainte, souvent entendue dans nos Églises, d'un manque de visites, y révèle le manque d'un service organisé d'entraide. Il est indispensable que chaque Église locale s'équipe d'un tel service, dévoué et limité au 'service de tables' et au 'bien envers les frères dans la foi', veillant à discerner le soutien fraternel et matériel dont peut avoir besoin tel membre de l'Église, à tel ou tel moment. »

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 34.

²⁴⁷ I. GRELLIER, « La Diaconie, entre problématiques théologiques et problématiques sociales », in E. PARMENTIER (dir.), *La théologie pratique. Analyses et perspectives*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008, p. 269.

²⁴⁸ E. VASSAUX, *Églises réformées d'Europe francophone*, p. 280.

²⁴⁹ L'avis de Sonia Arnoux est le fruit d'un entretien téléphonique réalisé le 31 mars 2011.

primitive, nommés pour servir les veuves des Hellénistes qui étaient négligées. L'Église réformée de Grenoble a une pratique du diaconat qui fonctionne sous couvert d'une association de la loi 1901. Elle apporte l'aide, le soutien, l'écoute aux personnes de la ville. Elle intervient aussi auprès des autorités quand le besoin se fait sentir, mais toujours dans le but d'aider et de soutenir les autres. Le diaconat dans sa relation avec l'Église est toujours présent dans le conseil presbytéral par la présence d'un diacre. Des rencontres sont organisées en fonction des besoins avec l'équipe et tout le conseil.

La conception et la pratique du diaconat sont différentes en Suisse.

« Les diacres des Églises suisses sont souvent considérés comme des ministres (hommes et femmes) et sont parfois rémunérés à plein temps et dotés de missions de gestion, de communication et d'appui importantes : le diacre a la responsabilité particulière de montrer à l'Église qu'elle est au service des plus pauvres²⁵⁰. »

3. Chez les baptistes

D'après le règlement intérieur des Églises baptistes²⁵¹, le diacre exerce un ministère de service. Il assure donc différents domaines de service dans la vie de l'Église locale (matériel, financier ou spirituel). Il est au service de l'assemblée. Il assure un ministère essentiel d'aide et de dégageant pour le pasteur de l'Église, afin que celui-ci puisse s'adonner à sa tâche spirituelle (Ac 6.4 ; Ep 4.11-16). Il exerce aussi un ministère de soutien : les diacres sont au pasteur ce qu'Aaron et Hur étaient pour Moïse lors de la bataille contre Amalek (Ex 17.8-16). Il ne dirige pas l'assemblée. Son autorité dans l'Église n'est que celle que le pasteur lui délègue, en l'établissant responsable d'un certain domaine de la vie de l'Église. Pour la nomination des diacres, l'Église utilise le texte d'Actes 6.1-6, qui fournit la liste des références, qualifications et devoirs des diacres. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient aptes à enseigner, car là n'est pas leur travail. Les diacres doivent recueillir l'approbation de la communauté chrétienne en général (1 Tm 3.8-13). Leur œuvre de seconder le pasteur dans les affaires matérielles de l'Église exige un engagement précis par rapport à l'Église.

D'après le Pasteur Paul Dédéyan de l'Église baptiste de Champigny²⁵² (composée de 130 membres), le fonctionnement pratique du diacre lui est une aide précieuse. Selon son expression : « c'est sa main droite ». Il a une compréhension du diaconat centrée sur la notion du service, comme dans le texte d'élection des sept hommes d'Actes 6 qui ont été

²⁵⁰ E. VASSAUX, *Église réformées d'Europe francophone*, p. 280.

²⁵¹ *Les Règlement intérieur de l'Église biblique baptiste Champigny-sur-Marne*, Champigny-sur-Marne, Église biblique baptiste, 1976, p.12-13. Ici, nous avons présenté un résumé du rôle du diaconat dans l'Église baptiste d'après leur règlement intérieur.

²⁵² L'avis de Paul Dédéyan est le fruit d'un entretien téléphonique réalisé le 31 mars 2011.

nommés pour décharger les apôtres afin de s'occuper des veuves des Hellénistes dans le service quotidien. Il affirme :

« Dans notre fonctionnement, le diacre a une fonction d'assistance dans le domaine spirituel (réunion de prière, présidence du culte, prière en assemblée, prière pour les malades) et matériel, donc visites de membres de la communauté (malades, personnes âgées) et de soutien auprès de ceux qui rencontrent des difficultés. Il assure aussi l'entretien de l'Église. Le diacre travaille en collaboration étroite avec le pasteur. »

4. Chez les évangéliques

D'après le pasteur Gilles Abécassis de l'Église Évangélique d'Elancourt²⁵³, les diacres sont les membres du conseil, choisis par ce même conseil après avoir observé un temps de prière, d'après les critères suivants : qualités spirituelles (homme ou femme, rempli de l'Esprit, de qui l'on rende un bon témoignage, irréprochables, fidèles à la saine Parole...), signes tangibles de leur consécration à Dieu (fidélité aux principales réunions de l'Église et engagement de cœur dans un ou plusieurs ministères en lien avec leurs dons respectifs). Ils sont ensuite proposés au vote de l'Assemblée Générale, et après ils font office de diacres et diaconesses. Ils peuvent faire office de diacres et diaconesses même s'ils ne sont pas nommés officiellement comme tels. Il n'y a pas de nomination de diacres.

D'après le Pasteur Gilles Abécassis, ils ont un fonctionnement interne pratique au service de la communauté. Leur rôle touche au fonctionnement de l'Église dans ses différents organes (équipes, comité, commissions, ministères). Ils soutiennent le ministère des anciens qui consiste plutôt à donner la direction spirituelle de l'assemblée par le biais de l'enseignement, du maintien dans la saine doctrine, de la discipline si nécessaire. Certains font des visites, ainsi que quelques membres d'Église qui ne sont pas au conseil. Le nettoyage et l'entretien de la communauté n'est pas exclusivement à leur charge, mais constitue un service commun auquel tous les membres de l'Église prennent part.

Chaque dénomination religieuse a donc une approche et forcément une pratique différentes du diaconat. Toutefois, les uns comme les autres ont une notion commune qui est leur fondement : c'est la notion de service. C'est elle qui caractérise l'élection des Sept et que nous retrouvons tout au long de notre exposé historique. Une évolution significative, propre à chacune des dénominations, liée à leur histoire, au contexte de vie de leur Église et de leur compréhension du diacre, s'en dégage.

²⁵³ L'avis de Gilles Abécassis est le fruit d'un entretien téléphonique réalisé le 31 mars 2011.

Notre parcours diachronique et synchronique à la découverte du diaconat dans l'histoire nous a permis de voir qu'à chaque époque de l'histoire de l'Église, la pratique du diaconat a pris différents visages.

Les fondements bibliques et historiques posés, nous pouvons aborder le cœur de notre problématique qui est de savoir dans quelle mesure la pratique du diaconat dans l'Église adventiste est en adéquation avec l'enseignement biblique ou s'il a repris dans une certaine mesure certaines évolutions historiques.

CHAPITRE III

Le diaconat dans l'Église adventiste

I. La pratique adventiste du diaconat

Tout d'abord, nous souhaiterions rappeler que la première partie du premier chapitre nous a permis de comprendre pourquoi le texte d'Actes 6.1-7 peut être utilisé comme texte de référence pour le diaconat. Ce texte retrace une procédure de nomination ainsi que la fonction initiale des Sept que nous pouvons appeler des « diacres » ; ils ont également accompli d'autres tâches pour lesquelles ils étaient nommés. Dans la deuxième partie, l'analyse du vocabulaire relatif au diaconat, nous a permis de comprendre qu'il y a eu sans doute une évolution et que la pratique du diaconat n'est pas enfermée dans une tâche unique. Aussi, nous avons tiré des enseignements concernant le diacre et compris qu'il est une personne instituée par la communauté au moyen de la prière et de l'imposition des mains. Le deuxième chapitre nous a montré que le diaconat, au cours de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui a eu des visages différents mais son fondement est resté le même, à savoir la notion de servir l'autre. Alors dans la perspective de répondre à notre problématique : « la pratique du diaconat dans l'Église adventiste aujourd'hui est-elle en adéquation avec l'enseignement biblique ? », nous nous proposons de découvrir dans ce chapitre, ce qu'a été le visage du diaconat au début de l'adventisme depuis son origine jusqu'à sa pratique aujourd'hui. C'est dans cet objectif que nous aborderons dans une première partie les débuts adventistes du diaconat.

A. Les origines du diaconat adventiste

D'après les données dont nous disposons, c'est en 1851 qu'apparaîtrait la première référence au diacre dans l'Église adventiste²⁵⁴. C'était « pour s'occuper des besoins des pauvres²⁵⁵ ». Nous constatons que le mobile de cette nomination est de répondre à une situation, comme cela a été le cas lorsque les douze apôtres ont fait la proposition de nommer les sept hommes d'Actes 6.1-7. Ainsi nous pouvons dire que bien qu'il ne soit pas fait mention de consécration de diacre en 1851, nous constatons une ressemblance dans la tâche qui incombe à la fonction de diacre à cette époque de l'histoire de l'Église adventiste.

Un an plus tard nous trouvons des diacres nommés et institués, en suivant la procédure d'installation présentée dans Actes 6.1-7, afin d'assister au repas du Seigneur,

²⁵⁴ F. NEUFELD (éd.), « Deacon », in *Seventh-day Adventist Encyclopedia A-L. Commentary reference série*, 2^e éd., (1^{re} éd. 1976), vol. 10, Hagerstown, Review and Herald, 1966, p. 446. C'est nous qui traduisons.

²⁵⁵ A. R. SMITH, « Our tour east », *The review and herald*, 25 novembre 1851, p. 51. C'est nous qui traduisons

mais aussi pour l'administrer en l'absence des pasteurs²⁵⁶. Ainsi, dès les débuts de l'Église adventiste, les fonctions de diacre et d'ancien²⁵⁷ semblaient combinées²⁵⁸. Ce n'est que plus tard que des anciens ont été nommés et ont pris les responsabilités soulignées dans les Écritures, et que les diaques ont été spécifiquement assignés aux tâches séculières de l'Église²⁵⁹.

Ainsi nous constatons que le premier visage du diaconat au début de l'adventisme est biblique. La première nomination est faite pour subvenir aux besoins des pauvres. Voyons comment le diaconat est vécu dans l'Église adventiste jusqu'à aujourd'hui.

B. La conception du diaconat adventiste d'après le manuel d'Église.

Nous voulons à travers ce travail découvrir ce qu'est le diaconat dans l'Église adventiste et éventuellement constater son évolution. Ainsi nous proposons de parcourir deux manuels d'Église adventistes, l'un de 1935 et l'autre de 2006²⁶⁰ afin d'avoir un regard global sur ce qu'a été la pratique. C'est ce que nous réaliserons dans les tableaux qui suivront.

²⁵⁶ H. S. GURNEY, « Communications », *The review and herald*, 27 décembre 1853, p. 199. C'est nous qui traduisons.

²⁵⁷ Nous évoquons la fonction d'ancien sans en traiter le sujet, ce n'est pas l'objet de notre travail de recherche, mais nous recommandons les lectures suivantes : O. MAIRE, *Le rôle du presbutéros dans les épîtres du Nouveau Testament. Étude comparative*, mémoire, Faculté adventiste de théologie de Collonges sous Salève, 2004. A. KÜEN, *Ministères dans l'Église*, (Cahiers Emmaüs), Saint-Légier, Emmaüs, 1989, p. 90-151. GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST. MINISTERIAL ASSOCIATION, *Mémento de l'ancien*, Le Mée-sur-Seine, Union Franco-belge des Adventistes du septième jour, 2005, p. 27-41. Pour d'autres utilisations de l'ouvrage nous le citerons simplement par son titre.

²⁵⁸ F. NEUFELD (éd.), « Deacon », p. 447. C'est nous qui traduisons.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ Nous avons pris cette dernière édition française, étant donné que l'édition de 2010 est en cours de mise au point, comme me l'a confirmé le directeur des Éditions Vie et Santé » Didier Gilson lors de notre entretien téléphonique.

Tableau I : la compréhension du fondement du diaconat.

Élément abordés	Manuel d'Église de 1935 ²⁶¹	Manuel d'Église de 2006 ²⁶²
La compréhension d'Actes 6. 1-7	« Nous lisons dans Actes 6.1-8 le récit du choix des sept premiers diacres. »	« Le récit du choix des hommes connus comme ayant été les sept diacres de l'Église apostolique, ... »
Charge du diacre	« La charge du diacre est précisée dans le Nouveau Testament. Ses devoirs découlent de la définition du mot diakonos, dont le sens littéral est serviteur. »	« La charge décrite dans le Nouveau Testament (1 Tm 3.8-13), où le mot diakonos est employé. Il peut signifier serviteur, ministre, secrétaire ou gardien. Dans le milieu chrétien il a pris le sens de diacre. »
Leur tâche première	« L'œuvre à laquelle ils furent appelés était de "servir aux tables". »	« Il nous est dit qu'ils furent mis à part pour "servir aux tables", ou "au affaires", de l'Église locale. »
Les limites	« Le diaconat n'était pas limité aux affaires financières de cause grandissante. »	« Le diaconat n'était pas limité aux "affaires", de la communauté chrétienne en plein essor. »
Concernant les caractéristiques	« La branche de l'œuvre de Dieu à laquelle ils étaient appelés réclamait des capacités de peu inférieures à celles qui étaient exigées pour les anciens. (1 Tm 3.8-13). »	« Les diacres jouaient un rôle important dans l'œuvre du Seigneur, ce qui exigeait de leur part des capacités de peu inférieures à celles des anciens. (1 Tm 3.8-13). »
Pouvaient-ils enseigner ?	« Le fait que ces hommes avaient été consacrés tout spécialement pour s'occuper des pauvres ne les empêchait pas d'enseigner la parole. »	« Le fait que ces hommes avaient été choisis pour prendre soins des pauvres ne les empêchait nullement de prêcher l'Évangile. »
Concernant les diaconesses	« Au premier siècle déjà, les diaconesses faisaient partie du personnel dirigeant de l'Église. »	« Au premier siècle déjà, les diaconesses faisaient partie des responsables d'Église. »
Une consécration pour les diaconesses ?	« On ne trouve pas, cependant, qu'elles fussent consacrées. Pour cette raison, notre dénomination ne leur donne pas la consécration. »	« L'Église peut organiser une cérémonie d'installation de diaconesses, présidée par un pasteur consacré titulaire d'une lettre de créance valide. »

À partir de ce premier tableau, nous pouvons dire que le texte d'Actes 6.1-7 est compris comme le fondement du diaconat. De même, les principes de base (charge, tâche,

²⁶¹ GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST, *Manuel d'Église*, Dammarie-les-Lys, Signes des temps, 1935, p. 33-37. Pour d'autres utilisations de l'ouvrage nous le citerons simplement par le titre et l'année.

²⁶² GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST, *Manuel d'Église*, (révision 2005), 4^e éd. (1^{re} 1991), Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2006, p. 55-59. Pour d'autres utilisations de l'ouvrage nous le citerons simplement par le titre et l'année.

limite, caractéristique,) sont quasiment les mêmes. Cependant nous constatons une évolution dans la formulation des déclarations. En 2006, les affirmations du manuel d'Église ne sont pas aussi absolues qu'en 1935. Elles sont beaucoup plus modérées et présentent d'une manière implicite une ouverture vers d'autres perspectives. Nous citerons en exemple la compréhension d'Actes 6.1-7. Le manuel de 2006 parle du « récit du choix des hommes connus comme ayant été les sept premiers diacres » alors qu'en 1935 cela était présenté comme un fait indéniable : « Nous lisons dans Actes 6.1-8 le récit du choix des sept premiers diacres ».

De même dans la charge du diacre nous lisons dans le manuel de 2006 que le mot *diakonos* « peut signifier serviteur, ministre, secrétaire ou gardien. Dans le milieu chrétien il a pris le sens particulier attaché au mot diacre ». Tandis qu'en 1935 nous avons juste le sens littéral de « serviteur ».

A travers les années, la tâche première du diaconat reste toujours celle que révèle Actes 6.1-7, celle de « servir aux tables ». Cependant en 2006, le manuel d'Église précise « "servir aux tables" ou "aux affaires" de l'Église locale ». Cette précision apporte une compréhension plus contemporaine et ouvre des portes à d'autres charges dans l'Église.

Le diaconat, dans la compréhension de l'Église adventiste, reste un ministère qui n'est pas limité. Cependant dans la formulation des caractéristiques, que ce soit en 1935 où nous avons : « ... réclamait des capacités de peu inférieures à celles qui étaient exigées pour les anciens » ou en 2006 : « ... ce qui exigeait de leur part des capacités de peu inférieures à celles des anciens », nous voyons apparaître une hiérarchisation du ministère, ce qui n'est pas le cas dans Actes, Philippiens, et 1 Timothée. Cela pourrait être reformulé autrement, afin de montrer que c'est un ministère à part entière et que ce n'est pas un sous-ministère de capacité inférieure. Nous croyons que chaque fonction exige des critères différents ; un diacre peut très bien être nommé à la fonction d'ancien.

De même, l'accent est mis en 1935 sur « ... ne les empêchait pas d'enseigner la parole » : ceci sous entend que le diacre pouvait enseigner la parole. Nous pensons que ce n'est pas la même chose que « prêcher l'Évangile » comme il est souligné en 2006. Nous sommes tous appelés à prêcher l'Évangile, mais tous ne sont pas appelés à enseigner la parole²⁶³. Donc, nous pensons que changer l'expression « enseigner » par « prêcher » peut sous-entendre que le diacre ne peut pas enseigner. De ce fait, le diacre fonctionnerait dans un champ limité et compris comme tel par les responsables de la communauté.

²⁶³ Certains diacres peuvent avoir le don de l'enseignement et d'autres pas. Nous nous basons sur le texte de Romains 12.6-8 ; voir aussi : A. KÜEN, *Dons pour le service*, (Cahiers Emmaüs), Saint-Légier, Emmaüs, 1982, p. 33-34, 60-63.

Aussi, nous constatons que l'Église adventiste reconnaît que la diaconesse avait sa place dès le premier siècle dans la vie de l'Église, mais qu'il n'y a pas eu de consécration, d'où la position pour la non consécration des femmes au diaconat dans l'Église adventiste. Toutefois, le manuel de 2006 souligne qu'une cérémonie d'installation de diaconesses peut être réalisée²⁶⁴.

Nous déduisons de ces constatations que l'Église adventiste a une compréhension du fondement du diaconat en phase avec les enseignements qui se dégagent du texte d'Actes 6.1-7. Il y a une certaines évolutions dans la formulation de ses affirmations. Elles sont présentées de manière plus nuancées et moins absolues. Malgré notre réserve sur certaines formulations au sujet de la fonction et de la hiérarchisation qui pourraient être réductrices si elles ne sont pas nuancées, nous pouvons dire que le fondement du diaconat tel qu'il nous est présenté dans les manuels d'Église a pour origine le récit de l'institution des sept hommes d'Actes 6.

Tableau II : compréhension de la fonction du diaconat.

Élément abordé	Manuel d'Église de 1935 ²⁶⁵	Manuel d'Église de 2006 ²⁶⁶
Sa consécration	« Un diacre nouvellement élu ne peut entrer en fonction que lorsqu'il a reçu l'imposition des mains par un prédicateur consacré, reconnu par la Conférence. »	« Un diacre nouvellement élu ne peut entrer en fonction que lorsqu'il a reçu l'imposition des mains par un pasteur consacré de la fédération ou de la mission. »
Il ne préside pas.	« Le diacre n'a pas qualité pour présider la célébration de l'une ou de l'autre des cérémonies symboliques. Il ne peut présider non plus à la réception ou à la radiation des membres par lettre ou par vote. »	« Les diacres ne peuvent pas présider un service. Le diacre n'a le droit de conduire aucune cérémonie ecclésiale ; il ne peut pas bénir un mariage. Il ne peut présider les réunions administratives de l'Église ni diriger la réception ou le transfert de membres. »

Dans ce tableau il ressort que le diacre ne peut commencer à exercer sa fonction que lorsqu'il a reçu l'imposition des mains, c'est-à-dire la consécration, comme ce fut le cas pour les Sept d'Actes 6.1-7. C'est une compréhension biblique qu'il convient de maintenir pour exercer la fonction du diaconat. Par contre le texte de 1 Timothée 3.8-12 recommande un temps d'épreuve avant d'entrer en fonction. Comme nous l'avons déjà signalé, il y a eu

²⁶⁴ A la dernière Conférence Générale des Église adventiste du septième jour de 2010 il a été voté de permettre la consécration des diaconesses. Voir : K. LOCKHART, *A win for women's ordination* [en ligne], 28 juin 2010, disponible sur <<http://spectrummagazine.org/node/2468>>, (consulté le 29 avril 2011). C'est nous qui traduisons.

²⁶⁵ *Manuel d'Église*, 1935, p. 34-36.

²⁶⁶ *Manuel d'Église*, 2006 p. 57.

probablement une évolution dans la pratique de l'Église primitive ; cela justifierait une grande prudence, d'où ce temps d'épreuve. Le fait que le manuel d'Église n'en ait pas fait mention nous amène à nous poser la question suivante : s'agit-il d'une volonté de rester attaché au texte d'Actes ou d'un oubli ? Aujourd'hui dans l'Église adventiste, l'entrée en fonction du diaconat est comprise avec l'application d'un temps d'épreuve²⁶⁷ par lequel il bénéficie d'une expérience avant la consécration. Il permet justement au diacre et à la diaconesse de se situer avant d'entrer dans une fonction instituée. Il nous semble important que ce temps d'épreuve soit souligné dans le manuel d'Église, qui est la référence pour le fonctionnement de l'Église adventiste.

Ensuite, nous voyons que le diacre ne peut pas présider. Il convient de signaler qu'en 1935, « le diacre n'a pas qualité pour présider » et qu'en 2006, « les diacones ne peuvent pas présider un service ». Nous ne trouvons pas dans la Bible des recommandations qui stipulent une restriction dans ce domaine pour le diaconat. Dans la Bible il y a seulement une recommandation pour « servir aux tables » et même là il n'y a pas de restriction. Mais pour l'Église, en considérant les enseignements de 1 Timothée 3.8-13, il est déclaré que « l'Église élit plusieurs de ses membres afin qu'ils servent dans des domaines essentiellement pratiques, qu'ils assurent le bon déroulement des réunions de l'Église sous leurs divers aspects et la sauvegarde de ses biens²⁶⁸. » Alors nous comprenons qu'en lien avec sa compréhension du fondement du diaconat, elle donne un cadre dans lequel le ministère du diaconat doit s'exercer ; ceci est compréhensible puisque 1 Timothée 3.8-13 ne donne pas de consigne sur les activités à faire ou ne pas faire.

²⁶⁷ R. PÖHLER, « Mission - bénédiction - consécration », in COMITE DE RECHERCHE BIBLIQUE, *L'Église de Jésus-Christ. Sa mission et son ministère dans le monde*, (Études en ecclésiologie adventiste) vol. 2, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1995, p. 161-162. L'auteur déclare que « selon l'enseignement de la Bible, la bénédiction est accordée à l'entrée en fonction, pour demander à Dieu d'accorder aux candidats les dons et les forces nécessaires à l'exécution de leur tâches. Cela ne devrait cependant pas nous amener, contrairement au conseil de Paul, à imposer les mains avec précipitation (1 Tm 5.22). Celui qui est appelé à remplir des tâches de responsabilité doit normalement, avoir derrière lui un temps d'épreuve pour démontrer sa qualification pour un tel service. »

²⁶⁸ *Manuel d'Église*, 2006, p. 55-56.

Tableau III : Les tâches du diacre.

Les tâches	Manuel d'Église de 1935 ²⁶⁹	Manuel d'Église de 2006 ²⁷⁰
Aide dans les activités de l'Église		« L'aide pendant les services et les réunions... prêt à coopérer avec le pasteur et les anciens au bon déroulement des réunions conduites à l'Église. »
Visite des membres		« Un devoir important des diacres est celui de rendre visite aux membres, dans leur foyer ».
Service de baptême	« Ils s'occupent des préparatifs nécessaires soit dans le lieu de culte, soit en dehors, de façon à éviter toute perte de temps et toute confusion. Ils assistent en outre les candidats de sexe masculin. »	« La préparation des services baptismaux. Les diacres devraient faire leur part en effectuant les préparatifs nécessaires pour ce service. »
Service de communion	« Aux services du lavement des pieds, ils préparent les serviettes, les cuvettes, l'eau chaude ou froide (selon les circonstances), les seaux, etc. ... »	« L'aide pendant le service de communion. Lors de la cérémonie du lavement des pieds, les diacres ou les diaconesses fournissent tout le nécessaire à ce service : serviettes, bassins, eau (à température adaptée aux conditions) seaux, etc. ... »
	« Quant le prédicateur a 'rendu grâce' pour le pain et l'a rompu, il donne les assiettes aux diacres qui passent l'emblème à la congrégation, ... »	
Assistance et aide aux personnes	« La principale tâche du diacre, c'est de soigner les malades et de soulager les pauvres et les infortunés. »	« Une autre responsabilité importante des diacres est l'assistance des malades, l'aide aux pauvres et aux défavorisés. »
Gestion et entretien	« Les diacres sont chargés de la surveillance des biens de l'Église. Un de leur devoir consiste à veiller à ce que le lieu de culte soit propre et en bon état, et à ce que ses alentours soient également aussi avenants que possible. »	« La gestion et l'entretien de la propriété ecclésiale... »

Voyons dans un premier temps ce que le manuel d'Église d'aujourd'hui (en l'occurrence celui de 2006) nous révèle à propos des tâches que le diacre est amené à exercer :

- Aide dans les activités de l'Église :

« Pendant les services religieux, les diacres sont habituellement responsables de l'accueil des membres et des visiteurs, au moment de leur

²⁶⁹ *Manuel d'Église*, 1935, p. 34-36.

²⁷⁰ *Manuel d'Église*, 2006, p. 57-58.

entrée dans la chapelle. Ils doivent aussi les aider, si nécessaire, à trouver une place. Ils se tiennent également prêts à coopérer avec le pasteur et les anciens au bon déroulement des réunions conduites à l'Église²⁷¹. »

- Visite des membres :

« Un devoir important des diacres est celui de rendre visite aux membres, dans leur foyer. Dans plusieurs Églises, cette tâche est répartie par secteurs, chaque diacre se voyant attribuer un secteur. On s'attend à ce qu'il visite chaque foyer de membres habitant se secteur au moins une fois, par trimestre²⁷². »

- L'aide pendant le service de baptême.

« Les diacres devraient faire leur part en effectuant les préparatifs nécessaires pour ce service. Ainsi, il ne devrait y avoir ni erreurs ni temps d'attente²⁷³. »

- Dans le service de communion.

« Lors de la cérémonie du lavement des pieds, les diacres ou les diaconesses fournissent tout le nécessaire à ce service : serviettes, bassins, eau (à température adaptée aux conditions), seaux etc. Après le service, ils devraient s'assurer que les récipients et le linge sont lavés et remis à leur place²⁷⁴. »

- Assistance et aide aux personnes.

« Une autre responsabilité importante des diacres est l'assistance des malades, l'aide aux pauvres et aux défavorisés²⁷⁵. »

- Gestion et entretien de la propriété ecclésiale.

« Dans certaines Églises, où la responsabilité de la gestion et de l'entretien de la propriété ecclésiale n'est pas confiée à un comité du bâtiment, les diacres se voient confier cette tâche²⁷⁶. »

Nous constatons que le manuel d'Église 2006 nous présente six domaines d'activités. Pour certaines, nous pensons qu'il serait bon de reconsidérer la fonction du diacre par rapport à ces tâches là, par exemple la gestion et l'entretien. L'Église a-t-elle réellement besoin d'un service de diaconat pour réaliser cela ?

²⁷¹ *Manuel d'Église*, 2006, p. 57.

²⁷² *Ibid.*, p. 57-58.

²⁷³ *Ibid.*, p. 58.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*

Le tableau ci-dessus nous montre que les activités des diacres sont quasiment les mêmes, avec deux ajouts dans le manuel d'Église 2006 qui est l'aide dans les activités d'Église en coopérant avec le pasteur et la visite des membres. Aussi, il ressort qu'en 1935, les soins et l'aide aux personnes sont présentés comme « la principale tâche du diacre ». Ensuite nous pouvons dire que le reste des tâches de manière générale, sont d'ordre pratique. Pour le manuel de 2006, La visite des membres est présentée comme « l'un des devoirs des diacres ». Les soins et l'aide aux personnes nous sont présentés comme « une autre responsabilité importante des diacres ». Ainsi les activités considérées comme les plus importantes dans les deux manuels sont présentées de telle manière que l'Église ne puisse pas les minimiser.

Ensuite, nous remarquons une évolution dans les tâches ainsi que dans la façon dont elles sont formulées. Nous citerons en exemple, la formulation suivante. En 1935 nous avons : « ... c'est de soigner les malades et de soulager les pauvres et les infortunés ». En 2006 nous avons : « ... est l'assistance des malades, l'aide aux pauvres et aux défavorisés ». Le fait que les diacres étaient appelés à soigner des malades en 1935 répondait sans doute au contexte historique. Aujourd'hui apporter des soins aux malades est de la compétence des professions médicales. C'est pour cela que nous croyons qu'aujourd'hui l'expression « assistance des malades » répond mieux à la fonction du diacre. De même « l'aide aux pauvres et aux défavorisés » est plus adaptée pour aujourd'hui, que « soulager les pauvres et les infortunés ».

Nous nous apercevons que les tâches du diacre d'aujourd'hui ont beaucoup évolué par rapport à celles des sept hommes d'Actes 6, et que dans la pratique, nous retrouvons un peu des tâches de l'Église catholique, des luthéro-réformés, des baptistes et des évangéliques.

Tableau IV : les Tâches de la diaconesse.

Les tâches	Manuel d'Église de 1935 ²⁷⁷	Manuel d'Église de 2006 ²⁷⁸
Assistance et Aide à la personne	« Les diaconesses coopèrent avec les diacres dans leur ministère en faveur des malades, des indigents et des infortunés. »	« Les diaconesses doivent remplir leur part dans le travail auprès des malades, des pauvres et des défavorisés, coopérant en cela avec les diacres. »
Service de baptême	« ... les diaconesses donnent aux candidates les conseils appropriés en ce qui concerne leur habit et leur offrent de bons offices. »	« ... les diaconesses veillent à ce que les candidates reçoivent l'aide nécessaire avant et après la cérémonie. »
Service de communion	« Avant le service, elles dressent la sainte table, versent le vin dans les coupes, disposent le pain et recouvrent la table d'une serviette blanche. »	« Les diaconesses préparent la table de communion ainsi que le pain et le vin. »
Service d'accueil	« Elles souhaitent la bienvenue aux étrangers au moment où ils rentrent dans le lieu du culte. »	
Visite de membres	Dans ces Églises... partager l'Église en districts ...un diacre et une diaconesse sont chargés de visiter chaque famille une fois par trimestre, et si possible une fois par mois. »	

Dans un premier temps voyons ce que nous dit le manuel d'Église le plus récent concernant les tâches que la diaconesse est amené à exercer :

- Elles apportent leur assistance aux services de baptême :

« Les diaconesses prêtent leur concours aux services de baptismaux : elles veillent à ce que les candidates reçoivent l'aide nécessaire avant et après la cérémonie. Elles fournissent aussi si nécessaire aux candidates de l'aide et des conseils au sujet de leur vêtement de baptême²⁷⁹. »

- Lors de la sainte cène :

« Les diaconesses prêtent leur concours au service de l'ablution des pieds, donnant une attention spéciale aux femmes venant d'autres communautés ou qui se sont jointes récemment à l'Église. C'est le devoir des diaconesses de tout disposer pour le service de communion et de veiller à ce que la nappe, les serviettes et tout le matériel, utilisé pendant la cérémonie soient lavé et soigneusement conservé²⁸⁰. »

- Elles prennent soin des malades et des pauvres :

²⁷⁷ *Manuel d'Église*, 1935, p. 37.

²⁷⁸ *Manuel d'Église*, 2006, p 59.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*

« Les diaconesses doivent remplir leur part de travail auprès des malades, des pauvres et des défavorisés, coopérant en cela avec les diacres²⁸¹. »

Le tableau ci-dessus nous révèle des activités des diaconesses identiques dans les deux manuels, mais dans le manuel d'Église de 2006, nous ne retrouvons pas le service d'accueil et la visite des membres. Il est important de souligner que déjà en 1935 l'Église suggérait un programme de visite pour les grandes Églises, ce que nous ne retrouvons pas en 2006 dans les tâches des diacres. De même que pour le manuel de 2006, nous avons une proposition plus restreinte de tâches. Malgré cela, nous ne pensons pas qu'il y ait une dévaluation. Compte tenu de la déclaration de l'Église : « Les diaconesses servent l'Église dans une grande variété d'activités importantes²⁸² », nous trouvons non seulement les tâches qui sont citées ci-dessus, mais aussi présente implicitement, une porte d'ouverture pour d'autres tâches qui seraient relatives à la fonction des diaconesses.

Dans les deux tableaux, nous constatons que les tâches recommandées par les manuels d'Église ont connu une évolution. Cependant il y a toujours un fondement axé sur la notion de service. Nous pouvons les répartir d'une manière générale sous quatre aspects :

- L'aspect caritatif (assistance, soins, aide et visite).
- L'aspect matériel (entretien, nettoyage, préparation pratique pour différents services).
- L'aspect liturgique (distribution des espèces lors de la communion).
- L'aspect gestionnaire (biens matériels de l'Église).

Tout en sachant qu'ils ne s'expriment pas et ne se présentent pas de la même façon entre l'époque de l'origine de l'Église et aujourd'hui.

Enfin, l'exploration de ces quatre tableaux nous a permis de découvrir les points suivants :

- Premièrement : en ce qui concerne le fondement du diaconat, l'Église adventiste s'appuie bien sur le texte Actes 6.1-7 qui est considéré comme la référence pour le diaconat.
- Deuxièmement : la fonction du diaconat telle qu'elle est présentée dans le manuel d'Église a eu des évolutions, mais elle reste sensiblement proche de l'enseignement biblique.

²⁸¹ *Manuel d'Église*, 2006, p. 59.

²⁸² *Ibid.*

- Troisièmement : le diacre avant d'exercer sa fonction, doit être consacré, mais pour la diaconesse la consécration n'est pas demandée.
- Quatrièmement : les tâches relatives à la fonction du diacre ont évolué mais restent principalement centrées sur la notion de service.
- Cinquièmement : les tâches du diaconat s'inscrivent dans quatre fonctions différentes.
- Sixièmement : de nombreuses tâches pratiquées aujourd'hui n'apparaissent pas dans la pratique primitive du diaconat ou à l'origine de l'Église adventiste.

Alors que nous connaissons la compréhension de l'Église mondiale sur le fondement, la fonction et l'objet de la pratique du diaconat, nous voulons maintenant évoquer la pratique telle qu'elle est vécue dans l'Église aujourd'hui notamment en France, afin de répondre à notre problématique, à savoir si elle est aujourd'hui en adéquation avec l'enseignement biblique.

C. Un exemple de mise en œuvre dans le dossier de la FFN

Notre étude ne sera pas faite dans les Églises, mais pour ce travail nous nous baserons sur un matériel de travail dont le titre est : « Dossier à l'usage des diacres » préparé par la Fédération France Nord qui sera notre référence²⁸³. Chaque diacre et diaconesse en reçoit un lors de sa formation au diaconat après sa nomination. Ce matériel de travail a été réalisé dans le but d'aider les diacres et les diaconesses pour la pratique de leur ministère. Il présente un ensemble de conseils relatifs à la pratique pour le diaconat. Nous pourrions ainsi découvrir par ce travail une pratique du diaconat, tout en sachant qu'il peut y avoir des différences entre d'une part la réalité des textes et la réalité de la pratique et que seule une enquête ou une observation de terrain aurait permis d'avoir une vue juste mais cela n'entre pas dans le cadre de ce travail. Par ailleurs, il existe aussi des différences entre les Églises, entre les fédérations, entre les pays. C'est vrai qu'il y a une ligne directrice générale du diaconat dans l'Église adventiste mais il y a aussi des différences.

²⁸³ Pour ce travail nous avons choisi d'utiliser seulement le manuel des diacres : FEDERATION FRANCE NORD DES ÉGLISES ADVENTISTES, *Dossier à l'usage des diacres*, Paris, Fédération France nord des Églises adventiste, 2002, il contient juste un chapitre en plus que celui des diaconesses qui traite l'entretien des « abords et extérieur du temple ». Nous écrivons par la suite Fédération France Nord par les initiales FFN et pour la référence en note de bas de page : *dossier à l'usage des diacres*.

Lors de la formation des diacres et des diaconesses des Églises adventistes de la FFN, des directives leur sont transmises concernant la fonction et les tâches à accomplir. Ainsi, nous retrouvons dans ce dossier à l'usage du diacre les six mêmes domaines qui apparaissent dans le manuel d'Église de 2006. En plus de cela nous avons une déclaration sur l'élection, le rôle et les tâches du diacre. Nous lisons :

« Étant donné les responsabilités des officiants et responsables de l'Église et le caractère de la tâche qui leur est confiée, le choix de ceux-ci est une affaire importante. On devrait y procéder dans un esprit de prière, avec ordre et sérieux et n'élire que des personnes déterminées à s'acquitter des devoirs de leur charge.

Ils seront élus dans le cadre de la commission des nominations et ratifiés par l'Église, après remarques si nécessaires, pour deux années selon notre mode actuel de fonctionnement (minimum une année dans les autres cas). [...].

Sa consécration sera proposée lors du travail de la commission des nominations et reconnue par l'Église en assemblée plénière après un temps de probation en tant qu'aide diacre. Le service de consécration devrait avoir lieu en présence de l'Église locale et sous la présidence d'un pasteur consacré, par la prière et l'imposition des mains²⁸⁴. »

Nous trouvons également dans ce manuel les points suivants concernant l'attente de l'Église face au diaconat.

« Ne faire acception de personne dans l'Église (race, position sociale, etc.). Nous devons entourer dans l'Église les plus démunis et les aider à progresser dans tous les domaines ; notre langage doit être adapté aux diverses circonstances.

Etre attentif aux besoins de chacun et essayer d'y répondre avec l'équipe du diaconat.

Mettre à l'aise les visiteurs non adventistes afin qu'ils aient envie de revenir à l'Église²⁸⁵. »

Il est intéressant de constater cette attente de l'Église vis-à-vis des diacres, qu'ils soient attentifs aux besoins des personnes, mais la FFN ne souligne pas une attente envers l'entretien du bâtiment. Cependant nous constatons que dans la réalité, la fonction se focalise beaucoup plus sur l'entretien du bâtiment et sur l'aide apportée dans les différents services que sur les souhaits de l'Église.

Ensuite nous découvrons dans ce dossier à l'usage des diacres, des conseils sur l'organisation, le déroulement et la pratique du diaconat, complétés par d'autres tâches à effectuer. Ainsi, nous retrouvons les tâches suivantes : le nettoyage des abords extérieurs du temple, l'accueil, les visites aux malades et aux personnes seules, le ramassage des

²⁸⁴ Dossier à l'usage des diacres, p. 11.

²⁸⁵ Ibid., p. 12.

offrandes, ce qu'il faut faire dans lieu de culte, les salles annexes, ce qu'il faut faire lors des services religieux (culte d'adoration, baptême, la sainte cène, la bénédiction nuptiale, les obsèques), ce qu'il faut faire lors des événements (portes ouvertes, journées spéciales, assemblées régionales), la sécurité, le lien avec les divers comités de départements et le ministère de la bienfaisance²⁸⁶.

Comme nous pouvons le constater, il y a beaucoup d'autres tâches qui ont été ajoutées à celles données par le manuel d'Église 2006 et nous pensons qu'il le sera encore dans l'avenir²⁸⁷. Ainsi, nous notons une évolution dans la pratique. Parmi les tâches et conseils donnés, nous voudrions citer deux exemples.

Premièrement pour le nettoyage des abords extérieurs du temple, il est recommandé que parmi les membres du diaconat, un d'entre eux soit affecté à l'entretien pour distribuer le travail : l'arrosage des fleurs, la tonte des pelouses, sortie et rentrée des poubelles, l'enlèvement des feuilles en automne, le repérage d'anomalies ponctuelles concernant : les murs extérieurs, les grilles, les portes extérieures (serrurerie), canalisations, regards, gouttières et toiture, éclairage extérieur, enlèvement des graffitis, prévoir du sel l'hiver en cas de gel²⁸⁸. L'entretien ou le renouvellement du matériel (tondeuse, tuyau d'arrosage, balais, échelles, outillage de jardin, etc.), le parking (tracé des places de voitures), le service de place si nécessaire le samedi et/ou surveillance ainsi que le désherbage des allées²⁸⁹.

Ce cas cité en exemple nous permet de dire que la fonction du diacre aujourd'hui dans l'Église dépasse l'objectif primitif, et qu'elle s'est adaptée à son histoire. Nous considérons ces tâches comme très importantes pour l'entretien et la propreté des abords extérieurs de l'Église. De même, que les conseils donnés sont très appropriés, ils permettent de savoir ce qu'il convient de faire et comment le faire. Mais ces activités et bien d'autres, ne dépassent-elles pas le cadre du diaconat ?

Deuxièmement exemple de tâche, il concerne la visite des malades. Tout d'abord le diacre doit savoir quels malades et où ils se trouvent : des malades à l'hospice, en maison de retraite ou des malades chez eux. Dans le cas d'une visite à l'hôpital, il faut se renseigner auprès de l'ancien, du pasteur pour éviter toute erreur en ce qui concerne la maladie, s'enquérir des heures de visites les plus propices et savoir prendre le temps qu'il faut ; À domicile : il faut se renseigner auprès du pasteur, des anciens, de la famille, téléphoner pour annoncer la visite, savoir prendre le temps qu'il faut, se munir du code d'accès dans les

²⁸⁶ *Dossier à l'usage des diacres*, p. 15-20,25-30,41-47,59-60,65-66,83-96.

²⁸⁷ *Ibid.*, en préambule nous avons la déclaration suivante : « Il est donc plus urgent de renouveler ce matériel et de l'adapter aux besoins actuels de nos Églises dans notre fédération. »

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 15.

²⁸⁹ *Ibid.*

immeubles ; Il faut savoir quel genre de maladie, s'agit-il de malades physiques (maladie ou opération), des troubles dus à la solitude (dépression, chocs émotifs, maladies mentales, drogues) ou si ce sont des personnes affectées sur le plan émotionnel²⁹⁰.

Pour terminer, nous avons constaté que dans l'établissement du diaconat, la structure de nomination d'Actes 6.1-7 est présente dans le mode de nomination des diacres. Aussi, le temps de mise à l'épreuve que l'apôtre Paul recommande dans 1 Timothée 3.10 avant la consécration est présent dans la pratique aujourd'hui. Nous avons aussi la présence de la fonction liturgique et caritative, dont les domaines d'accomplissement sont nombreux. Remarquons que les tâches du diaconat ont beaucoup varié. De même, ce fonctionnement contemporain laisse apparaître une évolution de la fonction quant aux tâches que le diacre est sensé accomplir. Nous pouvons dire que de nombreuses tâches et responsabilités se sont greffées au diaconat. Par ces diverses tâches, le diacre pourrait être perçu ici comme l'agent de maintenance ou encore l'homme à tout faire.

De quelle influence historique nous vient ce visage du diaconat tel qu'il est pratiqué aujourd'hui ? Nous nous proposons de répondre à cette question, pour ensuite répondre à notre problématique « notre pratique est-elle en adéquation avec l'enseignement biblique ? »

²⁹⁰ *Dossier à l'usage des diacres*, p. 26.

D. Les influences historiques du diaconat adventiste

La pratique du diaconat telle que nous l'avons découverte ne peut être dissociée de l'histoire du diaconat à travers les siècles. Afin de le percevoir nous proposons de résumer l'historique de la pratique du diaconat aux cours des siècles et jusqu'à aujourd'hui à l'aide du tableau suivant.

Historique des tâches du diaconat, de son origine à la Réforme			
	Tâches	Liturgique	Ordination
Les sept hommes d'Actes 6.1-7.	Assistance matérielle	Prédication de la parole	Consacré
Diaconat dans l'Église primitive			Consacré
À l'occasion de l'émergence d'un clergé	Pourvoit aux besoins des pauvres. Ensuite c'est son effacement	Distribution de l'eucharistie	Ordonné
Diaconat au Moyen-âge	Fonction Caritative en décadence. Gestion des fonds et des biens	Baptême, prêche	Ordonné
Diaconat à la période de la réforme	Secours aux pauvres de la cité géré par les autorités civiles, ensuite géré par les diacres en pratiquant aussi dans la communauté	Formulation du souhait que le diaconat retrouve sa place dans la liturgie (l'eucharistie)	Ministère diaconal d'assistance sociale. Ensuite il devient un diacre social ordonné
Les tâches du diaconat aujourd'hui			
Chez les catholiques	De nombreux services caritatifs	Administrer les sacramentaux. Distribution de l'eucharistie. Assister le prêtre. Organiser divers offices. Présider les funérailles.	Ordonné
Chez les luthéro-réformés	Entraide envers les frères et sœurs. Diaconie sociale envers les gens de la ville.	Collecte les offrandes	Consécration
Chez les baptistes	Visite de membres de la communauté: malade, personnes âgées et soutien auprès de ceux qui rencontrent des difficultés. Assure l'entretien de l'Église. Travaille en collaboration étroite avec le pasteur.	Assistance dans le domaine spirituel : (réunion de prière, présidence du culte, prière en assemblée, prière pour les malades).	Consécration
Chez les évangéliques	Peut assurer différentes responsabilités de l'Église. La visite n'est pas systématique. Soutien le ministère de l'ancien.	Le diaconat a un fonctionnement interne au service de la communauté.	Consécration, mais pas toujours, et font office de diacre même s'ils ne sont pas nommés officiellement comme tels.

Le résumé des tâches du diaconat à travers l'histoire nous montre que la pratique du diaconat chez les baptistes est quasiment la même que celle que nous retrouvons dans la pratique du diaconat dans l'Église adventiste. En effet nous apercevons une évolution de la fonction et parfois même une dévaluation tout au long de l'histoire de l'Église. Celles-ci sont en rapport avec le contexte historique dans lequel l'Église évolue. De même, le diaconat dans l'histoire de l'Église adventiste s'est adapté à son contexte, d'où l'ensemble des activités qui lui sont attribuées sous diverses appellations. Aussi nous voulons souligner, en considérant l'histoire de l'Église adventiste, que celle-ci est composée de membres venant de communautés diverses qui n'ont pas forcément abandonné les enseignements reçus et certaines pratiques du diaconat de leur ancienne religion²⁹¹. Alors, en considérant l'histoire du diaconat aux cours des siècles et dans l'histoire de l'Église adventiste depuis ses origines, nous ne pouvons détacher la pratique du diaconat aujourd'hui de ce qui a fait son histoire. C'est la raison pour laquelle nous croyons que la pratique telle qu'elle se vit aujourd'hui ne peut être influencée par une seule confession religieuse. Donc dans sa pratique, en plus de la ressemblance frappante avec les baptistes, il y a probablement l'empreinte d'une conception catholique et de la Réforme. Ceci dans sa fonction caritative et liturgique, ainsi que dans la consécration du diacre. Toutes les tâches ajoutées ne sont que des tâches répondant à un besoin contextuel de l'Église. Toutefois, nous soulignons que nous ne pouvons pas être précis sur le niveau d'influence que pourraient avoir les courants religieux historiques dans l'histoire du diaconat dans l'Église adventiste. Mais constater cette éventualité nous permet de mieux saisir sa réalité aujourd'hui. Face à cette réalité du diaconat dans la pratique aujourd'hui, nous voulons maintenant, dans la deuxième partie de ce chapitre, voir si cette pratique est en adéquation avec l'enseignement biblique.

II. L'adéquation entre le diaconat dans l'Église adventiste et le modèle biblique

Concernant le diaconat dans l'Église adventiste aujourd'hui, retrouvons-nous les trois aspects du « service aux tables » que sont le pain, la parole et l'entraide ? Nous croyons qu'entre l'époque où les sept hommes d'Actes 6 ont été appelés pour exercer le « service

²⁹¹ M. MAXWELL, *Messagers pour le monde. Les débuts du mouvement adventiste*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1999, p. 137. Aussi, l'auteur déclare l'ancienne confession de certain de ses membres : « Annie Smith était baptiste. Rachel Oakes était baptiste du septième jour. Hiram Edson, Frederick Wheeler et Ellen Harmon étaient méthodistes. Joseph Bates et James White étaient membres de la Christian Connection. Stockbridge Howland était congrégationaliste. Quand ces personnes devinrent adventistes du septième jour, avec des milliers d'autres, au début du mouvement, elles n'abandonnèrent pas les magnifiques vérités au sujet de Dieu que leur avaient enseignées leurs anciennes confessions. Au contraire, ils y virent de nouvelles raisons de glorifier Dieu en découvrant des concepts plus riches. »

aux tables » et maintenant, il est pratiquement normal que nous ne retrouvions pas les mêmes pratiques dans ces trois aspects du diaconat : le caritatif, la liturgie et l'ordination. Mais nous pouvons les trouver sous des formes différentes.

L'aspect caritatif dans l'Église adventiste, peut se manifester par les différents organismes internes de l'Église. Nous pensons au Secours adventiste, au Ministère auprès des handicapés, au département du Ministère des femmes, au département des Ministères en faveur des enfants, au Centre social adventiste, au Ministère de la famille²⁹². Tous ces ministères se traduisent par l'aide envers les membres de la communauté et l'entraide apportée à ceux qui sont en difficulté. Ainsi comme nous pouvons le constater, aujourd'hui, l'aspect caritatif peut se pratiquer à partir d'organismes qui n'ont rien à voir avec le diaconat, et qui exercent une activité caritative très engagée.

L'aspect liturgie dans le service aux tables était présent dans le repas communautaire selon la pensée juive²⁹³. Aussi, nous savons que deux diacres ont prêché (fonction liturgique) de manière explicite, c'est tout à fait différent de ce que nous avons eu par la suite. La première apparition du diaconat dans une liturgie apparaît à l'époque du clergé, ensuite nous la trouvons plus présente dans l'Église catholique et chez les baptistes dans la distribution des espèces de la cène, mais aussi dans d'autres services religieux. Dans l'Église adventiste, nous trouvons la pratique du diaconat dans ces formes de liturgie, c'est la distribution du pain et du jus de raisin lors de sainte cène et aussi donner la serviette aux baptisés quand ce n'est pas fait par quelqu'un d'autre. C'est quand même très différent de la liturgie primitive. Nous pouvons également retrouver des diacres qui participent à la liturgie du culte où dans un autre type de service. Ainsi, notre pratique aujourd'hui, bien qu'elle soit limitée n'est pas neutre de l'histoire du diaconat qui l'a précédé. Donc la fonction liturgique du diaconat est maintenue mais très différente ! Alors, nous ne pouvons pas dire que cela correspond au modèle biblique, elle serait plutôt empreinte d'une tradition émanant du clergé jusqu'à aujourd'hui.

L'ordination²⁹⁴ ou la consécration²⁹⁵ du diacre se déroule par la prière et l'imposition des mains sur le candidat appelé à exercer la fonction. Nous trouvons les mêmes

²⁹² *Manuel d'Église*, 2006, p.98, 99, 124-126, 140.

²⁹³ Pour plus d'information voir la note 98.

²⁹⁴ H. LEGRAND, « Ordination/ordre », in J.-Y. LACOSTE (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, 3^e éd. (1^{re} éd. 1998), (Quadrige/PUF), Paris, Presse Universitaire de France, 2007, p. 996. Nous avons la signification suivante : « L'ordination (ord.), c'est-à-dire l'accès à un ministère par imposition des mains accompagnée d'une prière, ... »

²⁹⁵ C. BRIDEL, « Consécration », in P. GISEL (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris, Genève, Cerf, Labor et Fides, 1995, p. 247-248. Nous avons les significations suivantes : «... les Églises réformées désignent habituellement sous ce titre la cérémonie d'introduction au ministère (on parle

recommandations dans les deux manuels et dans le dossier à l'usage du diaconat. Cependant, on peut s'interroger pourquoi la consécration des diacres et diaconesses est nécessaire pour des tâches qui aujourd'hui sont loin d'être celles de leaders spirituels de l'Église, alors que par exemple, des responsables de départements qui ont un rôle de direction spirituelle, ne sont eux pas consacrés. Cela illustre probablement une dévalorisation de la fonction diaconale aujourd'hui par rapport à son intention originelle.

En nous arrêtant à ces trois aspects, nous pouvons dire que les formes qu'ils ont prises sont différentes du passé. En effet, l'Église s'est adaptée en intégrant d'autres moyens, comme les différents ministères. Donc nous pensons que sur certains points elle répond au modèle divin. Pour la liturgie, nous voyons que le diaconat s'implique dans plusieurs formes de liturgie, mais qui ne sont pas celles qui était présentées dans le repas communautaire selon la pensée juive ni vécue par Étienne et Philippe. Alors que dans ce domaine de la liturgie, la pratique adventiste ne répond pas, dans certaines de ses tâches, au modèle biblique.

En intégrant toutes les fonctions et tâches qui ont été ajoutées au rôle du diaconat, nous serions tentés de dire que le diaconat tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans l'Église adventiste ne correspond pas au modèle biblique. En considérant cela, nous pensons que l'Église, ou dans notre cas, les responsables fédéraux, ont voulu pour le bien de la communauté attribuer au diaconat d'autres tâches pratiques qui répondraient à des besoins. Bien que nous croyions que l'esprit de service du diaconat qui caractérise toutes ces tâches est bien présent, elles risquent de manière implicite d'écarter le diaconat de la fonction de leader spirituel. Rappelons-nous par exemple que deux des sept diacres étaient prédicateurs. Nous pensons que le diaconat dans la perspective actuelle ne répond pas au modèle divin et gagnerait à être reconsidéré dans une dynamique de responsabilité spirituelle plus grande.

Cependant, du fait que l'évolution du diaconat a commencé déjà au temps des écrits néotestamentaires, il n'est pas anormal de trouver une évolution dans la pratique aujourd'hui. En effet dans le Nouveau Testament, elle apparaît dans les critères de choix et des exigences ainsi que par l'apparition d'un temps de mise à l'épreuve recommandé par l'apôtre Paul (1 Tm 3.8-13). Aujourd'hui, pour l'élection du diaconat, l'Église adventiste se réfère toujours à Actes 6.1-7 et 1 Timothée 3. 8-13. Elle a donc gardé le fondement du

aussi d'ordination, c'est d'ailleurs le mot le plus fréquent dans le luthéranisme). Quelque soit le vocabulaire employé, l'inauguration d'un ministère est partout solennisée dans le protestantisme, tout en restant non sacramentelle. [...] Il s'agit liturgiquement d'une prière accompagnée du geste de l'imposition des mains et normalement précédée d'un engagement des candidats. »

diaconat ; le principe de nomination n'a quasiment pas évolué. Les critères de choix sont restés les mêmes. En revanche, tout ce qui est du domaine de la pratique a évolué et s'est adapté au contexte, aux circonstances et à la configuration de l'Église. Nous ne pouvons qu'appuyer une telle démarche ecclésiale aujourd'hui. Mais nous devons nous demander si ces nouvelles fonctions et tâches du diaconat ne pourraient pas être faites par d'autres personnes.

Alors en réponse à notre problématique, si la pratique du diaconat dans l'Église adventiste aujourd'hui est en adéquation avec l'enseignement biblique, nous dirons tout simplement que sur certains points elle répond positivement au modèle biblique²⁹⁶, mais sur d'autres moins et pour certaines pratiques pas du tout²⁹⁷. Nous rappellerons que ce constat reste théorique, car elle n'est pas la réalité pratique d'une ou plusieurs Églises. De même, très souvent il y a une différence entre ce qui est transmis et ce qui se vit dans l'Église. Cependant, nous reconnaissons le bien-fondé des fonctions et des tâches citées. Toutefois, nous pensons que le diaconat tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, pourrait être libéré de certaines tâches et en développer certaines beaucoup plus. C'est pourquoi, dans une dynamique prospective, nous voulons maintenant aborder un certain nombre de propositions.

III. Propositions pour un renouvellement et un recentrage du diaconat adventiste

Avant de faire certaines propositions, il convient de se rappeler que l'élection des sept hommes d'Actes 6.1-7 a été faite pour répondre à un problème survenu dans l'Église apostolique. La conséquence de la résolution du problème fut la proclamation de la parole et l'augmentation des disciples.

Aussi, il nous paraît important de préciser qu'aujourd'hui, le problème des veuves, des pauvres et des démunis ne sont pas gérés dans l'Église de la même manière qu'autrefois. Dans l'Église adventiste d'aujourd'hui, en cas de difficultés, quand l'Église ne peut pas faire face, il arrive souvent que les responsables orientent leurs membres vers les services sociaux et administratifs de leur ville pour trouver une solution à leurs situations.

²⁹⁶ Les points positifs sont : l'aide dans les activités de l'Église, la visite des membres, le service de baptême, le service de communion, l'assistance et l'aide aux personnes. Aussi, ils représentent des activités qui conduiraient le diaconat à développer son leadership spirituel.

²⁹⁷ Les points négatifs sont : la gestion et l'entretien des biens de l'Église, le nettoyage des abords extérieurs du temple, le service d'accueil, s'occuper des événements, de la sécurité, et du ministère de la bienfaisance. Nous pensons que ces tâches enferment le diaconat dans un fonctionnement autre que ce pourquoi il a été appelé.

Aussi, dans l'organisation de l'Église, il y a cette volonté d'avoir dans son fonctionnement, indépendantes du diaconat, un service social, des cellules d'écoute, d'aide et de secours. Face à ce constat, nous pensons que la nomination du diaconat doit être faite à partir du besoin l'Église.

Par ailleurs, dans la dynamique évoquée dans Actes 6, il n'est pas inutile de penser le diaconat dans la perspective de la mission. R. Badenas soulignera que la mission de l'Église se présente dans trois domaines²⁹⁸ « une mission prophétique, celle d'annoncer l'Évangile au monde²⁹⁹ », « une mission communautaire, celle d'assembler les hommes autour de Jésus-Christ³⁰⁰ » et « une mission diaconale, celle de servir³⁰¹ ». Parmi ces trois aspects de la mission apparaît cette dimension diaconale, justement qui est celle de servir. Donc nous en concluons, que la fonction du diaconat fait partie intégrante de la mission de l'Église. Ainsi, lors de la nomination du diaconat, il paraît pertinent de se demander en quoi le diaconat peut servir ? Quel est le besoin de l'Église ? Car c'est la raison d'être du diaconat, celle de servir l'Église. Cela n'exclut pas que le diaconat ne puisse pas s'investir dans les autres aspects de la mission, comme cela a été le cas jadis pour Étienne et Philippe. Mais, en adoptant cette démarche de base nous pensons que cela sera un moyen de recentrer le diaconat par rapport à son appel et de lui ouvrir des perspectives d'évolution. C'est dans cette dynamique que nous formulons les propositions suivantes.

A. Faire des diacres des leaders spirituels

Il nous semble important que les diacres institués soient des leaders spirituels dans l'Église et des aides précieuses pour le corps pastoral comme les Sept d'Actes 6 l'ont été pour les apôtres³⁰². Ainsi, nous pensons qu'une telle implication du diaconat favoriserait la

²⁹⁸ R. BADENAS, « De la théorie à la pratique de l'Église. Réflexions sur la nature de la mission de l'Église », in COMITE DE RECHERCHE BIBLIQUE, *L'Église de Jésus-Christ. Sa mission et son ministère dans le monde*, (Études en ecclésiologie adventiste) vol. 2, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1995, p. 21.

²⁹⁹ À ce sujet Matthieu 28.19-20 déclare : « Allez, faites des gens de toutes les nations des disciples, baptisez-les pour le nom du Père, du Fils et de l'Esprit Saint, et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé. Quant à moi, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. »

³⁰⁰ À ce sujet Matthieu 18.20 déclare : « Car là où deux ou trois sont rassemblés pour mon nom, je suis au milieu d'eux. »

³⁰¹ À ce sujet Matthieu 20.26-28 déclare : « Il n'en sera pas de même parmi vous. Au contraire, quiconque veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur et quiconque veut être le premier parmi vous sera votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude. »

³⁰² *Memento de l'ancien*, p. 85. L'auteur déclare : « C'est ainsi que les sept diacres ont été choisis. Leur travail consistait à aider les pauvres et les malades et à donner, à la fois, un soutien physique et spirituel aux nouveaux chrétiens. Cela libérait les apôtres et leur permettait d'avoir plus de temps pour la prédication, l'évangélisation et l'administration. »

croissance de l'Église et améliorerait considérablement le travail du corps pastoral. Afin de développer le leadership du diacre nous suggérons l'idée d'un groupe de partage, dans lequel le diacre serait le leader spirituel. Ce genre de groupe n'a pas pour vocation de changer les gens, mais de leur permettre de mieux se connaître, de vivre des choses ensemble et de rencontrer Jésus à travers l'étude de la parole, le témoignage et le partage. C'est la manifestation de l'amour fraternel³⁰³. A ce propos, la Bible dit : « A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13.35). C'est un moyen d'évangélisation qui répond à notre contexte de vie actuel. Mais, pour vivre cela, le diacre doit comprendre ce qu'est sa fonction et pourquoi il est un diacre consacré. Il doit être au clair sur la mission de l'Église. Il doit faire le choix d'accepter de sortir d'un fonctionnement du samedi matin. Il n'est pas diacre seulement de l'intérieur, il doit s'ouvrir vers l'extérieur, comme ce fut le cas de Philippe dans Actes 8. Et justement, c'est dans cette forme d'activité de groupe que le diaconat peut développer son leadership et de susciter d'autres leaders.

Nous pensons qu'il y a d'autres perspectives d'évolution pour le diaconat dans le leadership spirituel, comme par exemple : que les diacres assument de temps en temps une réunion de prière ou la prédication ; que les diacres soient des responsables spirituels adjoints ; que les diacres soient nommés chefs de secteur dans leur Église. Aussi, dans une perspective missionnaire, un diacre pourrait s'impliquer dans la vie associative de la ville ou du quartier où l'Église est située.

B. Favoriser l'accompagnement par l'intensification des visites

La visite est l'une des tâches qui est mise en avant dans le manuel d'Église et le dossier des diacres. Nous pensons que ce sont les visites des membres qui peuvent nous donner la température spirituelle de la communauté. Aussi, en accomplissant les visites, le diacre développe aussi ses qualités spirituelles. Quand le diaconat visite c'est l'Église qui se déplace vers un des ses membres³⁰⁴. Nous souhaiterions que tous les membres d'Église

³⁰³ Aussi, l'amour fraternel implique des obligations pour les chrétiens entre eux. Il s'exprime de différentes manières : la compréhension et l'exhortation fraternelles (He 3.10 ; 10.25 ; Ga 6.1), la soumission mutuelle (Ep 5.21 ; Ga 5.13 ; 1 P 5.5), la tolérance réciproque (Ph 3.15,16 ; Ep 4.2,15 ; Rm 14.1), la confession et le pardon des offenses (Jc 5.16 ; Ep 4.32), la solidarité (Ga 6.10) envers les prédicateurs de l'Évangile (Ga 6.6) et envers ceux qui sont dans le besoin (He 13.1,2 ; 2 Co 9.5-14).

³⁰⁴ *Dossier à l'usage des diacres*, p. 25. Ces visites doivent être faites dans le but de : « réveiller la conscience des indifférents, porter les faibles, exhorter les négligents, soigner les blessés, chercher

soient visités aux moins une fois l'an. La visite est l'occasion d'encourager les membres, de leurs montrer que l'Église pense à eux et qu'elle se soucie d'eux. C'est un élément vital³⁰⁵ pour l'accomplissement de la mission de l'Église, car ce sont les membres qui représentent et témoignent du Christ autour d'eux. Si les membres sont refroidis spirituellement, ils auront plus de mal à être des témoins dans leur entourage, d'où l'importance des visites. Le mémento du pasteur émet cette doléance que chaque membre doit avoir annuellement la visite d'une personne de l'Église, et recommande la mise en place d'un plan d'aide pastoral par zone géographique pour visiter les membres³⁰⁶. Aussi, nous pensons que quelques pistes de travail peuvent être un moyen de redynamiser le diaconat pour les visites des membres. C'est dans cette perspective que nous suggérons une méthode de travail pour les visites inspirée du conseil que Jéthro donna à Moïse dans Exode 18.19-26³⁰⁷. Nous espérons qu'il aidera et inspirera à la mise en place d'autres projets de visites dans les communautés.

C. Développer la délégation

Dans cette perspective de développer le leadership du diaconat, il nous paraît important qu'il ne soit pas surchargé de tâches que peuvent assumer le membre d'Église. Nous suggérons que les diacres soient libérés de certaines tâches, et qui seraient gérées en équipes par un ou des membres d'Église. Ce sera l'occasion de permettre à d'autres personnes qui n'ont pas été appelées à cette fonction du diaconat de se mettre au service de la communauté. Nous croyons que cela déchargera considérablement le diaconat et qu'il pourra mieux se consacrer à des activités plus en phase avec sa nomination. Nous proposons de classer les tâches par famille et de nommer un responsable d'équipe et ensuite des responsables de différents pôles d'activité. Exemple : Un responsable de l'équipe technique avec : un pôle de gestion du matériel, un pôle nettoyage, un pôle maintenance. Aussi, nous pouvons avoir une équipe d'accueil, une équipe de sécurité, etc.

Ce chapitre nous a permis d'explorer le rôle du diaconat dans l'histoire de l'Église adventiste. Par ce travail, nous avons découvert que le diaconat a beaucoup évolué et qu'il n'est pas indemne des différentes images du diaconat que l'histoire offre. Aujourd'hui, dans

les membres errants, encourager les désespérés, consoler les affligés, rassurer ceux qui doutent (Col 3.12,13). »

³⁰⁵ L. UTTLEY, « Les visites aux membres : Nécessaires pour une Église saine », *La Revue de l'ancien* 48 (2007), p. 28.

³⁰⁶ GENERAL CONFERENCE OF S.D.A. MINISTERIAL ASSOCIATION, *Mémento du pasteur*, Le Mée-sur-Seine, Union Franco-belge des Adventistes du septième jour, 2004, p. 202.

³⁰⁷ Voir en annexe.

l'Église adventiste, nous sommes arrivés à la conclusion que le diaconat tel qu'il est pratiqué dans certains domaines, répond au modèle biblique et dans d'autres il n'y répond pas ; ceci pour des raisons historiques et contextuelles. Ainsi, nous souhaiterions, par nos propositions contribuer à un recentrage de la pratique du diaconat, pour un fonctionnement plus axé sur le modèle biblique, tout en répondant au besoin de l'Église. Nous croyons que de nouvelles perspectives d'évolution peuvent s'ouvrir pour le diaconat, mais la réponse vient de la vision que l'Église locale a du diaconat.

Conclusion

Pour terminer, nous considérons ce travail comme l'ébauche d'une réflexion qui mériterait d'être poursuivie et souhaiterions qu'il puisse contribuer à l'épanouissement de chaque diacre et diaconesse dans leur ministère.

Dans le premier chapitre de notre étude, l'objectif a été de découvrir le modèle biblique du diaconat dans le Nouveau Testament. Pour cela, l'analyse du texte d'Actes 6.1-7 nous a permis de déceler le visage du diaconat au début de la première l'Église apostolique. Dans celui-ci, il apparaît que les sept hommes qui seront appelés diacres, devraient avoir un bon témoignage, remplis de l'Esprit et de sagesse. Ils rentreront dans la fonction après la prière et l'imposition des mains des apôtres. Nommés pour « servir aux tables », dans lequel « le pain, la parole et l'entraide » étaient présents. Ils assureront une fonction pratique, mais non limitée. Ensuite l'étude du vocabulaire relatif au diaconat dans le Nouveau Testament a montré que les mots grecs traduisant : servir, service et serviteur ou diacre, sont liés dans la pratique et qu'ils peuvent être utilisés dans un milieu profane, spirituel ou religieux. Mais que le terme diacre est toujours utilisé dans un contexte communautaire. Ainsi, ce parcours néotestamentaire nous a livré le fondement du diaconat et ce qu'a été sa pratique avec ses trois attributs : le caritatif, la liturgie et la consécration.

Notre deuxième chapitre a été pour nous l'occasion d'explorer le diaconat dans l'histoire jusqu'à aujourd'hui. Ainsi nous constatons que dans l'Église primitive à travers le texte de Romains 16.1, Philippiens 1.1 et 1 Timothée 3.8-12, les fonctions et les activités n'étaient pas prédéfinies, et que le diaconat a sans doute connu une évolution globale du service et de la fonction instituée. À l'époque de l'émergence d'un clergé, les diacres ont fonctionné en tandem avec l'évêque, puis leurs prérogatives ont évolué dans la pratique caritative et liturgique et ensuite dans un fonctionnement en trio, évêque-prêtre-diacre. Le diaconat a connu un déclin qui le conduira à une simple fonction d'exécutant et donc la fin du caritatif. Au Moyen-âge, il sera une étape à la préparation au presbytérat. La pratique caritative s'est estompée. Il assumera plus une fonction liturgique et assurera la gestion des fonds caritatifs. À la Réforme il aura un caractère social géré par les autorités civiles, mais une tentative de restauration lui permettra de retrouver sa fonction caritative en tant que ministre ecclésial. Nous avons ensuite pu voir que la pratique du diaconat dans différents courants religieux a pris des visages différents. Chez les catholiques, il est pratiqué dans le service de la liturgie, de la parole et de la charité. Chez les luthéro-réformés, nous avons une pratique très engagée dans l'aide et le secours vers l'extérieur. Ensuite dans l'Église baptiste, nous trouvons une pratique caritative, liturgique et de soutien pour le pasteur. Du côté des évangéliques, sont diacres avant tout, ceux qui exercent une responsabilité dans la

communauté. Ils deviennent un soutien pour les anciens. Ce chapitre nous a donc présenté un diaconat aux multiples visages, avec des pratiques qui varient en fonction de leur conception du diaconat et pour d'autres en relation avec le contexte. Les tentatives historiques de restauration d'un diaconat conforme au modèle biblique nous montrent que notre problématique n'est pas nouvelle et qu'on se rend compte dans l'histoire de cette tension entre désir d'adaptation et désir d'être fidèle au modèle biblique, mais qu'il n'est parfois pas évident d'allier les deux, et donc aussi que ce débat n'est pas exclusivement adventiste.

Dans un troisième chapitre, nous avons d'abord remarquer que l'origine de la pratique adventiste du diaconat s'appuie sur un fondement biblique faisant référence au texte d'Actes 6.1-7. Ensuite nous avons vu qu'au cours de l'histoire de l'Église adventiste, tout en restant attachée au principe de service qui régit la fonction du diacre, elle a eu une pratique qui s'est adaptée au contexte et a connu une évolution dans son ensemble. En effet aujourd'hui, nous avons constaté que de nombreuses autres tâches ont été ajoutées à la responsabilité du diaconat. Par ailleurs, nous croyons qu'il a été sensiblement influencé par la pratique du diaconat aux cours des siècles. De ce fait, nous retrouvons dans sa pratique aujourd'hui des similitudes et certaines ressemblances avec les baptistes, les catholiques et les luthéro-réformés. Donc nous sommes arrivés à la conclusion que la pratique du diaconat telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est en partie, pour certaines tâches et fonctions, en adéquation avec le modèle biblique et pour d'autres non, comme par exemple dans le domaine de la liturgie. En revanche nous reconnaissons qu'à ce niveau des efforts sont faits dans certaines Églises. C'est dans cette perspective d'orientation que nous avons suggéré les propositions suivantes : considérer et contribuer à ce que les diacres soient de réels leaders spirituels ; favoriser leur responsabilité d'accompagnement spirituel notamment par l'intensification des visites ; et encourager à la délégation, c'est-à-dire permettre aux diacres de se concentrer sur les tâches inhérentes à la vocation originale du diaconat et déléguer les tâches annexes. Nous espérons ainsi que cela permettra au diaconat de retrouver sa dimension de leadership spirituel. Nous croyons que le diaconat évoluera encore et qu'il s'adaptera aux besoins de l'Église comme cela a été le cas pour l'Église apostolique. Dans cette orientation, nous encourageons vers des pistes d'ouverture pour une plus grande participation à la liturgie de l'Église et une contribution plus engagée à la croissance de l'Église. Mais aussi, qu'il soit un pont entre l'Église et l'extérieur. Cependant, il est judicieux pour l'Église d'être attentive aux visages que le diaconat pourrait ou voudrait prendre afin qu'il ne dénature pas la fonction de sa raison d'être. Car, il est important que la pratique de l'Église soit en adéquation avec le modèle biblique, non dans les détails et sur les formes, qui dépendent

d'un contexte ecclésial et d'un environnement culturel, mais dans l'esprit du service, car le diacre est nommé pour servir l'Église.

ANNEXE

Projet de visite :

Nous proposons cette structure de visite basée sur les conseils que Moïse avait reçus de son beau-père Jéthro³⁰⁸. L'objectif de cette structure de travail est de permettre que chaque membre d'Église soit visité au moins une fois par année. Il s'agit de visites officielles de l'Église faites par le diaconat.

Tableau des visites					
Nombre de Membres	500 membres	400 membres	300 membres	200 membres	100 membres
Diacres et diaconesses					
	50	40	30	20	10
Répartition diacres et le nombre de membre à visiter.					
	2/20	2/20	2/20	2/20	2/20
Nom des diacres (D)					
	D. 1/D. 2	D. 3/D. 4	D. 5/D. 6	D. 7/D. 8	D. 9/D. 10
Visite à effectuer					
1		Membre d	Membre g	Membre j	Membre m
2		Membre e	Membre h	Membre k	Membre n
3	Membre c	Membre f	Membre i	Membre l	Membre o
4					
Visite réalisée					
1	Membre a				
2					
3					
4					
Visite pastorale					
	Membre b				

Dans ce tableau nous présentons :

- Cinq Églises avec des effectifs différents.
- Le nombre de diacres minimum qui devrait être nommés dans chaque Église.
- Une répartition des diacres attachés à un certain nombre de membres.

³⁰⁸ Nous lisons dans Exode 18.19-26 : « [...] ; nomme-les chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix ; qu'ils jugent eux-mêmes les affaires secondaires. Allège ta charge, et qu'ils la portent avec toi. Si tu fais cela, et que Dieu te donne des ordres, tu pourras tenir bon, et tout ce peuple parviendra sain et sauf à son lieu. Moïse écouta son beau-père ; il fit tout ce qu'il avait dit. Moïse choisit des hommes dans tout Israël et les plaça à la tête du peuple comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix. Ils jugeaient le peuple en tout temps ; ils portaient devant Moïse les affaires difficiles et jugeaient eux-mêmes toutes les affaires secondaires. »

Avant tout, nous soulignons que pour que le diaconat puisse mettre en application cette structure, il convient de lui attribuer un espace de travail. Pour cette fonction nous proposons de faire les visites en ayant une collaboration avec le corps pastoral. Dans cette perspective, ce tableau nous présente les différentes phases de la visite. Nous prendrons l'exemple d'une Église de 500 membres. Nous avons dans la pratique le déroulement suivant :

Phase 1

Nous présentons une visite qui se déroule en tandem, composée de diacres ou de diaconesses, ou encore d'un diacre et d'une diaconesse. Il leur sera attribué, dans un secteur ou un quartier, un certain nombre de personnes à visiter. Elles doivent habiter dans un périmètre kilométrique qui sera défini par le diaconat (exemple : 5 kilomètres). À chaque équipe de diacre affichée sur le tableau est attribuée une colonne dans laquelle figure le nom de chaque membre inscrit sur une fiche. Dans le cas de cette Église, les diacres D1 et D2 auront la colonne où figure les membres suivants : Membre a, Membre b, et Membre c. Ils seront classés par ordre alphabétique. Ainsi, connaissant leur liste des membres à visiter, les diacres doivent bien avant préparer leur visite. Pour cela nous recommanderons le matériel « dossier à l'usage des diacres³⁰⁹ » fait par la fédération France nord.

Présentation du recto de la fiche.

N° 1
Péroumal Gérard
625 chemin de bottecreux
74160 Collonges sous Salève
04.50.87.67.56
Marié
3 enfants

Sur cette fiche se trouve l'adresse complète du membre, ainsi que sa situation familiale. Nous signalons que ces fiches doivent rester confidentielles, et ne peuvent être utilisées que dans le cadre d'une fonction de diacre officielle.

Phase 2

Dans chaque colonne figure le nom des 20 membres inscrits sur une fiche comme le montre la fiche ci-dessus. Aussi, l'ensemble des fiches de chaque colonne sera de la même couleur. Chaque colonne aura une couleur différente. Après avoir visité un membre d'Église, le diacre qui a conduit la visite doit obligatoirement, les jours d'ouverture de l'Église, prendre

³⁰⁹ *Dossier à l'usage des diacres*, p. 25-30.

la fiche du membre dans la zone de visite à effectuer, remplir³¹⁰ au verso les renseignements demandés : la date de la visite, la raison de la visite, comment a été ressentie la spiritualité de la personne, si elle a besoin d'une visite pastorale, le nom du diacre qui a conduit la visite et son appréciation de la visite (voir verso d'une fiche ci-dessous).

Présentation du verso de la fiche

Visité le : 10/04/11
Visité le
Raison de la visite : fraternelle
Spiritualité : découragé
Visite pastorale : à faire
Nom du diacre : Virgile
Appréciation : passable

Une fois que la visite est effectuée et que la fiche est remplie, le diacre la remet dans la zone « visite réalisée » dans la rangée correspondante. Par exemple dans le cas d'une visite réalisée par les diacres D 1 et D 2 présentés dans notre tableau de visite le « membre a » qui était classé dans la zone « visite à effectuer », rangée 1, après avoir été visité s'est retrouvé en zone « visite réalisée », dans la rangée 1. Si le diacre estime que le membre a besoin d'un accompagnement pastoral, la fiche sera déposée dans la zone « visite pastorale », dans la colonne correspondante. C'est le cas par exemple du « membre b » dans notre tableau de visite ci-dessus. Le cycle de visite recommence quand tous les membres ont été visités. Donc le diaconat remet à nouveau les fiches nominatives dans leur position initiale dans la zone « visite à effectuer ».

Phase 3

En ayant un bref regard sur ce tableau de visite ci-dessus, l'équipe du diaconat et l'équipe pastorale savent qui a été visité, et qui ne l'a pas été. Ils découvrent la santé spirituelle des membres, donc de l'Église.

Le corps pastoral doit consulter le tableau de visite du diaconat au moins une fois par semaine. S'il découvre une fiche nominative dans la zone visite pastorale, l'ancien ou le pasteur prend cette fiche et se renseigne auprès du diacre dont le nom figure au verso de la fiche pour avoir plus d'informations afin de préparer sa visite. Si le membre a besoin d'un accompagnement, le corps pastoral ne doit pas tarder. Cependant il peut agir par délégation. Tant que le membre a besoin d'un accompagnement pastoral, sa fiche restera dans la zone

³¹⁰ Nous conseillons de remplir les informations au verso à l'aide d'un crayon noir, afin de pouvoir l'effacer après.

pastorale. Une fois que le corps pastoral a jugé bon que l'accompagnement pastoral peut s'arrêter, il remet la fiche dans la zone « visite réalisée ».

Bibliographie

- ALETTI J.-N., *Saint Paul. Épître aux Philippiens*, (Études bibliques 55), Paris, Gabalda J., 2005.
- ALETTI J.-N., GILBERT M., SKA J.-L., et al., *Vocabulaire raisonné de l'Exégèse biblique. Les mots, les approches, les auteurs*, (Outils bibliques), Paris, Cerf, 2008.
- AUBERT M.-J., *Des femmes diaques. Un nouveau chemin pour l'Église*, (Le point théologique 47), Paris, Beauchesne, 1987.
- BADENAS R., « De la théorie à la pratique de l'Église. Réflexions sur la nature de la mission de l'Église », in COMITE DE RECHERCHE BIBLIQUE, *L'Église de Jésus-Christ. Sa mission et son ministère dans le monde*, (Études en ecclésiologie adventiste) vol. 2, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1995, p. 9-27.
- BAILLY A., *Dictionnaire Grec Français*, Paris, Hachette, 1950.
- BARNES A., *Notes explicatives et pratiques sur les Actes des Apôtres et l'épître aux Romains*, Paris, Genève, Grassart, Beroud, 1858.
- BARTH K., *Commentaire de l'épître aux Philippiens*, Genève, Paris, Labor et Fides, Librairie protestante, 1927.
- BARDE E., *Commentaire sur les Actes des apôtres*, Lausanne, Bridel, 1898.
- BAULES R., *L'Évangile puissance de Dieu. Commentaire de l'épître aux Romains*, (Lectio divina 53), Paris, Cerf, 1968.
- BEYER H. W., « diakoneo [to serve], diakonia [service], diakonos [servant, deacon] », in KITTEL G., FRIEDRICH G. (éd.), *Theological dictionary of the New Testament*, Grand Rapids, Eerdmans, 1974.
- BOISMARD M.-E., LAMOUILLE A., *Les Actes des deux apôtres. Analyses littéraires*, (Études bibliques 14), vol. 3, Paris, Gabalda J., 1990.
- BONNARD P., MASSON C., *L'épître de Saint-Paul aux Philippiens. L'épître de Saint-Paul aux Colossiens*, (Commentaire du Nouveau Testament X), Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, 1950.
- BONNET L., *La Bible annotée. Le Nouveau Testament, Jean, Actes*, t. 2, 2^e éd., (1^{re} éd. 1846), St.-Légier, P.E.R.L.E., 1983.
- BORRAS A., *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, (La part-Dieu, 10), Bruxelles, Lessius, 2007.
- BORRAS A., « Le diaconat exercé en permanence : restauration ou rétablissement », *Nouvelle revue théologique* 118 (1996/6), p. 817-838.
- BOSSUYT P., RADERMAKERS J., *Témoins de la Parole de la Grâce. Lecture des Actes des apôtres*, vol. 2, Bruxelles, Institut d'Études Théologiques, 1995.
- BOUDOU A., *Saint Paul. Les épîtres pastorales*, (Verbum salutis 15), Paris, Beauchesne, 1950.
- BRIDEL C., *Aux seuils de l'espérance. Le diaconat en notre temps*, (Bibliothèque théologique), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1971.

- BRIDEL C., « Consécration », in GISEL P. (éd.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris, Genève, Cerf, Labor et Fides, 1995.
- BROWN R. E., *Croire en la Bible à l'heure de l'exégèse*, (Lire la Bible), Paris, Cerf, 2002.
- BROWN R. E., *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, Paris, Bayard, 2000.
- BRUCE F. F., *Commentaire sur l'Épître aux Philippiens*, Deerfield, Vida, 1994.
- CALVIN J., *Commentaires sur le Nouveau Testament. Épîtres aux Galates, Éphésiens, Philippiens, et Colossiens*, t. 6, Genève, Labor et Fides, 1965.
- CALVIN J., *Commentaire de J. Calvin sur le Nouveau Testament. Les Actes des Apôtres*, t. 3, Aix-en-Provence, Kérygma, 2006.
- CALVIN J., *L'Institution chrétienne*, vol. 4, Aix-en-Provence, Marne-la-Vallée, Kérygma, Farel, 1978.
- CANCOUËT M., VIOLLE B., *Les diacres*, Paris, Desclée, 1990.
- CARREZ M., METZGER G., GALY L., *Nouveau Testament interlinéaire grec-français*, Pierrefitte, Société biblique française, 1993.
- CARREZ M., MOREL F., *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, 4^e éd. (1^{re} éd. 1971), Genève, Villiers-le-Bel, Labor et Fides, Société biblique française, 1998.
- CASCIARO J. M. (dir.), *Les Actes des apôtres. Avec les commentaires de l'Université de Navarre*, (La Bible), Paris, Le Laurier, 1998.
- CAZA L., « Les ministères dans les lettres à Timothée », *Lumière et vie* 285 (2010/1-3), p.77-85.
- CHARALAMBIDIS S., LAGNY G., GRANGER E., et al., *Le diaconat*, (Églises en dialogue 11), Tours, Mame, 1969.
- CHEVALIER M.-A., *L'exégèse du Nouveau Testament. Initiation à la méthode*, Genève, Labor et Fides, 1984.
- CLÉMENT DE ROME, *Épître aux Corinthiens*, trad. Jaubert A., (Sources chrétiennes 167), Paris, Cerf, 1971.
- COATES C. A., *Une esquisse de l'épître aux Romains*, Valence, Cheyssière P., 1983.
- COLLANGE J.-F., *L'épître de Saint Paul aux Philippiens*, (Commentaire du Nouveau Testament), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 2001.
- COLLINS J.-N., *Deacons and the Church. Making connections between old and new*, Leominster, Gracewing and Morehouse, 2002.
- COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le diaconat. Évolution et perspectives*, Paris, Cerf, 2003.
- Computer-konkordanz zum Novum Testamentum Graece*, Berlin, Walter de Gruyter, 1980.
- CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents*, Paris, Saint-Cénére, Téqui P., 1998.
- CONZELMANN H., LINDEMANN A., *Guide pour l'étude du Nouveau Testament*, (Le monde de la Bible 39), Genève, Labor et Fides, 1999.

- DAGRON A., CALLOUD J., « Un récit peut en cacher un autre... (Ac 6) », *Sémiotique et Bible* 134 (2009/6), p. 57-63.
- D'ALES A., *La théologie de Tertullien*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1634), (Bibliothèque de théologie historique), Paris, Beauchesne, 1905.
- DANIELOU J., *L'Église des premiers temps. Des origines à la fin du III^e siècle*, (Points, histoire 80), Paris, Seuil, 1985.
- DEBERGE P., NIEUVIARTS J., COTHENET E. (dir.), et al., *Guide de lecture du Nouveau Testament*, Paris, Ottawa, Bayard, Novalis, 2004.
- DENIS H., SCHALIER R., *Diacres dans le monde d'aujourd'hui*, Lyon, Apostolat des éditions, 1967.
- Des diacres parlent. Originalité et enjeux du diaconat aujourd'hui*, Paris, Cerf, 1985.
- Didascalie des douze apôtres, c'est-à-dire l'enseignement catholique des douze apôtres et des saints disciples de notre Sauveur*, trad. Nau F., Paris, Lethielleux P., 1902.
- DORNIER P., *Les épîtres pastorales*, (Sources bibliques), Paris, Gabalda J., 1969.
- DUPONT J., *Nouvelles études sur les Actes des apôtres. Nouveau ministères à Jérusalem*, (Lectio Divina 118), Paris, Cerf, 1984.
- FAIVRE A., « Les diacres à l'époque paléochrétienne », *Connaissance des Pères de l'Église* 57, (1995/3), p. 9-17.
- FARGUES P., *La renaissance et la réforme*, Genève, Labor et Fides, 1936.
- FATIO O., LABARTHE O. (éd.), *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin*, t. 3, Genève, Droz, 1900.
- FÉDÉRATION FRANCE NORD DES ÉGLISES ADVENTISTES, *Dossier à l'usage des diacres*, Paris, Fédération France Nord des Églises adventiste, 2002.
- FORGET J., « Diaconesse », in VACANT A., MANGENOT E., AMANN E., (dir.), *Dictionnaire de théologie catholique. Contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, t. 4, Paris, Letouzey et Ané, 1939. p. 685-703.
- FRIBERG B., FRIBERG T. (éd.), *Analytical Greek New Testament. Greek text analysis*, Grand Rapids, Baker Book, 1989.
- FUSCO V., *Les premières communautés chrétiennes. Traditions et tendances dans le christianisme des origines*, (Lectio Divina 188), Paris, Cerf, 2001.
- GASQUE W. W., « Actes des apôtres : bilan de la recherche récente », *Hokhma* 42 (1989), p. 17-34.
- GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST *Manuel d'Église*, Dammarie-les-Lys, Signes des temps, 1935.
- GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST, *Manuel d'Église*, (révision 2005), 4^e éd. (1^{re} 1991), Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 2006.
- GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST, MINISTERIAL ASSOCIATION, *Mémento du pasteur*, Le Mée-sur-Seine, Union Franco-belge des Adventistes du septième jour, 2004.

- GENERAL CONFERENCE OF SEVENTH-DAY ADVENTIST, MINISTERIAL ASSOCIATION, *Mémento de l'ancien*, Le Mée-sur-Seine, Union Franco-belge des Adventistes du septième jour, 2005.
- GONNEAUD D., « Une lecture du document de la commission théologique internationale : le diaconat, évolution et perspectives », *Nouvelle revue théologique* 125 (2003/3), p. 401-417.
- GOURGUES M., *Les deux lettres à Timothée la lettre à Tite*, (Commentaire : Nouveau Testament 14), Paris, Cerf, 2009.
- GOURGUES M., *Mission et communauté. Actes des apôtres (1-12)*, (Cahiers Évangile 60), Paris, Cerf, 1987.
- GRAPPE C., *Initiation au monde du Nouveau Testament*, (Le monde de la Bible 63), Paris, Genève, Cerf, Labor et Fides, 2010.
- GRELLIER I., « La Diaconie, entre problématiques théologiques et problématiques sociales », in PARMENTIER E. (dir.), *La théologie pratique. Analyses et prospectives*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008.
- GRIEU E., *Un lien si fort. Quand l'amour de Dieu se fait diaconie*, (Théologies pratiques), Bruxelles, Montréal, Ivry-sur-Seine, Lumen Vitae, Novalis, L'Atelier, 2009.
- GUERIN P., *Les Conciles généraux et particuliers*, Bar-le-Duc, Guérin L., 1868.
- GURNEY H. S., « Communications », *The review and herald*, 27 décembre 1853, p. 199.
- GUTHRIE D. (dir.), *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier, Emmaüs, 1978.
- HAMMANN G., *L'amour retrouvé. Le ministère de diacre, du christianisme primitif aux Réformateurs protestants du XVI^e siècle*, Paris, Cerf, 2007.
- HAMMANN G., *Entre la secte et la cité. Le projet d'Église du Réformateur de Martin Bucer*, (Histoire et société 3), Genève, Labor et Fides, 1984.
- HEMMER H., LEJAY P. (dir.), *Justin. Apologies*, trad. Pautigny L., (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme), Paris, Picard, 1904.
- HUG H., U. Zwingli. *Glanures d'histoire de la Réformation en Suisse orientale*, Lausanne, La concorde, 1931.
- IGNACE D'ANTIOCHE, POLYCARPE DE SMYRNE, *Les Pères apostoliques, III. Épîtres et martyre de Polycarpe*, trad. Lelong A., (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme), Paris, Picard, 1910.
- IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies. Mise en lumière et réfutation de la prétendue « connaissance »*, trad. Sagnard F., (Sources chrétiennes 34), Livre III, Paris, Lyon, Cerf, Vitte, 1952.
- IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, trad. Rousseau A., (Sources chrétiennes 100), Livre IV, Paris, Cerf, 1965.
- JACQUIER E.-J., *Les Actes des apôtres*, (Étude biblique), 2^e éd. (1^{re} éd. 1913), Paris, Gabalda J., 1926.
- KÜEN A., *Dons pour le service*, (Cahiers Emmaüs), Saint-Légier, Emmaüs, 1982.
- KUEN A., *Ministères dans l'Église*, (Cahiers Emmaüs), Saint-Légier, Emmaüs, 1989.

- KÜEN A., *Soixante six en un. Introduction aux 66 livres de la Bible*, Saint-Légier, Emmaüs, 2001.
- La Bible Segond. Nouvelle édition de Genève*, Genève, Société biblique de Genève, 1979.
- La Bible du Semeur*, Saint-Légier, Emmaüs, 2000.
- La Bible en français courant*, Paris, Société biblique française, 1982.
- La doctrine des douze apôtres (Didaché)*, trad. Tuilier A., Rordorf W., Paris, Cerf, 1978.
- LAGRANGE M.-J., *Saint-Paul. Épître aux Romains*, 3^e éd. (1^{re} éd. 1890) (Études bibliques), Paris, Gabalda J., 1922.
- La Nouvelle Bible Segond*, Villiers-le-Bel, Alliance Biblique Universelle, Société biblique française, 2002.
- LECERF A., *Études calvinistes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1949.
- LEGASSE S., *L'épître de Paul aux Romains. Commentaire*, (Lectio divina 10), Paris, Cerf, 2002.
- LEGASSE S., *Stephanos. Histoire et discours d'Étienne dans les Actes des apôtres*, (Lectio Divina 147), Paris, Cerf, 1992.
- LEGRAND H., « Diacre », in AUBERT R., BAUBEROT J., CHICLET C., et al., *Dictionnaire de l'histoire du christianisme*, (Encyclopaedia Universalis), Paris, Encyclopaedia Universalis, Albin M., 2000.
- LEGRAND H., « Ordination/ordre », in LACOSTE J.Y. (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, 3^e éd. (1^{re} éd. 1998), (Quadrige/PUF), Paris, Presse Universitaire de France, 2007.
- LEMAIRE A., *Les ministères aux origines de l'Église. Naissance de la triple hiérarchie : évêque, presbytres, diacres*, (Lectio divina 68), Paris, Cerf, 1971.
- LEON-DUFOUR X., *Dictionnaire du Nouveau Testament*, (Parole de Dieu), Paris, Seuil, 1975.
- L'EPLATTENIER C., *Les Actes des apôtres*, (La Bible, porte-Parole), Genève, Labor et Fides, 1987.
- Les Règlement intérieur de l'Église biblique baptiste de Champigny-sur-Marne*, Champigny-sur-Marne, Église biblique baptiste, 1976.
- LIENHARD F., « Diaconie », in KAEMPF B. (dir.), *Introduction à la théologie pratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997.
- LOCKHART K., *A win for women's ordination* [en ligne], 28 juin 2010, disponible sur <<http://spectrummagazine.org/node/2468>>, (consulté le 29 avril 2011).
- LOISY A., *Les Actes des apôtres*, Paris, Nourry E., 1920.
- LUTHER M., *Œuvres*, t. 2, trad. Jundt P., Esnault R., Genève, Labor et Fides, 1966.
- LUTHER M., *Œuvres*, t. 4, trad. Gueutal F. D. C., Genève, Labor et Fides, 1966.
- LUTHI W., *Les Actes des apôtres*, Genève, Paris, Labor et Fides, Librairie protestante, 1958.
- MACDONALD W., FARSTAD A., *Le commentaire biblique du Nouveau Testament du disciple*, Saône, J.-P. Burgat / La joie de l'Éternel, 1999.

- MAILLOT A., « Les ministères dans l'Église (chez Paul) », *Foi et vie* 5-6 (1983/12), p. 33-53.
- MAILLOT A., *Aux Philippiens d'aujourd'hui*, Genève, Paris, Labor et Fides, Librairie protestante, 1974.
- MAINVILLE O., *La Bible au creuset de l'histoire. Guide d'exégèse historico-critique*, Paris, Médiaspaul, 1995.
- MAIRE O., *Le rôle du presbutéros dans les épîtres du Nouveau Testament. Étude comparative*, mémoire, Faculté adventiste de théologie de Collonges sous Salève, 2004.
- MARGUERAT D., « L'Évangile selon Luc », in MARGUERAT D., *Introduction au Nouveau Testament. Son histoire, son écriture, sa théologie*, 3^e éd., (1^{re} éd. 2000), Genève, Labor et Fides, 2004, p. 83-104.
- MARGUERAT D., « Les Actes des apôtres », in MARGUERAT D., *Introduction au Nouveau Testament. Son histoire, son écriture, sa théologie*, 3^e éd., (1^{re} éd. 2000), Genève, Labor et Fides, 2004, p. 105-128.
- MARGUERAT D., *Les Actes des apôtres (1-12)*, (Commentaire du Nouveau Testament Va), 2^e série, Genève, Labor et Fides, 2007.
- MARGUERAT D., *Le Dieu des premiers chrétiens*, (Essais bibliques 16), Genève, Labor et Fides, 1990.
- MARGUERAT D., BOURQUIN Y., *Pour lire les récits bibliques, Initiation à l'analyse narrative*, 3^e éd., Paris, Genève, Cerf, Labor et Fides, 2004.
- MAXWELL M., *Messagers pour le monde. Les débuts du mouvement adventiste*, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1999.
- MEYER R., « Les missions du diaconat », *Revue adventiste* 1657 (2000), p. 12.
- MORLET R.-M., *L'épître de Paul aux Philippiens*, (Commentaire évangélique de la Bible), Vaux sur Seine, Édifac, 1985.
- NESTLE E., ALAND K., *Novum Testamentum Graece*, 27^e éd., Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 1995.
- NEUFELD F. (éd.), « Deacon », in *Seventh-day Adventist encyclopedia A-L. Commentary reference serie*, 2^e éd., (1^{re} éd. 1976), vol. 10, Hagerstown, Review and Herald, 1966.
- PAGÉ R., *Diaconat permanent et diversité des ministères. Perspective du droit canonique*, (Les institutions ecclésiales 3), Montréal, Paris, Éditions Paulines, Médiaspaul, 1988.
- PERROT C., *Après Jésus. Le ministère chez les premiers chrétiens*, (Vivre, croire, célébrer), Paris, L'atelier/Ouvrière, 2000.
- PETER J. Y., « La diaconie : entraide et charité », *Hokhma* 94 (2008), p. 25-38.
- PETIT O., « Lecture de 1 Timothée 3 », *Sémiotique et Bible* 104 (2001/12), p. 43-53.
- PÖHLER R., « Mission - bénédiction - consécration », in COMITE DE RECHERCHE BIBLIQUE, *L'Église de Jésus-Christ. Sa mission et son ministère dans le monde*, (Études en ecclésiologie adventiste) vol. 2, Dammarie-les-Lys, Vie et Santé, 1995, p. 145-191.
- PRAT F., *La théologie de Saint-Paul*, 1^{re} partie, 38^e éd. (1^{re} éd. 1908), (Bibliothèque de la théologie historique), Paris, Beauchesne, 1949.

- ROGNON F., « Les fondements théologiques de la diaconie », *Réforme* 3274 (2008/5-6), p. 7.
- ROULLET H., *Saint Étienne. Premier diacre et premier martyr*, (Saint du monde), Paris, Téqui P., 2006.
- ROUX H., *Les épîtres pastorales. Commentaire de 1 et 2 Timothée et Tite*, Genève, Labor et Fides, 1959.
- SAINT CYPRIEN, *Saint Cyprien. Correspondance*, trad. Bayard A., (Collection des universités de France), t. 1, Paris, Les belles lettres, 1925.
- SANTANER P.-M.-A., « Diacres dans et pour une Église servante », *Diaconat aujourd'hui* 77 (1997/12), p. 15-20.
- SESBOÜÉ B., *De quelques aspects de l'Église. Païens et Juifs – Écriture et Église – Autorité – Structure ministérielle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011.
- SESBOUE B., « Quelle est l'identité ministérielle du diacre », in BIRMELE A., BOESPFLUG F., DENEKEN M. et al. (éd.), *L'Église à venir. Mélanges offerts à J. Hoffmann*, Paris, Cerf, p. 1999, p. 223-257.
- SMITH A. R., « Our tour east », *The review and herald*, 25 novembre 1851, p. 51.
- SPICQ C., *Saint Paul. Les épîtres pastorales*, (Études bibliques), Paris, Gabalda J., 1947.
- SPICQ C., *Saint-Paul. Les épîtres pastorales*, (Études bibliques), 4^e éd., (1^{re} éd. 1947), t. 1, Paris, Gabalda J., 1969.
- Traduction œcuménique de la Bible. Édition intégrale TOB*, 10^e éd., Paris, Villiers-le-Bel, Cerf, Société Biblique Française, 1988-2004.
- TROCME E., *Le livre des Actes et l'histoire*, (Études d'histoire et de philosophie religieuses 45), Paris, Presses universitaires de France, 1957.
- TROCME E., *L'enfance du christianisme*, Paris, Noësis, 1977.
- UTTLEY L., « Les visites aux membres : Nécessaires pour une église saine », *La Revue de l'ancien* 48 (2007), p. 28-29.
- VAGANAY L., AMPHOUX C. B., *Initiation à la critique textuelle du Nouveau Testament*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1933), Paris, Cerf, 1986.
- VASSAUX E., *Églises réformées d'Europe francophone. Droit et fonctionnement*, (Religions et spiritualité), Paris, L'harmattan, 2008.
- VOUGA, F., *Les premiers pas du christianisme. Les écrits, les acteurs, les débats*, (Le monde de la Bible 35), Genève, Labor et Fides, 1997.
- VYHMEISTER N., « Le ministère de la diaconesse à travers l'histoire », *Ministry* (2010/1), p. 11-14.
- VYHMEISTER N., « Les diaconesses dans l'Église », *Ministry* (2010/2), p. 28-31.
- WARNIER P., *Le diaconat*, (Tout simplement), Paris, L'Atelier, Éditions Ouvrières, 1994.
- WINNINGER P., *Les diacres. Histoire et avenir du diaconat*, (L'Église en son temps – initiations), Paris, Centurion, 1967.

WINNINGER P., « Les ministères des diacres. Laïcs, diacres, prêtres », in WINNINGER P., CONGAR Y. (éd.), *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, (Unam Sanctam 59), Paris, Cerf, 1966.

Table de matière

Remerciements	2
Introduction	3
Chapitre I	5
I. Le diaconat dans le Nouveau Testament	6
A. Étude exégétique d'Actes 6. 1-7.....	6
1. L'identité de l'auteur.....	6
2. Date et lieu de rédaction	7
3. Sources.....	8
4. Destinataire.....	8
5. But	8
6. Style.....	9
7. Composition.....	9
8. Plan du livre	10
9. Contexte historique	10
10. Contexte littéraire.....	12
a) Contexte large.....	12
b) Contexte immédiat	12
11. Établissement du texte.....	13
12. Traduction.....	16
13. Structure littéraire.....	16
14. Commentaire du texte.....	17
15. Analyse des termes « διακονία » et « διακονεῖν ».....	25
B. Le vocabulaire du diaconat dans le Nouveau Testament.	27
1. Étude des différentes occurrences du verbe « διακονέω ».	27
2. Étude des différentes occurrences du mot « διακονία ».	28
3. Étude des différentes occurrences du mot « διάκονος ».	29

CHAPITRE II.....	33
I. Le diaconat dans l'histoire et aujourd'hui.....	34
A. L'évolution du diaconat dans l'histoire	34
1. Le diacre dans l'Église primitive	34
a) Romains 16.1.....	34
b) Philippiens 1.1.....	36
c) 1 Timothée 3.8-12.	37
2. L'apparition du diaconat à l'occasion de l'émergence d'un clergé	39
a) Le diacre, de la fin du I ^e siècle au III ^e siècle.....	39
b) Le diacre, de la fin du IV ^e siècle au V ^e siècle.	41
3. Le diacre au Moyen âge.....	42
4. Le diacre de la Réforme.....	43
B. Les différentes conceptions et pratiques de la fonction de diacre aujourd'hui	47
1. Chez les catholiques.....	48
2. Chez les luthéro-réformés.....	49
3. Chez les baptistes.....	51
4. Chez les évangéliques	52
CHAPITRE III.....	54
I. La pratique adventiste du diaconat.....	55
A. Les origines du diaconat adventiste	55
B. La conception du diaconat adventiste d'après le manuel d'Église.	56
C. Un exemple de mise en œuvre dans le dossier de la FFN	66
D. Les influences historiques du diaconat adventiste.....	70
II. L'adéquation entre le diaconat dans l'Église adventiste et le modèle biblique.	71
III. Propositions pour un renouvellement et un recentrage du diaconat adventiste	74
A. Faire des diacres des leaders spirituels	75

B.	Favoriser l'accompagnement par l'intensification des visites	76
C.	Développer la délégation.....	77
	Conclusion	79
	ANNEXE	82
	Bibliographie	86
	Table de matière	94